



# Le défi identitaire en Europe et la crise migratoire: 2015-2021

Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de master

Spécialité : relations internationales

Etudiante : Sarah Medour

Encadrant : M. Si Bachir

Nom, prénom et rang	Etablissement	Cadre
Dr.Bedjaoui Meriem	Ecole Nationale Supérieure des Sciences Politiques	Présidente
Professeur Si Bachir Mohamed	Ecole nationale supérieure des sciences politiques	Encadrant
Dr.Ait Ouarab Massiva	Ecole nationale supérieure des sciences politiques	Membre du débat

Année universitaire : 2021/2022



## Remerciements :

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur le Professeur Mohamed Si Bachir, sans qui je n'aurais certainement jamais entrepris ce mémoire, et dont les précieux conseils et l'encadrement bienveillant ont été déterminants pour l'achèvement de ce travail, un grand merci pour son œil attentif sur tout le processus de la construction de ce mémoire...

Merci de m'avoir toujours encouragée à aller de l'avant et surtout de m'avoir fait comprendre dès le début de ce projet que je disposais d'assez de force pour le mener à terme

Je suis aussi reconnaissante envers tous les professeurs qui ont été là pour moi pendant ces cinq dernières années d'études, je remercie tous les professeurs, tous les enseignants, et toutes les rencontres motivantes avec qui j'ai eu la chance d'étudier et de travailler à l'école, et dont l'aide a vraiment été précieuse.

Je tiens aussi à remercier ma famille, mes amis, qui m'ont grandement aidée et encouragée, affectivement comme techniquement, à mener à bien ce travail.

## Résumé :

Ce travail de mémoire a pour objectif de repenser le concept de l'identité et de l'immigration mais aussi de l'intégration, à travers l'étude des flux migratoires vers l'Europe, l'étude se doit de montrer que le phénomène migratoire en Europe est devenu avec le temps un problème de sécurité nationale pour ses Etats membres. En effet, la migration est souvent perçue comme une menace à la souveraineté de l'Etat.

Les étrangers provenant de milieux ethnoculturels et religieux différents perpétuent la plupart du temps leurs traditions culturelles. Ceci peut être considéré comme un manque d'intégration dans le pays hôte ou comme une invasion culturelle au détriment de l'identité nationale du pays d'accueil. Ce manque d'homogénéité culturelle est vu comme un danger.

Pour des raisons socioéconomiques, ethnoculturelles et sécuritaires les migrants apparaissent comme des intrus, qui menacent la cohésion des valeurs des sociétés occidentales et le bien-être sécuritaire de l'Etat.

**Mots clés** : Identité, immigration, méditerranée, Europe, sécurité, menace, frontières, intégration, discours...

## Abstract:

This dissertation aims to rethink the concept of identity, immigration, and integration as well, through the study of migratory flows towards Europe; the study is to show that the phenomenon of Migration in Europe has become a national security issue for its member states over time. Indeed, migration is often seen as a threat to state sovereignty.

Foreigners from different ethno cultural and religious backgrounds mostly perpetuate their cultural traditions. This can be considered as a lack of integration in the hosting country or as a cultural invasion to the detriment of the national identity of the said country. This lack of cultural homogeneity is seen as a danger.

For socio-economic, ethno-cultural and security reasons, migrants are seen as intruders, threatening the cohesion of the values of Western societies and the security and well-being of the state.

**Keywords:** Identity, immigration, Mediterranean, Europe, security, threat, borders, integration, discourse...

### ملخص:

تهدف هذه الدراسة إلى تحليل المفاهيم المرتبطة بالهوية, الهجرة والاندماج. وذلك من خلال دراسة حركات الهجرة تجاه الدول الأوروبية و تسعى الدراسة إلى تبيان العلاقة بين الهجرة والتحولات الإدراكية والهوياتية، اعتماداً على الحالة الأوروبية.

عرفت الدول الأوروبية ظاهرة الهجرة منذ القدم، وخاصة من الدول المطلة على البحر الأبيض المتوسط والدول المغاربية منها، وعادة ما اعتبرت تلك الهجرة تهديداً للمجتمعات الغربية، حيث يعود ذلك إلى مختلف الهويات التي تنقله اموجات الهجرة واندماجها في الدول الأوروبية.

الكلمات المفتاحية: الهوية، الهجرة، البحر الأبيض المتوسط، أوروبا، الأمن، التهديد، الحدود، التكامل، الخطاب

-

## Introduction :

Depuis l'aube de l'humanité, le déplacement des populations a toujours existé, et la migration de ces groupes s'est faite de plusieurs façons et dans le cadre de différents buts, à caractère politique ou géographique.

Ces mouvements migratoires ont fait naître de nouvelles cultures, de nouveaux métissages, de nouvelles civilisations.

L'Europe, est un continent de migrants, et ses populations sont le résultat de mélanges. C'est aujourd'hui le continent le plus ouvert du monde développé. Elle a vécu depuis la seconde guerre mondiale et même après la guerre froide, des mouvements de population importants, mais l'arrivée de nouveaux migrants constitue aujourd'hui pour elle une menace, un défi à relever, aujourd'hui l'Europe ne parle plus de crise migratoire, mais d'une véritable crise de l'identité européenne.

L'immigration joue un double rôle vis-à-vis de l'identité européenne, c'est un défi territorial, sociopolitique, et culturel aux attributs de l'espace politique européen, et elle contribue à réintroduire le débat sur la relation.

Aujourd'hui, l'Europe voit à travers ces flux migratoires une menace de sa culture et de ses valeurs...

### **Problématique :**

Quel est l'impact des flux migratoires sur la perception européenne de l'identité ?

### **Questions secondaires :**

Et si l'immigration oblige à redéfinir ce que sont les identités nationales, on peut se poser la question, à la manière de Montesquieu : Comment peut-on être européen ? Comment l'Union Européenne a-t-elle gérée les flux migratoires ? Et quel est l'impact des flux migratoires sur les politiques

européennes ? La migration constitue-t-elle un enjeu de sécurité majeur ou une menace sur l'identité européenne ?

### **Hypothèses :**

- La non-intégration culturelle affecte les proportions de flux migratoires, et assimilation extrêmement difficile.
- La montée des extrêmes dans certains pays en Europe fait naître des phénomènes discriminatoires.
- L'immigration clandestine/illégale fait agrandir le risque des enjeux sécuritaires en Europe.

### **Les raisons du choix du thème :**

- **Les raisons liées à mes motivations personnelles :**

Ce sujet a toujours fait parti de mes centres d'intérêt, ainsi ce sujet relève de l'histoire de mon pays qui connaît assez bien les problématiques liées à la tryptique, étant donné que l'Algérie y est confrontée.

- **Les motivations scientifiques :**

Les sciences politiques étudient ce phénomène de très près, et crée, ainsi, chez les étudiants des centres d'intérêts motivants la recherche dans ces domaines, d'autant plus que c'est un sujet d'actualité...

### **Les concepts du thème :**

1. **Identité** : Le terme d'identité est "emprunté du latin identitas, «qualité de ce qui est le même», dérivé du latin classique idem, « le même »”<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Dictionnaire de l'académie française, version informatisée: <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>.

D'un point de vue anthropologique, "l'identité est un rapport et non pas une qualification individuelle comme l'entend le langage commun. Ainsi, la question de l'identité est non pas «qui suis-je?», mais «qui je suis par rapport aux autres, que sont les autres par rapport à moi?».Le concept d'identité ne peut pas se séparer du concept d'altérité.<sup>1</sup>

**2. La migration :** Déplacement de personnes d'un lieu dans un autre, en particulier d'un pays (émigration) dans un autre (immigration) pour des raisons politiques, sociales, économiques ou personnelles, et qui est le fait soit d'une population entière, soit d'individus s'intégrant dans un phénomène de société plus large.

Donc le phénomène migratoire c'est tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

**3. La zone euro-méditerranéenne :** Elle correspond, en géopolitique, à cette étendue marine se situant, pour ses deux rives, entre les trois continents : l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Cette zone comprend la partie euro-méditerranéenne constituée de civilisations, d'histoires et de peuples de différentes identités d'où le flux de migrations crée les tensions et les conflits.<sup>2</sup>

### **Le cadre méthodologique :**

Pour ce travail, j'ai utilisé les **recherches descriptives** et **documentaires** sur l'immigration, la politique européenne et la gestion des flux migratoires...

J'ai aussi utilisé la **méthode comparative**, car nous avons comparé les approches européennes pour les migratoires et également pour l'identité.

**La méthode statistique** car il y'a les tableaux des statistiques concernant les flux migratoires.

---

<sup>1</sup>Dictionnaire informatisé: <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

<sup>2</sup> Yves Lacoste, Géopolitique de la Méditerranée, Armand Colin, France, 2006, p.19.

Nous avons aussi eu recours à la **méthode historique** car nous avons fait en sorte de relater l'évolution historique des phénomènes étudiés dans le mémoire.

Et pour lire le discours européen, nous avons utilisé la **méthode de l'analyse du contenu**.

**Le cadre théorique :**

### **1. La théorie constructiviste :**

Le Constructivisme en relations internationales vient de l'adaptation par des auteurs comme Alexander Wendt, Nicholas Onuf, Peter J. Katzenstein, Michael Barnett, Kathryn Sikkink, John Ruggie et Martha Finnemore, du constructivisme social, une école née en sociologie dans les années 1960, au champ des relations internationales dont il est devenu la troisième école de pensée en importance.

La politique mondiale est définie comme guidée par les idées partagées, des normes et des valeurs qu'ont les différents acteurs. Le constructivisme se penche tout particulièrement sur l'intersubjectivité du savoir parce qu'il désire mettre l'accent sur l'aspect social de l'existence humaine, sur l'influence du milieu et des interactions sur la constitution de nos comportements.

Et donc c'est la théorie qui correspond le mieux à notre thème, étant donné qu'elle a un rapport direct avec l'identité.

**2. Théorie de la sécurisation :** La sécurisation est un champ d'étude théorique relativement jeune qui s'est développé au Centre sur la paix et les conflits à Copenhague (COPRI) aujourd'hui appelé « Danish Institute for international studies ». <sup>1</sup>Buzan et Weaver sont les principaux auteurs de cette école ayant jeté les bases de la théorie de la sécurisation.

---

<sup>1</sup> DANISH INSTITUTE FOR INTERNATIONAL STUDIES : <http://www.diis.dk/en> (consultée le 2 juin 2022).

La sécuritisation est considérée par de nombreux chercheurs comme l'une des approches les plus influentes en études de sécurité. Elle occupe une place singulière<sup>1</sup>, elle est nourrie par les apports du réalisme et du libéralisme politiques, tout en restant ouverte aux approches critiques de la sécurité. Elle couvre un terrain empirique vaste ; non seulement la sécuritisation se charge des questions classiques de sécurité, telles que la guerre, mais elle a aussi contribué à étudier sans complexe les problèmes de sécurité indépendants des préoccupations militaires, notamment: la question environnementale, le défi migratoire et la gestion des pandémies globales.

Et comme ces dernières années, la migration internationale a fait son chemin pour être érigée au numéro un des priorités sur les programmes de sécurité de plusieurs pays, particulièrement en Europe. La perception de l'immigration en tant que menace sécuritaire s'est développée aux côtés d'une augmentation rapide du nombre de migrants à travers le monde.

### **Le plan :**

Dans le premier chapitre, j'ai fait en sorte de définir les concepts principaux du sujet, tout en donnant les données nécessaires collectées par les différentes lectures, tout en citant les éventuels liens existants entre les concepts principaux, tout en passant par l'intégration.

Et dans le même chapitre, j'ai évoqué les écoles de pensée en rapport avec notre sujet, et j'ai aussi parlé de la théorie principale qui est le constructivisme.

Dans le deuxième chapitre, on rentre directement dans le vif du sujet, en essayant de comprendre la perception européenne de l'identité, tout en étudiant le débat qui tourne autour, et pourquoi se sent-elle aussi menacée aujourd'hui par les flux migratoires survenus de la rive Méditerranéenne, les causes de ces derniers, mais aussi leurs conséquences, mais aussi les politiques européennes pour y mettre fin, ou du moins en diminuer, notamment contre l'immigration illégale ou dite clandestine.

---

<sup>1</sup>Thierry Balzacq, Théories de la sécuritisation, 1989-2018, « [shorturl.at/pBM89](http://shorturl.at/pBM89) » (vu le 1<sup>er</sup> juin 2022).

Lors du dernier chapitre, on a essayé de parler des « solutions » en quelque sorte, ou plutôt du partenariat euro méditerranéen pour mettre fin à cette crise pour sortir à la fin avec des points de divergence et les points de convergence.

# Premier chapitre

## Conceptualisation

**« Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement les remplacera...L'Homme n'est esclave ni de sa race, ni de sa langue, ni de sa religion, ni du cours des fleuves, ni de sa direction des chaînes de montagnes. Une grande agrégation d'hommes, saine d'esprit et chaude de cœur, crée une conscience morale qui s'appelle une nation. ».**<sup>1</sup>

Les mots d'Ernest Renan répondent avec optimisme aux appels de Borislav Geremek et Jürgen Habermas, et sonnent comme un encouragement aux prémices de recherches consacrées à l'identité de l'Union Européenne.<sup>2</sup>

Il paraît simple de définir l'identité européenne, puisque qu'il suffit pour cela de connaître le sens du terme identité et la signification du mot Europe. Nous proposons de traiter d'abord de l'identité, puis de l'Europe, ce qui devrait nous permettre de réfléchir à l'identité européenne. Mais il nous faut, également, rappeler que ce questionnement est récent.

Pendant les quarante-cinq premières années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, la question de l'identité européenne n'est guère soulevée, même si des inquiétudes se manifestent parfois en ce qui concerne la capacité créatrice de sa culture face à l'importance des moyens de diffusion américains.

Cette question ne se pose pas car elle n'est matière ni à inquiétude sur son sens, ni à discussion sur le fond. L'identité européenne peut aisément se définir comme un ensemble de valeurs opposées au totalitarisme dont l'Europe a

---

<sup>1</sup>Ernest Renan, Qu'est-ce qu'une nation ?, Paris, Éditions Mille et une nuits, 1997,p. 33.

<sup>2</sup>Maeve Kieffer, Recherches sur l'identité de l'Union Européenne, Université de Strasbourg, école électorale, soutenue le 10 décembre 2015, P.15.

souffert en son sein jusqu'en 1945 et au totalitarisme, présent et généralement jugé inextinguible, du régime soviétique.<sup>1</sup>

Mais qu'est ce que l'identité Européenne ? Il convient de regarder de près ce que renferme le concept d'identité et ce qui peut le définir...

## a) Identité : concepts, terminologie et notions :

**Dorais**, définit le concept comme suit : « *Il existe probablement autant de façons de définir l'identité que de spécialistes en sciences sociales* », ce qui motive la recherche de cette définition sous un prisme pluridisciplinaire car il s'agit, en fait, d'un phénomène multiforme.

Dans un sens premier, « l'identité est la nature de l'existence »<sup>2</sup>

L'identité est en ce sens une propriété existentielle, elle est indéfectiblement liée à l'individualité. Pour Leibniz il s'agit d'un axiome : « Je tiens, dit-il, pour un axiome cette proposition identique qui n'est diversifiée que par l'accent : que ce qui n'est pas véritablement un être n'est pas non plus véritablement un être »<sup>3</sup> Il est vrai qu'il s'agit d'une exigence ontologique et logique<sup>4</sup>. Concevoir des êtres qui ne seraient pas identiques à eux-mêmes serait absurde, même dans une vision diachronique. Cette notion d'identité est dénommée par les philosophes identité numérique ou même<sup>5</sup>

### i) L'identité en philosophie :

Identité vient du latin *identitas*, de *idem* « le même ». Le dictionnaire des notions philosophiques définit ainsi l'identité :

---

<sup>1</sup>Gérard-François Dumont, L'IDENTITÉ EUROPÉENNE : LE DÉBAT, Entretiens autour de l'identité européenne, Centre International de Formation Européenne, pp.77-100, 2013.

<sup>2</sup>Stéphane Ferret, L'identité, Paris, Flammarion, 1998, p. 1

<sup>3</sup>Gottfried Wilhelm Leibniz, Correspondance avec Arnaud, in Discours de métaphysique et correspondance avec Arnaud, Paris, Vrin, 1957, p. 165

<sup>4</sup>François Vivien-Guiot, L'IDENTITÉ EUROPÉENNE : AU-DELÀ D'UNE CERTAINE PHÉNOMÉNOLOGIE, revue de l'Union Européenne, 2012.

<sup>5</sup>Expression dont la paternité revient à Voltaire, qui l'employa dans son Dictionnaire philosophique (dès 1765) pour distinguer le sens originel et rigoureux du mot identité

Caractère de ce qui est identique, qu'il s'agisse du rapport de continuité et de permanence qu'un être tient avec lui-même au travers de la variation de ses conditions d'existence et de ses états, ou de la relation qui fait que deux réalités, différents sous de multiples aspects, sont cependant semblables et même équivalentes sous tel ou tel rapport<sup>1</sup>

Certains lui ont consacré une attention plus particulière comme Locke et Hume qui se sont intéressés à l'identité personnelle. Ainsi, pour John Locke, il est question d'identité lorsqu'une chose est fidèle à elle-même à deux moments différents. Ce dernier distingue trois formes d'identité :

- (1) **Identité numérique** : S'appliquant aux corps physiques et aux choses.
- (2) **Identité en tant qu'organisation** : S'appliquant aux êtres vivants, à l'homme.
- (3) **Identité personnelle** : S'appliquant à la personne et ses dimensions : langue, appartenance, religion...etc.

Pour David Hume<sup>2</sup>, il en est autrement : dans l'existence des choses se distinguent deux réalités, l'idée de l'identité ou du même et l'idée de la diversité. Ces deux réalités qui participent à la distinction de l'existence des choses entraînent souvent la confusion, car comme l'explique Hume, le processus imaginatif qui se met en place dans les deux cas est identique à la conscience. La diversité est présentée par Hume comme la succession de divers objets reliés entre eux par une relation aussi étroite (la ressemblance, par exemple) qu'on n'arrive pas à la concevoir...

Selon certains, peut-on analyser l'identité alors que ce terme peut être jugé, a priori, comme quasiment indéfinissable<sup>3</sup>?

Les conséquences des résultats d'une recherche sur l'identité européenne apparaissent alors à la lumière du sens ainsi défini de l'identité : soit l'Europe possède une identité et, alors, elle a une existence individuelle réelle dont

---

<sup>1</sup> Jacob André , Encyclopédie philosophique universelle. Les notions philosophiques, t.1, Paris, PUF, 1990, p. 1208.

<sup>2</sup> David Hume, Traité de la nature humaine, t.1, « L'entendement », trad. fr. de André Leroy, Paris, Aubier Montaigne, 1946, p. 345.

<sup>3</sup> En termes savants, on dirait : « définir l'identité signifierait en effet la possibilité de l'identifier ; et alors la question serait résolue »

l'Union européenne constitue un support ; soit elle n'est qu'une habitude nominale pour désigner une pluralité d'entités étatique.

L'énigme, posée par nombre de grands auteurs depuis plus de deux millénaires, se trouve résumée par Gottlob Frege en 1894 : « Puisque toute définition est une identité, l'identité elle-même ne saurait être définie »<sup>1</sup>

Au point de vue de la logique formelle, cette difficulté demeure et explique sans doute le scepticisme de certains et l'hostilité d'autres à l'égard de la notion d'identité, qu'elle soit européenne ou autre.

D'autres proposent une autre attitude, « positiviste », selon laquelle l'identité européenne s'inscrit dans une logique constructiviste. Un homme serait ce qu'il est uniquement en raison de lui-même, indépendamment de la chaîne de générations dont il est issu. Une société se déclinerait selon une identité temporelle, propre à son existence séculière, sans lien avec son histoire ou son passé.<sup>2</sup>

Considérant ces deux approches, les premiers, sceptiques, refusent de penser qu'un croisement d'héritages puisse nourrir quelque chose de commun. Les seconds ne veulent se référer qu'à une identité à construire, hors de toute racine antérieure.

Il est donc difficile de donner une définition exhaustive à l'identité mais ce n'est pas pour autant qu'elle n'existe pas ou qu'il est extrêmement difficile de l'examiner, au contraire...

Même si on refuse d'en prendre conscience, toute société a une identité qui se constate à partir de deux points de vue : d'une part, elle est identifiée par la réalité et les coutumes ancrées dans son histoire. Et, d'autre part, elle est attestée dès que l'on entreprend des comparaisons. Nombre des traits identitaires d'une société se distinguent en ce qu'ils n'ont pas d'équivalent dans d'autres sociétés. Par exemple, il suffit de voir et d'analyser les

---

<sup>1</sup>Frege Gottlob, « Rezension von Husserl : Philosophie der Arithmetik », in Zeitschr. F. Philos. u. philos. Kritik, N.F., 103, 1894 ; « Uber sinn und Bodeutung »,

<sup>2</sup>Gérard-François Dumont, L'IDENTITÉ EUROPÉENNE : LE DÉBAT. Entretiens autour de l'identité européenne, Centre International de Formation Européenne, 2013.

différences entre les textes des constitutions des pays pour relever de profondes différences.

La réalité identitaire s'exprime aussi à travers ce qui relie des individus entre eux et les conduit à former une société.

L'identité des peuples (et des individus qui les composent) n'est pas innée, mais d'ordre culturel : l'identité est transmise par mimétisme social et imprègne pendant les temps d'éducation. Le milieu familial, les quartiers, l'école sont autant de bains identitaires qui forgent l'identité. Cette transmission ne débouche pas sur une répétition du passé, mais sur sa réappropriation, et comme on a coutume de dire...L'être humain est le produit de son milieu, de son entourage, de sa société...etc.

L'identité ne se réduit pas à un héritage car elle est perpétuelle remise en cause d'une réalité néanmoins permanente... Cette dialectique de permanences et de changements est ainsi exprimée par Emile Meyerson : « Le monde extérieur, la nature, nous apparaît comme infiniment changeant, se modifiant sans trêve dans le temps. Cependant le principe de causalité postule le contraire : nous avons besoin de comprendre, et nous ne le pouvons qu'en supposant l'identité dans le temps. C'est donc que le changement n'est qu'apparent, qu'il recouvre une identité qui est seule réelle »<sup>1</sup>

D'autre part, l'identité n'est pas une donnée statique, elle est en perpétuelle évolution<sup>2</sup>, comme les individus et les sociétés, mais aussi parce qu'elle tend vers des idéaux. Néanmoins, elle a des constantes, selon l'importance donnée à la valeur de la vie humaine, la façon de considérer les rapports intergénérationnels, le regard porté sur le territoire, la croyance en des années fastes ou néfastes, la façon de considérer le temps, le progrès, les structures familiales, ainsi que sa vocation, plus ou moins large, à une vision universelle (qui ne nie cependant pas les réalités particulières). Ces permanences, qui constituent une dimension de l'identité, régulent les sociétés.

---

<sup>1</sup>Émile Meyerson, *Identité et réalité*, Alcan, Paris, 1907

<sup>2</sup> Gérard François Dumont, *L'Identité Européenne : Le débat*, Entretiens autour de l'identité européenne, centre international de formation européenne p.84.

Cette nature évolutive de l'identité est bien exprimée par André Malraux : «L'avenir ne s'oppose pas au passé, il le ressuscite »<sup>1</sup>

## **ii) Notion de l'identité authentique et plurielle :**

L'identité réside dans l'étonnante capacité à trouver un équilibre en constante évolution entre un patrimoine commun et soi-même. Son foisonnement vient de l'immersion constante dans la diversité des identités qui la composent. De même, chaque homme ne trouve sa personnalité et son équilibre qu'en conjuguant les divers aspects de son identité : identité familiale et spirituelle, locale, régionale, nationale, européenne... Supprimer l'un d'entre eux au nom d'un rationalisme théorique, c'est appauvrir la personne ; c'est appauvrir ses autres sources identitaires qui seront alors moins abreuvées.<sup>2</sup>

L'identité est difficile à cerner, il y'a plusieurs définitions, plusieurs avis, beaucoup d'ambiguïté et d'interprétations, mais elle est surtout **essentielle**, car elle relie et connecte toute la société, elle n'est pas figée, forcément...mais elle évolue, tout en se réappropriant les acquis culturels, et elle a un sens profond que si elle est **plurielle**, autrement elle ne serait pas crédible, mais surtout appauvrie.<sup>3</sup>

Partant du fait que le sujet se porte sur le défi identitaire en Europe et la crise migratoire, donc après avoir défini l'identité, ou du moins essayer...On se doit de définir l'immigration, d'autant plus que l'immigration est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur sur la scène mondiale.

## **B-L 'immigration : terminologie, données et historique :**

Le phénomène de migration, défini comme déplacement de lieu de vie, mouvement de personnes quittant leur pays ou leur région pour s'établir dans une autre terre d'accueil.<sup>4</sup>

Le concept de migration recouvre lui-même plusieurs processus ... Emigration économique, volontaire ou choisie, se distingue de l'émigration contrainte ou exil.

---

<sup>1</sup>Discours devant l'Assemblée nationale, 23 juillet 1962.

<sup>2</sup> Gérard François Dumont, L'Identité Européenne :Le débat, Entretiens autour de l'identité européenne, centre international de formation européenne p.84.

<sup>3</sup>Ibid, Gérard François Dumont, L'Identité Européenne :Le débat, Entretiens autour de l'identité européenne, centre international de formation européenne p.85.

<sup>4</sup><https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>, (consulté le 19 février 2022).

## i) Qu'est-ce qu'un immigré ?

Toute personne née de parents étrangers à l'étranger et qui réside sur le territoire en question (Français par exemple)

Donc certains immigrés deviennent français (à titre d'exemple) par acquisition de la nationalité française, les autres restent étrangers : « tout immigré n'est pas nécessairement étranger, et réciproquement »<sup>1</sup>. La qualité d'immigré est donc permanente, même s'il a la nationalité

Cependant, il n'existe pas de données quantitatives **précises** sur le nombre de migrants en situation irrégulière en Europe, puisque les clandestins ne font l'objet d'aucun enregistrement administratif...<sup>2</sup>

L'hostilité que suscite aujourd'hui la question migratoire trouve ses racines dans les usages politiques de notions comme « **l'identité nationale** » ou « **les valeurs occidentales** », d'où le lien entre identité et migration.

De plus en plus, la migration apparaît comme une problématique exigeant une approche globale et des réponses coordonnées

Les immigrants rencontrent pratiquement les mêmes difficultés pendant leur parcours migratoire. Le sens et les significations qu'ils donnent, dépendent donc de leurs motivations de départ et de leurs expériences individuelles. Mais est ce que la variable de l'immigration constituerait une richesse, une menace, une dimension purement économique ou au contraire un souci sécuritaire à gérer pour l'Europe ?

## ii) Le phénomène de l'immigration, origines, motifs et finalité :

Ces mouvements migratoires ont créé la fusion de peuples différents, le métissage a fait naître de nouvelles cultures, de nouvelles civilisations... sans parler de noyades de clandestins, la montée de la xénophobie, les problèmes **d'intégration**, le durcissement des droits migratoires sont souvent invoqués par les médias...Ce mot « **immigration** » est souvent relié aux grandes problématiques sociétales et économiques du monde contemporain, et souvent accompagné d'une **connotation négative**. L'immigration est un thème idéologiquement et politiquement controversé.

---

<sup>1</sup> L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

<sup>2</sup> Laetitia Van Eeckhout, Chapitre 1. Vous avez dit « immigré » ? Dans L'Immigration (2006), pages 13 à 28.

Emile Durkheim disait « Quand une société souffre, elle éprouve le besoin de trouver quelqu'un à qui elle puisse imputer son mal, sur qui elle puisse se venger de ses déceptions »<sup>1</sup>

Cette citation montre que l'immigration est toujours au cœur des problèmes, elle renvoie à des problématiques socio-économiques diverses et variées

### **(a) Le motif économique :**

Lorsque la conjoncture économique est morose, le pays d'accueil a tendance à craindre l'impact de l'immigration sur les salaires ou les emplois.

Par contre quand l'économie d'un pays développé est en extension, les immigrés peuvent réduire les tensions qu'il peut y avoir dans le marché de travail des pays d'accueil, en assurant une bonne quantité de main d'œuvre.

Ce constat est vérifiable dans la plupart des pays européens. L'écrivain espagnol Juan Goytisolo montre que « la région d'Almería, devenue un miracle économique grâce à la main d'œuvre immigrée, est une poudrière raciste qui peut se propager ailleurs en Espagne »<sup>2</sup>

Surtout qu'aujourd'hui la plupart des pays d'Europe sont confrontés au vieillissement démographique de leur population et au déséquilibre de la structure par âge : le taux de fécondité s'affaiblit, l'espérance de vie s'allonge, l'âge médian s'accroît et le ratio de dépendance des retraités augmente. Ces évolutions démographiques ont des répercussions négatives et remettent en question le financement des retraites.

« Le vieillissement progressif de la population des pays industrialisés commencera d'affecter sensiblement les finances publiques lorsque la génération du baby-boom atteindra peu à peu l'âge de la retraite au cours des années à venir »<sup>3</sup>.

L'immigration semble être une solution dans le sens où elle agit de deux manières sur le dynamisme démographique du pays d'accueil ; l'arrivée d'une

---

<sup>1</sup> Emile Durkheim, 1899, Antisémitisme et crise sociale, H. Dagan, Enquête sur l'antisémitisme, Paris, pp. 59-63

<sup>2</sup> JUAN GOYTISOLO et SAMI NAIR, Racisme en Espagne, Le Monde, 2000.

<sup>3</sup> Xavier Chojnicki, 2004, L'immigration peut-elle constituer une solution au problème du vieillissement démographique en Europe ?, La lettre Jean Monnet, n°10,

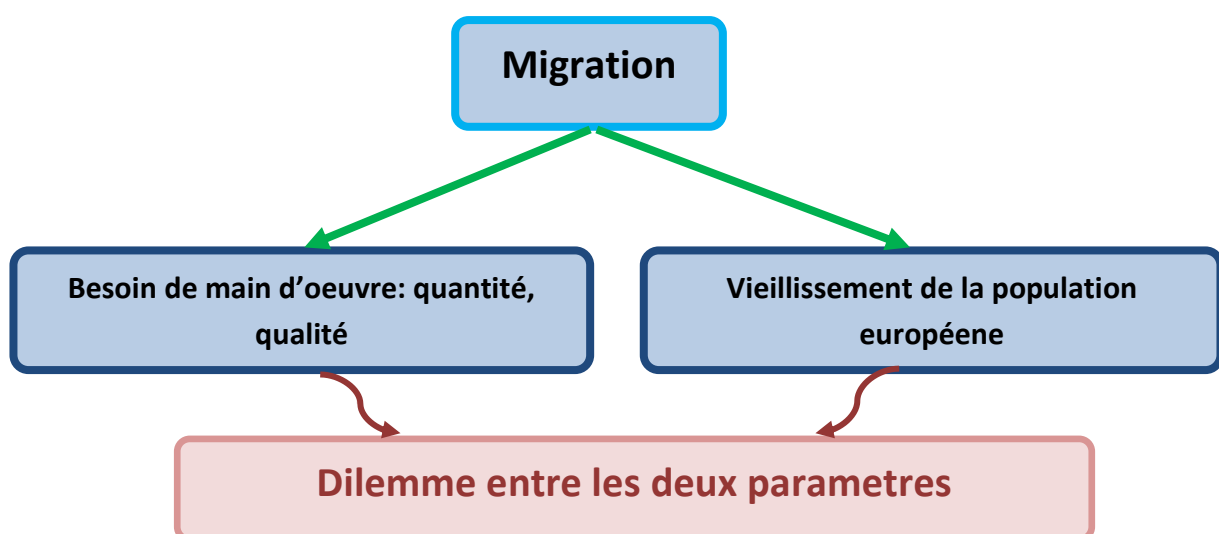
population immigrée généralement jeune et en bonne santé contribue à la réduction du vieillissement démographique en réajustant l'équilibre numérique entre personnes jeunes et personnes âgées.

Mais l'immigration massive ne peut constituer à elle seule un remède contre le vieillissement démographique à long terme, le rapport des Nations-Unies (2000), qui étudie les flux d'immigration nécessaires pour « neutraliser » le vieillissement, montre que l'immigration ne peut raisonnablement résoudre toute la problématique du vieillissement puisque l'ampleur des flux migratoires estimés par les Nations-Unies, nécessite une capacité d'absorption trop importante des pays récepteurs.<sup>1</sup>

Blanchet<sup>2</sup>montre que : « ... si l'ordre de grandeur requis est non seulement irréaliste à moyen terme (doubler la population d'âge actif en quarante ans), il signifie aussi l'entrée dans un processus divergent et non-soutenable à long terme.

L'immigration peut éventuellement freiner le phénomène et contribuer au développement économique, surtout si elle s'accompagne d'une hausse du taux de natalité, mais elle ne permettra pas, à elle seule, de faire face au déficit démographique des pays européens.

Le schéma ci-dessous contraste entre paramètres économiques et démographiques pour le phénomène d'immigration :



<sup>1</sup>Laurent Vernière, L'immigration est-elle une solution au vieillissement de la population ? Examen du rapport des Nations unies, n° 2000 – 31, Septembre 2000.

<sup>2</sup> Didier Blanchet, Immigration, marché du travail, intégration, Commissariat Général du Plan, La Documentation Française, Paris, 2002.

En fonction du pays considéré et du potentiel d'**intégration** de la population immigrée, des comportements xénophobes ont émergé dans certains pays d'accueil, par des courants politiques extrémistes, pour ce courant politique c'est simple tous les problèmes liés au ralentissement économique et au chômage sont liés d'une façon ou d'une autre à l'immigration, ce courant politique montrait qu'il existait une corrélation entre la montée du chômage et l'arrivée de travailleurs immigrés.<sup>1</sup>

### (b) Le motif politique :

Sur l'échelle nationale en France il ne semble pas possible d'établir une relation empirique entre la présence d'actifs étrangers et le taux de chômage agrégé, cela ne veut pas dire que l'arrivée des immigrés n'a aucun impact sur le taux de chômage, mais rien n'a encore été vérifié de source sûre, en France par exemple. Dans ce sens, suite à la crise pétrolière de 1974, les gouvernements des pays développés ont mis en place des **politiques migratoires**<sup>2</sup> restrictives pour satisfaire l'opinion publique nationale et ralentir la venue d'immigrés dont l'insertion sur le marché du travail des pays d'accueil n'était pas assurée. Le politique a rejoint l'économique. Par exemple, en France, avec le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, un nouveau discours sur la politique d'immigration voit le jour : « pour assurer l'insertion », il faut « substituer la maîtrise des flux migratoires à l'anarchie du laisser-faire » Jacques Chirac, Premier ministre, ajoute le 19 janvier 1976 qu'« il ne devrait pas y avoir de problèmes de chômage en France, puisqu'il y a un million de chômeurs et 1 800 000 travailleurs immigrés »<sup>3</sup> La France décide alors de mettre en place une suspension, en dehors du droit d'asile et du regroupement familial.

En Europe, c'est à partir des années 1970 que la politique migratoire a changé, devenue plus stricte et plus restrictive.

---

<sup>1</sup>Nataliya Gudz, L'idéologie d'extrême droite en Europe occidentale, GRIN Verlag, 2007.

<sup>2</sup>Les « politiques migratoires » sont un ensemble de dispositifs et de techniques de contrôle, d'entrave, d'encadrement des migrations et de gestion de l'immigration, dessinant une hiérarchie de la mobilité.

<sup>3</sup>Olivier Milza, Les Français devant l'immigration, Éditions Complexe, Paris, p. 161 CERC-Association, Immigration, emploi et chômage, Un état des lieux empirique et théorique, Paris, 1999

Mais ces tentatives de limitation de flux migratoires ont en quelque sorte été interrompues par les nouvelles politiques européennes , avec la construction de l'union européenne Les accords intergouvernementaux de Schengen du 14 juin 1985 et du 14 juin 1990, qui suppriment les contrôles sur les personnes à leurs frontières intérieures, ont été signés par treize Etats européens : la France, l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, le Danemark, l'Autriche, la Suède et la Finlande.

Puis au fil du temps, ça s'est élargi, de plus en plus de pays ont adhéré, à la plus grande crainte de quelques autres pays membres, ils craignent que cet élargissement engendre des répercussions économiques négatives, notamment en raison d'une immigration massive vers l'Ouest.

Pourtant, aujourd'hui, on compte seulement environ 2% des citoyens européens travaillent dans un pays autre que leur pays d'origine.<sup>1</sup>

Aujourd'hui, certains pays ont choisi d'abroger ces restrictions, mais à l'inverse, d'autres pays maintiennent ces mesures contraires au principe de liberté de circulation des citoyens. Au fil du temps, les politiques européennes sont alors passées d'une logique migratoire essentiellement nationale à une coopération intergouvernementale à l'échelle européenne, mais même si l'Union européenne met en place progressivement une politique commune en matière d'immigration, les pays membres restent encore principalement maîtres de leur législation relative à la maîtrise de l'immigration et au séjour.

La politique d'immigration reste, pour l'essentiel, du domaine de souverainetés nationales même si la construction européenne incite progressivement les pays membres à renforcer leur coopération, Comme le soulignent Mouhoud et Oudinet<sup>2</sup>« le maintien des souverainetés nationales a amené à adopter, au plan communautaire, des processus de coordination plutôt que d'harmonisation ». Cette coordination des politiques d'immigration concerne surtout la gestion des contrôles aux frontières extérieures de l'Union Européenne élargie et la lutte contre les flux d'immigration clandestine.

---

<sup>1</sup>Aurore Flipo, Les migrations de travail intra-européennes entre ruptures et continuités, L'Europe en mouvement, <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/3875>, (consulté le 8 mars 2022.).

<sup>2</sup>. El Mouhoub Mouhoud, Joël Oudinet, Inequality and migration : what different European patterns of migration tell us, International Review of Applied Economics, 2010, Volume 24, Issue 3 May 2010, pp. 405-422

Les immigrés ont tendance à intégrer le marché du travail européen par l'intermédiaire des pays périphériques de l'Union européenne. L'objectif final est de pouvoir se déplacer dans l'espace européen.

Au final, en raison des besoins économiques et des réseaux migratoires existants, les pays européens ne semblent pas encore prêts à adopter une politique commune d'immigration. Ils tentent de conserver leur **souveraineté** nationale. La gestion des politiques migratoires reste aujourd'hui aux mains des gouvernements nationaux et l'harmonisation au niveau européen est loin d'être atteinte. **La question des migrations internationales constitue alors un enjeu politique majeur.**

On constate aussi à travers l'histoire de l'Europe avec l'immigration que pour des raisons démographiques aussi, on a vu apparaître la nécessité d'élaborer des politiques **d'intégration** des immigrés qui sont d'ethnies et de cultures différentes.

Mais on voit aussi que de 1954 à nos jours que les migrations deviennent un phénomène global, de plus en plus de pays sont concernés, avec la mondialisation.

Aujourd'hui on ne parle pas QUE de flux migratoires vers l'Europe mais aussi vers l'Amérique du Nord, la région du Golfe persique et du Moyen Orient, mais aussi vers l'Asie Orientale...

Il y'a actuellement environ 120 millions de personnes qui se déplacent dans le monde, dont :

- Réfugiés : Environ +20 millions
- Déplacés : +30 millions
- Regroupement familial : +30 millions
- Travailleurs : +40 millions<sup>1</sup>

### **1. Notion de réfugié :**

Sur le plan juridique, un réfugié représente une catégorie particulière parmi les immigrés, dont le statut est défini par la Convention de Genève du 28 juillet

---

<sup>1</sup> Le phénomène de l'intégration et les problématiques de l'intégration dans le contexte européen, Service social des Etrangers d'Accueil et de la formation asbl (fichier pdf)

1951 : il s'agit d'une personne qui, « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques » se trouve « hors du pays dont elle a la nationalité ».

## **2. *Notion de regroupement familial :***

Cette procédure permet au ressortissant étranger régulièrement installé dans le pays étranger (France par exemple) d'être rejoint par les membres de sa famille proche, son conjoint et ses enfants mineurs.

Pratiqué depuis toujours, mais il n'a été réellement reconnu qu'en 1976, par un décret de trente lignes, mais la réglementation a été modifiée treize fois depuis, et la tentation d'interdire l'entrée aux femmes et aux enfants d'étrangers sous prétexte de maîtriser les flux migratoires.

Le demandeur doit impérativement justifier ses ressources, hors de toutes prestations sociales, il peut quand même être refusé s'il ne se conforme pas « aux principes qui régissent la République ».

Selon les données fournies par le HCR, dans l'Union Européenne, il y a 15 millions d'étrangers, les pays qui ont accueilli le plus d'immigrés sont l'Allemagne, la France et le Royaume Uni.

Globalement, le sens des migrations s'est renversé, avant la période industrielle, les migrations internationales partent des pays riches, industrialisés vers les pays pauvres : commerce, colonisation... Aujourd'hui c'est l'inverse qui se produit, les migrations partent des pays pauvres vers les pays riches, dans l'espoir d'avoir une vie meilleure, stable (Sud vers le Nord, l'Est vers l'ouest).

Les migrations donc concernent l'ensemble de la planète, il y a aussi des déplacements de populations dont on ne connaît pas vraiment l'existence, très peu connus, notamment à l'intérieur des frontières d'Asie et d'Afrique.

Aujourd'hui de plus en plus de pays sont soit des pays d'émigration soit des pays d'immigrations, soit des pays des retours, soit les deux simultanément, comme l'Italie par exemple, parce que oui l'émigration italienne persiste, alors que l'Italie est actuellement un pays d'immigration aussi.

*(Rappelons juste brièvement la différence qu'il y'a entre l'immigration et l'émigration)*

L'immigration désigne le nombre d'immigrants dans une zone géographique donnée pendant une année donnée.

Un émigrant est une personne qui quitte son pays de résidence habituelle pour s'établir effectivement dans un autre pays. Selon les recommandations de 1998 des Nations unies relatives aux statistiques des migrations internationales, un émigrant à long terme est une personne qui quitte le pays dans lequel il a eu sa résidence habituelle pendant 12 mois ou plus...<sup>1</sup>

L'émigration désigne le nombre d'émigrants quittant une zone géographique donnée pendant une année donnée.

Le solde migratoire correspond à la différence entre l'immigration et l'émigration survenues dans une zone géographique donnée pendant une année donnée. (Il est positif lorsque les immigrants sont plus nombreux que les émigrants et négatif lorsque les émigrants sont plus nombreux que les immigrants.)<sup>2</sup>

L'immigration et l'émigration sont un facteur structurant pour les relations internationales<sup>3</sup>. Dans les pays d'émigration, l'impact varie selon que cette migration comporte une part de dissidence ou de refuge politique : Les Etats de départ n'ont pas toujours soutenu leurs émigrants, les faisant parfois passer pour des traitres à la patrie...

Les Etats d'immigration ont également considéré que la politique de l'immigration pouvait être une forme de politique étrangère.

---

<sup>1</sup>Glossaire:Migration, eurostatStatisticsExplained, « [shorturl.at/jyEN4](http://shorturl.at/jyEN4) » (vu le 28 février 2022)

<sup>2</sup>Glossaire de la migration ,OIM Organisation internationale pour les migrations,Suisse,2007

<sup>3</sup> Catherine Wihtol de Wenden, La question migratoire au XXIe siècle, migrants réfugiés et relations internationales, 2017, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.

En Allemagne, le phénomène migratoire et l'accueil des réfugiés depuis 2015 sont des sujets de la politique internationale, car l'Etat ne peut pas agir seul pour gérer les flux migratoires et doit donc coopérer avec les pays européens et les pays de transit comme cela a été fait lors de l'accord entre l'UE et la Turquie en 2016.<sup>1</sup>

Il est donc nécessaire de voir les flux migratoires aujourd'hui sous un angle mondial, pour ne pas les analyser de façon partielle ou encore ethnocentrique, il faut aussi mettre en évidence les mutations rapides de ces flux, relevant du vaste processus « globalisation »... Aujourd'hui on trouve sur un même territoire des populations hétérogènes, n'ayant ni la même histoire, ni la même culture, ni la même vision des choses, ni la même religion, ni langue...

Les migrations s'alimentent, actuellement, de ce nouveau processus qui n'est autre que la mondialisation, et en ce qui concerne l'immigration en Europe plus précisément de nouvelles perspectives d'ouverture résultent de la construction européenne aussi (l'élargissement européen, libre circulation des marchandises, des capitaux..), donc en gros pour mieux comprendre ce phénomène aujourd'hui (l'immigration) il faut d'abord prendre en considération ces deux changements.

L'Europe se situe aujourd'hui à une échelle planétaire, dans un monde multipolaire complexe, où les flux d'immigration se sont diversifiés et multipliés la multiplication des réseaux économiques, médiatiques et culturels a développé « l'envie d'Europe » et les imaginaires migratoires dans des régions jusque-là peu concernées et auprès de populations jusqu'alors sédentaires ».<sup>2</sup>

En conclusion on peut dire que L'accroissement des échanges internationaux, la mondialisation et la construction européenne influencent les flux migratoires à destination des pays développés. Le marché de la main d'œuvre tend à se déterritorialiser et la mobilité du facteur travail s'accroît.

---

<sup>1</sup> Benjamin Schraven, Lutter contre les causes migratoires : le discours allemand. Ifri, comité d'études des relations franco-allemandes, Mars 2019.

<sup>2</sup> Catherine Wihtol De Wenden, 1999, L'immigration en Europe, La Documentation française, Paris

## C- le processus d'intégration : entre origine, définition et complexité :

Dans le domaine des sciences sociales, le concept d'intégration peut être attribué à Émile Durkheim (1858-1917), un des fondateurs de la sociologie moderne. Pour lui, l'intégration et la société sont deux faces d'une même pièce, sans quoi la société ne pourrait être cohérente. L'intégration serait donc une caractéristique même de la société, qui lui permettrait de fonctionner malgré les différences qui y règnent. La société doit cependant s'investir auprès des individus afin de créer une interdépendance et une complémentarité des individus et des groupes selon Durkheim.

Au fil du temps, le concept d'intégration a pris diverses formes en fonction des contextes historiques, politiques et sociaux, tant dans le langage courant que dans la sphère scientifique. Dans les années 1920, il est perçu comme un objectif visé, comme un processus où «tous (indépendamment de leur lieu d'origine) participent activement au fonctionnement de la société»<sup>1</sup> Selon cette conception, la trajectoire migratoire ainsi que le passé du migrant font partie prenante du présent dans les années 1950 et 1960, la notion d'intégration devient indissociable de la notion d'assimilation. Cette dernière est perçue comme inévitable et est, en même temps, vivement souhaitée. L'intégration telle que conçue des années plus tôt comme un processus relationnel et dynamique, prend désormais une autre direction. Le but est alors de maintenir une culture dominante, menant ainsi à la disparition des spécificités ethniques. Scientifiquement, l'accent est mis sur la «transformation du migrant».<sup>2</sup>

L'intégration politique doit s'accompagner, parfois, de la naissance d'un sentiment d'appartenance (construit ou spontané) dont la teneur se rapprocherait de celui suscité par la nation. Pour d'autres, la nouvelle Europe permettrait un remodelage de l'identité à partir de fondements inédits, évitant ainsi les limites d'une exclusion estimée intrinsèque aux identités nationales ou ethniques. Il ressort de ces propositions divergentes sur la question que la discussion actuelle sur l'identité européenne, s'intéressant tout autant à la question de la formation d'une identité politique ou culturelle qu'à la

---

<sup>1</sup>Sylvie Fortin, Pour en finir avec l'intégration, Centre d'études ethniques, Université de Montréal, 2000

<sup>2</sup>Ibid, Sylvie Fortin, Pour en finir avec l'intégration, Centre d'études ethniques, Université de Montréal, 2000

résolution des crises identitaires contemporaines, s'avère extrêmement riche au plan théorique, mais demeure confuse.<sup>1</sup>

### **i. Ambiguïtés et complexité du concept d'intégration :**

Le terme «intégration» suscite certaines ambiguïtés qui méritent d'être levée, car elle mine sa compréhension et son utilisation, pour du même coup, rehausser sa complexité<sup>2</sup> Notons que le terme possède un sens englobant qui peut faire référence à la fois à un état : la cohésion sociale, par exemple et aussi, au processus qui mène à cet état<sup>3</sup> Il comprend aussi une dimension identitaire et une dimension sociale, lesquelles sont souvent utilisées sans réelles distinctions. Il est donc possible de dégager une définition de l'intégration où l'on fait référence au mouvement, à la transformation identitaire en lien avec la/les culture(s).

Le terme est également utilisé pour décrire l'expérience d'établissement et la participation des migrants dans le pays d'accueil, le concept d'intégration est perçu de nos jours comme s'inscrivant dans une dynamique relationnelle, entre des individus, des groupes ou des collectivités.

Pour certains chercheurs<sup>4</sup>, le concept d'intégration possède présentement une connotation péjorative dans le langage courant : « [...] les migrants et leurs descendants l'interprètent comme l'imposition, par les dominants, de leurs normes, sans prise en compte de leur propre recherche d'identité [...] » (Cohen-Émerique)<sup>5</sup>. Ces derniers soulignent également le revers de l'intégration, soit l'exclusion. Que ce soit de façon formelle (les lois et règles régissant l'accès à la citoyenneté, au marché du travail, à la reconnaissance des diplômes, etc.)

Cohen-Emerique dégage plusieurs éléments qui nuancent le concept tant dans la théorie que dans la pratique :

---

<sup>1</sup> Aude-Emmanuelle Fleurant, l'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXIe siècle? Volume 11, numéro 2, printemps 2001

<sup>2</sup> Margarit Cohen-Emerique, Pour une approche interculturelle en travail social. Théories et pratiques. France: Presses de l'EHESP, 2011.

<sup>3</sup> Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles du CIUSSS-IU Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, <https://sherpa-recherche.com/wp-content/uploads/Fiche-synthese-Le-concept-dintegration.pdf>

<sup>4</sup> La complexité du concept d'intégration, centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du centre-Ouest de l'île de Montréal, « [shorturl.at/pAFNR](https://shorturl.at/pAFNR) », (vu le 2 mars 2022)

<sup>5</sup> Publiée en italien sous le titre « L'APPROCCIO INTERCULTURALE NEL LAVORO CON GLI IMMIGRATI ». IN : M.Santerini, P.Riggio (a cura di), FORMAZIONE INTERCULTURALE: TEORIA E PRATICA, Edizioni Unicopli, Milano 2007

1. Le principe d'intégration ne s'applique pas seulement au migrant. C'est un processus relationnel et une dynamique sociale.
2. L'intégration n'est pas un problème, mais bien un processus demandant du temps. Chacun ayant un bagage, une trajectoire et un rythme différents.
3. L'intégration est à la fois un processus intérieur et extérieur à l'individu.
4. Il existe des facilitateurs et des obstacles à « l'intégration » et au processus d'établissement.

L'intégration peut aussi être d'ordre culturel : certains cherchent un équilibre entre les racines qu'ils veulent garder et les valeurs et normes de la société d'accueil qu'ils désirent ou doivent adopter alors que, pour d'autres, s'intégrer c'est perdre totalement ses spécificités, c'est s'assimiler » (Cohen-Émerique) Notons aussi qu'il est possible de retrouver différents sens et diverses façons de s'intégrer au sein d'une même famille. Il s'agit également d'être sensible aux rapports de pouvoir instaurés par l'usage de ce concept et ainsi, de l'utiliser avec précaution.

Aujourd'hui on parle de la crise de l'intégration, entre la chute du mur de Berlin, les attentats du 11 septembre 2001... Ont inauguré une nouvelle ère « la guerre contre le terrorisme » c'est le choc des civilisations comme avait pu le prédire Samuel Huntington.

Comment envisager l'intégration pour tous dans la nation, si les identités, ou les identifications des individus et des groupes sont susceptibles d'en déborder le cadre ?

Depuis les années 1980, le concept d'intégration est de plus en plus souvent, notamment en Europe, associé à l'idée de modèle : certains pays disposeraient d'un « modèle d'intégration » qui leur est propre.<sup>1</sup> Il est tentant alors d'opposer deux grandes familles de « modèles » : les formules dites républicaines, dont la France serait l'expression la plus nette, et les formules multi culturalistes, dont le Royaume-Uni serait la figure de référence.

---

<sup>1</sup> Michel Wieviorka, L'intégration : un concept en difficulté, Cahiers internationaux de sociologie 2008/2 (n° 125).

La question de l'intégration des différences culturelles est perçue depuis plus longtemps, elle précède, dans le débat public, l'émergence de questionnements sur les « modèles d'intégration » : dès la fin des années 1960, dans plusieurs pays développés, on a commencé à s'interroger sur l'impact et le sens de diverses mobilisations à forte charge culturelle, mouvements régionalistes, ou liés au genre par exemple.<sup>1</sup> Mais tant qu'il s'agissait de ce type d'acteurs, définis pour l'essentiel du dedans des sociétés concernées, l'idée d'une mise en cause générale de « modèles d'intégration » n'avait pas sa place. Ainsi, en France, tant qu'il s'agissait de Bretons, d'Occitans, de Juifs même aussi, devenant de plus en plus visibles dans l'espace public dès cette époque en rompant avec la figure antérieure de l'« israélite », il n'y avait pas les mêmes passions, les mêmes inquiétudes que lorsque sont survenues les affaires de « foulard islamique » et les inquiétudes relatives à l'islam. L'affaire dite du « foulard » s'est jouée là encore à l'école. Aujourd'hui, de nombreux pays vivent ce type de débats et de conflits dans leur système éducatif, qui apparaît comme central dans la mobilisation des passions.

Il a fallu que les enjeux conjuguent problèmes internes et logiques planétaires, il a fallu que la question des différences se lie à celle de l'immigration pour que se noue, dans divers pays d'Europe notamment, le débat actuel sur les « modèles d'intégration ».

Dans l'état actuel du monde, et des sciences sociales, il semble non moins vrai que le paradigme de l'intégration est de moins en moins adapté pour faire face aux grands problèmes que constituent les phénomènes migratoires ou les différences culturelles et religieuses.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Ibid, Michel Wieviorka, L'intégration : un concept en difficulté, Cahiers internationaux de sociologie 2008/2 (n° 125).

<sup>2</sup> Michel Wieviorka, L'intégration : un concept en difficulté, Cahiers internationaux de sociologie 2008/2 (n° 125).

## **ii. Les politiques d'intégration des migrants et des minorités :**

Au sens large, les politiques d'intégration renvoient à l'ensemble des politiques mises en œuvre à la fois pour accueillir les migrants une fois qu'ils ont franchi la frontière et sont sur le territoire, et pour gérer les minorités<sup>1</sup>

En ce sens, elles incluent des politiques spécifiques à ces populations, notamment les politiques d'acquisition de la nationalité et des droits de citoyenneté, de lutte contre les discriminations, ainsi que les politiques multiculturelles.

Dans un sens plus restrictif, l'intégration désigne également l'une des façons de concevoir l'installation des migrants dans les sociétés d'accueil, aux côtés d'autres possibles telles que l'« assimilation », l'« incorporation », l'« insertion », l'« inclusion », la « cohésion sociale », etc. Ces enjeux conceptuels renvoient à des débats qui parcourent à la fois la sociologie de l'immigration (comment penser l'incorporation des migrants d'un point de vue empirique et analytique)<sup>2</sup>, la théorie politique « quels droits accorder aux minorités ».<sup>3</sup>

Les premiers travaux empiriques consacrés à l'étude des processus d'incorporation des migrants datent des années 1920 et émanent de la sociologie américaine, notamment de l'école de Chicago. Ils sont structurés autour du paradigme de l'assimilation, qui est alors conçue comme un « processus d'interprétation et de fusion dans lequel les personnes et les groupes acquièrent des souvenirs, des sentiments et les attitudes d'autres personnes et groupes, et qui, en partageant leur expérience et leur histoire, s'incorporent avec eux dans une vie culturelle commune »<sup>4</sup>.

En Europe, depuis une trentaine d'années, le débat public sur l'intégration des migrants a largement porté sur les politiques d'acquisition de la nationalité et des droits de citoyenneté, et sur la manière dont les flux migratoires nécessitent, ou non, de repenser ces politiques publiques.

---

<sup>1</sup> Adrian Favell, The Changing Face of 'Integration' in a Mobile Europe, Professor of Sociology, Sciences Po, Paris, Council For European Studies Newsletter, June 2013

<sup>2</sup> Andrea Rea et Maryse Tripiet, Sociologie de l'Immigration, La Découverte, Paris, 2008, nouvelle édition.

<sup>3</sup> Milena Doytcheva, Le Multiculturalisme, La Découverte, « Repères », Paris, 2011, nouvelle édition.

<sup>4</sup> Ernest Burgess et Robert Park, Introduction to the science of Sociology, Chicago University Press, Chicago, 1969.

La nationalité peut être définie comme l'institution juridique réglementant la qualité de membre d'un Etat.

Il faut souligner le fait que le concept d'identité européenne est étroitement lié, voire parfois confondu, avec celui de citoyenneté européenne. Cela a sans doute à voir avec le fait que l'identité est un des deux éléments constitutifs de la citoyenneté, en plus des droits qui y sont associés.

Cette citoyenneté « fait référence à des droits civiques aujourd'hui reconnus sur l'ensemble des territoires des quinze pays membres de l'Union Européenne ».

La citoyenneté recouvre quatre dimensions : le statut légal (elle renvoie en ce sens à la nationalité); les droits et les devoirs politiques (parfois aussi économiques, sociaux, etc.); les formes de participation à la communauté politique ; et le sentiment d'appartenance et d'identité collective associé à ces éléments.<sup>1</sup>

### **iii. La notion du « vivre ensemble » :**

*Droit du sol, droit du sang, accès à la citoyenneté, lutte contre les discriminations et égalité des chances ...* les slogans et instruments visant l'intégration varient d'un pays de l'UE à l'autre, même si les politiques tendent à se rejoindre progressivement.

Le « vivre ensemble » constitue l'objectif poursuivi par tous les pays européens, mais de manière différente.

Le droit de la nationalité est tout aussi partagé entre pays de droit du sol (Royaume Uni, Irlande), de droit du sang (Allemagne, Autriche, Danemark, Finlande, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège) ou mixtes, avec souvent prééminence du droit du sang (Belgique, Italie, Espagne, Portugal, France).<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Linda Bosniak, « Citizenship denationalized », Indiana Journal of Global Legal Studies, 2000, vol.7, n2, P.447-509.

<sup>2</sup> Catherine Wihtol de Wenden, l'Europe des migrations, La Documentation Française, Paris,2001.

- **Quelle différence y a-t-il entre droit du sol et droit du sang ?**

Le droit du sol autorise les étrangers nés sur un territoire à en acquérir la nationalité. Le droit du sang ne se transmet que par filiation.<sup>1</sup>

Quand à l'intégration, il n'y a pas de « modèle » plutôt assimilationniste ou plutôt communautariste, tant l'histoire, les conceptions du lien social, les populations en présence, l'importance des situations locales pèsent lourdement sur les modalités du vivre ensemble.

Partout, l'intégration progresse, malgré le chômage et les discriminations et en dépit de discours empruntés aux registres de l'imaginaire, du sécuritaire et du stratégique.

Dans les nouveaux pays d'accueil (Italie, Espagne, Portugal) les associations jouent un très grand rôle dans les politiques locales d'accueil et d'insertion.

En France, la politique de la Ville est à l'origine d'une gestion territorialisée de l'intégration, depuis 1990.

En Allemagne, l'intégration est décentralisée par les *Länder* et effective surtout par le travail et l'habitat.

Mais les pays européens doivent aussi faire face à **une immigration plus mobile**, organisée en réseaux migratoires qui parfois concurrencent les Etats dans la possibilité de franchir les frontières...

#### **iv. Les différents modèles et leurs modalités d'intégration :**

- Lutte contre les discriminations par le droit au Royaume-Uni (création de la commission for Racial Equality en 1976) et politique de gestion communautaire des groupes
- Intégration par le travail et le système scolaire en Allemagne, tout en maintenant la culture des principales nationalités en présence
- En France, l'intégration a surtout été mise en œuvre grâce à la politique de la Ville, caractérisée par le traitement social territorialisé des phénomènes d'exclusion

---

<sup>1</sup>Leatita Van Eeckout, *l'Immigration*, Odile Jacob, La Documentation Française, 2007.

- Quant au reste de l'Europe, l'Espagne inscrit à son programme la politique d'intégration le 11 janvier 2000, l'Italie en 1998...

#### **v. Le lien entre l'identité et l'intégration en Europe :**

Cette section s'attache à répondre à deux nouvelles interrogations : le fait d'être en faveur de plus ou moins d'intégration européenne implique-t-il que l'on se sente plus ou moins européen ? Les préférences institutionnelles des individus sont-elles en lien avec une identité européenne ?

Depuis le traité d'Amsterdam, l'Union Européenne s'est donné pour objectif de se maintenir et de développer en tant qu' « espace de liberté, de sécurité, et de justice ».<sup>1</sup>

Elle vise donc à améliorer la coopération opérationnelle entre les Etats membres et à combler le déficit démocratique, relatif aux mécanismes décisionnels, et le déficit de légitimité, relatif à la pertinence même du projet d'intégration.

Cette question concernant les liens entre identité et intégration européenne fait l'objet d'un débat entre les chercheurs. Alors que plusieurs auteurs s'accordent autour de l'existence d'une relation exponentielle entre intégration européenne et identité européenne, d'autres affirment le contraire. Ainsi, les premiers partagent l'hypothèse selon laquelle l'intégration européenne augmente continuellement et est corrélée positivement à un sens commun d'identité européenne<sup>2</sup>. Or, pour les seconds, comme Bruter, bien que les résultats empiriques prouvent qu'il y a en effet une corrélation entre identité européenne et intégration européenne, ce niveau est assez relatif. Nous devrions, selon lui, tout de même les considérer comme des variables distinctes.

Toutefois, un récent travail d'analyse de données empiriques renforce l'opinion soutenue par le premier groupe de chercheurs. Un lien exponentiel existerait bel et bien entre intégration européenne et identité européenne. Nous devons cette contribution à Sybille Luhmann qui adopte une conception néo-fonctionnaliste liant intégration européenne et identité européenne à travers

---

<sup>1</sup> Article 2 (ex article B) du traité UE.

<sup>2</sup> Esther Bleys, L'identité européenne à l'épreuve des crises : Une analyse de l'influence des crises économique et migratoire sur l'identité européenne des citoyens belges francophones, Université de Liège, 2017.

les processus d'interactions des individus avec l'intégration européenne. Selon elle, plusieurs concepts amplifient l'effet de l'intégration européenne sur l'identité, à savoir la mobilisation cognitive (abordée par Inglehart<sup>1</sup> et le soutien envers l'UE, ainsi que l'optimisme, bien que dans une moindre mesure<sup>2</sup>. Elle explique que les niveaux d'études les plus élevés ainsi que les plus bas tendent à se sentir plus européens à mesure que l'intégration avance.

Ce lien entre identité européenne et intégration européenne s'explique également, selon Fligstein, par les interactions transnationales, déjà abordées dans la section précédente<sup>3</sup>. Selon lui, les groupes sociaux les plus disposés à interagir au-delà des frontières sont aussi les plus disposés à soutenir l'intégration européenne. Des évidences démontrent que participer à un Erasmus, par exemple, renforce l'identité européenne. Elle explique cela par un « effet-plafond » : les étudiants de l'éducation supérieure forment un groupe qui, dans l'ensemble, se sent fortement européen. De plus, les structures sociales desquelles ils ressortent et les origines socio-économiques de leurs parents ont une influence, ainsi que les opportunités offertes par leur établissement scolaire.<sup>4</sup>

Toutefois, les identités nationales sont variables car fortement politisées, contestées et construites et donc influencées par le contexte national. Dès lors, selon une théorie dite des signaux politiques (« political clues »), les citoyens, manquant de connaissances sur l'UE, comparent celle-ci au contexte national dans lequel ils vivent (ils font du « benchmarking »). Ainsi, s'ils se sentent proches d'un parti politique au niveau national, ils tendent à adopter l'opinion qu'a ce même parti sur l'intégration européenne<sup>5</sup>. Semblablement, dans les pays où l'élite politique est en désaccord sur la question de l'intégration européenne, l'identité nationale a plus de chance de devenir exclusive et à engendrer un sentiment allant contre l'intégration européenne. À l'opposé, dans les pays où l'élite se rassemble derrière le projet d'intégration

---

<sup>1</sup> Ronald Inglehart, Cognitive Mobilization and European Identity, Comparative Politics Vol. 3, No. 1 (Oct., 1970), pp. 45-70.

<sup>2</sup> Sybille Luhmann, A Multi-Level Approach to European Identity: Does Integration Foster Identity?, Wiley Online Library, 2017.

<sup>3</sup> Neil Fligstein, Euroclash: The EU, European Identity, and the Future of Europe, Oxford Scholarship Online, October 2011.

<sup>4</sup> Deanna Kuhn, Thinking Together and Alone, Educational Researcher, 2015.

<sup>5</sup> Liesbet Hooghet et Gary Marks, Integration Calculation, Community and cues : Public opinion on European Union Politics, 2005.

européenne, l'identité nationale est plus susceptible d'être inclusive et d'être positivement associée au soutien pour l'intégration européenne.<sup>1</sup>

Enfin, au vu des résultats négatifs des référendums français et néerlandais concernant la Constitution européenne en 2005, ainsi que de la montée en puissance récente de partis eurosceptique, plus d'un seraient tentés d'y voir le positionnement d'une majorité de la population contre l'intégration européenne. Or, plusieurs auteurs nous démontrent que ce n'est pas le cas. Pour Diez Medrano, ce n'est pas tant parce que les citoyens français et néerlandais sont contre plus d'intégration qu'ils ont voté « non » aux référendums. Mais c'est parce qu'ils se sentent exclus du processus d'intégration et ressentent plutôt le caractère technocratique de la prise de décision au niveau UE. S'il y a certes une composante identitaire plus proche de leur Etat national dans ce vote, elle est moindre par rapport à leur sentiment d'appartenance une communauté politique européenne.<sup>2</sup>

C'est plutôt un vote à l'image de la frustration de la population de ne pas être consultée sur une série d'enjeux.<sup>3</sup>D'un autre côté, Van Ingelgom démontre qu'en fait, depuis le Traité de Maastricht, nous n'assistons pas à une polarisation plus forte des opinions envers l'intégration européenne mais plutôt à leur non-polarisation. Certes, il y a eu une baisse des opinions favorables envers le processus d'intégration mais pas en faveur de plus d'euroscepticisme. Au contraire, nous constatons, selon elle, une « augmentation du nombre de citoyens indécis et indifférents [pour qui] l'intégration européenne [n'est] ni une bonne ni une mauvaise chose »<sup>4</sup>. Stoeckel partage cette opinion selon laquelle les citoyens sont surtout ambivalents et indifférents vis-à-vis du processus d'intégration européenne.<sup>5</sup>

---

<sup>1</sup>Ibid, Liesbet Hooghet et Gary Marks, *Integration Calculation, Community and cues : Public opinion on European Union Politics*, 2005, p.426.

<sup>2</sup> Juan Díez Medrano, *Framing Europe: Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom*, Princeton University Press, 2003.

<sup>3</sup> Juan Díez Medrano, *The public sphere and the European Union's political identity*, <https://cutt.ly/9HU8g62>

<sup>4</sup>Virginie Van Ingelgom, *MESURER L'INDIFFÉRENCE. INTÉGRATION EUROPÉENNE ET ATTITUDES DES CITOYENS*, Presses Universitaires de France, 2012/1 Vol. 3, p.17.

<sup>5</sup> Florian Stoeckel, *Contact and Community: The Role of Social Interactions for a Political Identity*, University of Exeter, 2015.

Quand ceux qu'on appelle encore les « minorités visibles » s'expriment, font entendre leur voix, La France par exemple s'alarme d'une montée du communautarisme.

Mais ces populations –souvent déjà françaises- ne désirent-elles pas avant tout être reconnues dans l'espace public ? Aujourd'hui, il s'agit plutôt de les « inclure » dans la société plutôt que de les « intégrer » ?

L'immigration est constitutive de la société française<sup>1</sup>, La population française est aujourd'hui le reflet des flux migratoires qu'elle a connus depuis plus d'un siècle : diverse et multiculturelle.

- **Qu'appelle-t-on une société pluriethnique ou multiculturelle<sup>2</sup> ?**

Une société multiculturelle est une société au sein de laquelle chaque groupe culturel conserve et affirme son identité et ses traditions, tout en respectant les valeurs communes du pays

- **Quelle différence avec le communautarisme ?**

Par exemple en France (Elle reste le meilleur exemple) ce terme est souvent dénoncé, au motif qu'il représenterait une menace pour le modèle républicain fondé sur les valeurs universelles : comme par exemple lors du débat autour de la « loi sur le voile » qui touchait la question de la laïcité

Le communautarisme est associé aussi aux pays anglo-saxons où coexistent des minorités, ethniques ou religieuses, vivant selon leurs valeurs et leurs normes propres, sans qu'il y ait toujours interaction avec les autres

---

<sup>1</sup> Laetitia Van Eeckhout, l'immigration, débat public, La Documentation Française, Janvier 2007.

<sup>2</sup>Le multiculturalisme est un principe tendant à favoriser le développement des expressions culturelles au sein d'une même entité politique (Etat, région, commune) .Il est notamment mis en pratique et théorisé (Will Kimlicka) aux Etats Unis, au Canada (Charles Taylor) et en Australie (Steven Castles)

Les limites entre multiculturalisme et communautarisme font cependant débat...

## **vi. Théories et écoles de pensée relatives à l'identité et à l'immigration :**

### **1. L'étude des migrations internationales par les principaux courants de pensée économique :**

Sjaastad<sup>1</sup> montre que « les recherches sur les migrations se sont concentrées essentiellement sur les forces qui régissent les migrations, mais on s'est peu attaché à mesurer l'influence des migrations en tant que facteur d'équilibre dans une économie en évolution ». Ce constat se vérifie à travers l'étude des grands courants de pensée économique, tels que les classiques, les néo-classiques, les marxistes, les théories du capital humain, de l'offre de travail, de la segmentation du marché du travail... Les principales théories économiques ne prennent pas véritablement en considération l'importance économique des migrations internationales, même s'ils intègrent la question migratoire dans leur réflexion théorique.

La question migratoire est intégrée (marginale) dans la théorie classique dans le sens où Smith montre que « l'homme est de tous les bagages, le plus difficile à déplacer » et Mill montre que l'immigration peut accroître le niveau de vie d'une partie de la population du pays d'accueil.

Les néoclassiques, quant à eux, intègrent la question migratoire, puisqu'ils montrent que les flux semblent résulter de la disparité des salaires entre les régions

Les marxistes, quant à eux, tentent d'intégrer dans leur raisonnement économique les migrations internationales à travers des concepts généralistes : l'accumulation primitive, la surpopulation relative, l'armée de réserve ou le concept d'économie-monde.

---

<sup>1</sup>Larry Sjaastad, The cost and returns of human migration, Journal of Political Economy, 1965, 70(5), pp. 80-93

Ensuite, la théorie du capital humain montre que les migrations de main d'œuvre peuvent être assimilées à une structure investissement-profit dans un cadre temporel à plusieurs périodes.

Enfin, l'analyse coûts-avantages veut apprécier la totalité des effets engendrés par l'immigration, mais sa généralisation, en raison notamment de l'imbrication des variables

## **2. Les perspectives constructivistes et les fondements théoriques de l'identité (constructivisme)**

C'est une théorie qui a fait son apparition dans les relations internationales après la fin de la guerre froide, donc en 1989 plus précisément, et c'est Nicholas Onuf qui utilise ce concept en premier, dans son livre « world of our making »<sup>1</sup>1989, plus l'article d'Alexander Wendt 1992 « anarchy is what states make of it »

Mais avant que cela soit introduit dans les relations internationales, approche développée dans les années 1960 par la sociologie de la connaissance, notamment Peter Berger et Thomas Luckman dans *The Social Construction of Reality* (1966). Il s'impose rapidement comme principal concurrent au réalisme et au libéralisme (en 1998, Walt estime que « cette approche a largement remplacé le marxisme comme perspective radicale prééminente sur les affaires internationales ») grâce à deux facteurs : l'échec des théories classiques qui ne sont pas parvenues à anticiper la fin de la guerre froide, voire à l'expliquer après coup (le constructivisme l'explique par le pouvoir des idées et insiste sur les perceptions diverses des intérêts et des identités) et la radicalité du post positivisme laissant le champ libre à une approche perçue comme plus raisonnable. Le constructivisme vient de la philosophie des sciences et est entré en RI par Alexander Wendt et Nicholas Onuf comme on a pu le citer précédemment

---

<sup>1</sup> Nicholas Onuf, *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989 ; Alexander Wendt, « The agent-structure problem in international relations theory », *International Organization* 41, été 1987.

En RI, le constructivisme s'est singularisé comme approche théorique critique, tant implicitement face à la théorie classique qu'explicitement en se réclamant d'Habermas et de l'importance qu'il attache aux arrangements intersubjectifs<sup>1</sup>

Il dénonce les lacunes du réalisme structurel et du rationalisme et en appelle à la théorie sociale critique pour mettre en question les éléments politiques et discursifs du pouvoir.

Les constructivistes s'intéressent à ce que les agents pensent pouvoir et souhaitent accomplir (sur la base de leur appréhension du contexte politique et social) : d'où l'importance de l'intentionnalité. Le comportement des agents ne doit pas être considéré comme simplement instrumental, ni pour autant comme utopique ou altruiste. Parce que le comportement doit être analysé en relation avec la « signification sociale » et non avec ce qui passe pour rationnel ou réaliste, on ne peut plus dire à priori de tel ou tel comportement qu'il est dépourvu de raison, donc « irrationnel ».

Le postulat de Berzonsky (1988, 1989, 1992, 1993, 2003) est que les « individus jouent un rôle, tant dans la construction de ce qu'ils pensent être que de la "réalité" dans laquelle ils vivent. Ce sont les interprétations personnelles des expériences et non les événements en eux-mêmes qui constituent la réalité d'une personne »<sup>2</sup>. L'identité est comprise comme une théorie de soi construite par soi, c'est-à-dire une structure conceptuelle composée d'un système de suppositions, de schémas, de constructs, de scripts et de postulats relatifs au soi interagissant avec le monde. Cette théorie de soi organise, intègre et donne sens aux informations et expériences marquant le cours de la vie quotidienne.

Donc aujourd'hui pour pouvoir étudier l'identité, qu'elle soit européenne, ou autre, nous pensons que l'approche constructiviste est la mieux équipée pour s'attaquer à ces questions.

**En conclusion**, on peut dire que qu'il est important de constater l'émergence des concepts traités dans ce chapitre, et de mesurer leurs

---

<sup>1</sup> Friedrich Kratochwil, *Rules, Norms, and Decisions. On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge, Cambridge UP, 1989.

<sup>2</sup> Michael Berzonsky, *Identity Style and Well-Being: Does Commitment Matter?* *An International Journal of Theory and Research*, Volume 3, 2003, p.239.

impacts sur les politiques des différentes nations, ainsi que sur les relations internationales.

Dans le cadre de notre étude, ces concepts ont joué un rôle déterminant lors de plusieurs périodes, à travers l'influence qu'ils ont porté sur les politiques des pays des deux rives de la Méditerranée.

## **Deuxième chapitre**

### **L'Europe face aux flux migratoires**

Les mesures de l'impact des variables citées sur les relations euro méditerranéennes peuvent varier d'un cas à l'autre, mais l'on peut établir des généralités concernant les politiques européennes de gestion de la migration, et leur influence sur la scène internationale.

Dans ce cadre, on peut faire le constat des grandes approches employées par les pays européens, ainsi que leurs motivations, mais aussi de la gestion de ces pays et des enjeux sécuritaires et géopolitiques auxquels ils font face...

#### **a- L'identité Européenne entre la perception et les approches théoriques:**

##### **i. L'idée d'être européen comme approche citoyenne supranationale :**

« Europe sans âme, sans solidarité, otage des marchands et des banquiers, menaçant les valeurs immatérielles les plus élevées, faisant appel à l'égoïsme

des médiocres plutôt qu'à la générosité des grands »<sup>1</sup>. Voici donc les mots d'ordre dont ont pu se saisir les adversaires de la construction européenne au fil des ans, occupant un vide de discours idéal en faveur de l'Europe unie

Les interrogations actuelles sur le devenir de l'Union européenne sont donc associées à la fois à un malaise qui touche nos sociétés dans une phase de changement profond et au fait que la construction européenne a atteint le point où la question de l'union politique est devenue centrale. Pour que l'invocation d'une « crise identitaire » ou d'une « crise du sens » ne devienne pas un motif pour se désister du projet d'union de l'Europe, les raisons qui ont conduit à une telle situation doivent aujourd'hui être analysées sérieusement. C'est au prix de cette réflexion que nous pourrions, collectivement, retrouver les fondements d'une conscience des raisons d'être de l'union.

Belot rappelle combien certains auteurs doutent de l'existence d'une identification à l'Europe, comme Habermas et Smith, David Miller...

Nous formulons l'hypothèse de l'existence d'une identité européenne ou plutôt d'une identité comprise comme coexistence d'identités plurielles diversifiées, dynamiques et inachevées.

De nombreux auteurs pensent que l'identité européenne existe, bien que toujours en construction pour une partie d'entre eux.

« Nous assistons plutôt à une européanisation signifie que l'Europe et l'Union Européenne sont intégrés aux principes fondamentaux servant de base au sentiment d'appartenance des individus ».<sup>2</sup>

Ensuite se pose la question... de savoir à quelle Europe cette identité Européenne fait référence, en nous intéressant à l'identité individuelle des citoyens ainsi qu'à leur opinion envers l'intégration européenne.

Depuis toujours l'Europe est une représentation. En tant que telle, elle n'est pas une simple reproduction de la réalité. Elle est en quelque sorte un schéma narratif et cognitif, une idée à l'origine d'un mouvement, [celui] de la formation d'une identité collective. Mais l'objet et le sujet de cette représentation ont

---

<sup>1</sup> Projet de recherche coordonné par Aziliz Gouez , La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union, Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne, Compte rendu du séminaire du 24 novembre 2005.

<sup>2</sup> Esther Bley, L'identité européenne à l'épreuve des crises Une analyse de l'influence des crises économiques et migratoires sur l'identité européenne des citoyens belges francophones, UNIVERSITÉ DE LIÈGE, 2016.

eux-mêmes évolué, de sorte qu'il n'est pas très clair aujourd'hui de parler d'identité européenne.<sup>1</sup>

Alors que l'idée d'Europe tend depuis plus d'un demi-siècle à se concrétiser dans une réalisation juridique polymorphe, il devient opportun de s'interroger sur l'hypothèse identitaire.

Cette réflexion semble d'autant plus nécessaire à propos de l'Europe, que se développe en son sein, et parfois contre elle, tout un discours sur le respect des identités nationales.

Au titre des phénomènes sensibles, les premiers traits qui viennent à l'esprit lorsqu'on pense l'Europe sont l'incertitude, l'instabilité et l'irréductible diversité. Pluralité d'objets et de formes, tant dans une vision diachronique que synchronique, la rendent comme insaisissable, floue...

Il faut bien concéder que l'Europe, même restreinte à la forme de l'Union Européenne, n'est pas à première vue « une et la même »

Il apparaît que la pluralité, de forme et de matière, doit constituer cette substance de l'Europe, son principe existentiel. D'ailleurs, il suffirait presque pour le démontrer de rappeler la devise de l'Union européenne : *In varietate concordia*.<sup>2</sup>

L'identité européenne est une notion aux contours assez vagues et de ce fait elle a été conceptualisée de multiples façons. Cette divergence conduit à des contradictions entre les différentes écoles définissant la formation de l'identité européenne. Néanmoins, les notions sociopolitiques d'identité collective et d'identités collectives multiples sous-tendent toute conceptualisation de

---

<sup>1</sup>Même dans la sphère juridique, la notion est le plus souvent invoquée pour sa seule force d'évocation. Il en est ainsi par exemple dans les actes relatifs à l'Euro (avis du Comité économique et social européen sur le thème Avantages et bienfaits de l'Euro : l'heure du bilan, JO n° C-224 du 30/08/2008) à l'éducation et à la mobilité des jeunes (résolution du Conseil et des ministres de l'Éducation réunis au sein du Conseil sur la dimension européenne dans l'éducation, du 24 mai 1988, JO n° C-177 du 06/07/1988), ou encore à la politique extérieure de l'Union (Résolution du parlement européen du 5 juin 2008 sur le rapport annuel 2006 sur la PESC, JO n° C-285 E du 26/11/2009).

<sup>2</sup>Devise adoptée par le Parlement européen le 4 mai 2000 et qui figurait dans le projet de traité établissant une constitution pour l'Europe. La devise est officiellement traduite en français par Unie dans la diversité (il faut noter l'importance du choix du singulier féminin, plutôt que du pluriel, pour l'accord du mot « uni »). On ne peut manquer de faire le parallèle avec la devise des États-Unis d'Amérique *E pluribus unum* (qui signifie L'unité à partir de la diversité). Diversité, assumée, qui ne semble pourtant pas avoir remis en cause la construction d'une identité nationale états-unienne

l'identité européenne ; son contenu en termes de culture, d'engagement civique ou d'histoires communes change. Par contre, son noyau structurel demeure le même pour les deux typologies de base. Selon la classification tripartite de l'identité collective proposée par Brubaker et Coopers, l'identité collective européenne est définie par l'appartenance au groupe.<sup>1</sup>

Medrano explique la notion d'identités collectives multiples comme une multitude d'identités de groupe qui peuvent exister ayant deux positions structurales les unes envers les autres : horizontale (non-exclusives, mais qui coexistent) et verticale (s'excluant mutuellement).<sup>2</sup>

Si certains chercheurs affirment que la relation entre l'identité européenne et les identités nationales est horizontale<sup>3</sup>, d'autres soutiennent qu'elle pourrait tout également être verticale.<sup>4</sup>

Les spécialistes sont d'accord que, quel que soit leur rapport structurel, les deux identités collectives s'influencent mutuellement. Ainsi par exemple, l'identité européenne entraîne l'europanisation des identités nationales et de la mémoire collective, suite à la solidarité escomptée avec les autres États membres.<sup>5</sup>

Les modernistes perçoivent l'identité comme une construction culturelle ou historique. Les chercheurs explorant l'impact de la modernité et de la globalisation sur le phénomène de la formation de l'identité européenne appliquent la logique de la formation de l'identité nationale à l'émergence d'une identité post-nationale de l'Union européenne (UE). À cet égard, Delanty distingue deux types d'identités collectives selon le rapport aux étrangers, c'est-à-dire une identité exclusiviste/basée sur la notion formelle de régime politique (centrée sur l'État), et une identité de type participatif/reposant sur la

---

<sup>1</sup> Brubaker, Rogers et Cooper, Frederick, « Beyond 'Identity' », *Theory and Society* 29.1, 2000, pp- 1-47

<sup>2</sup> Medrano, Juan Diez, "Unpacking European Identity," CEVIPOF Working Papers. 7, 2008, pp. 17-19, [www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/smnr/sociopo/20082009/20081204-DiezMedrano.pdf](http://www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/smnr/sociopo/20082009/20081204-DiezMedrano.pdf)

<sup>3</sup> Herrmann, Richard K., Risse, Thomas et Brewer, Marylinn B, *Transnational Identities: Becoming European in the EU*, Oxford, UK: The Rowman & Littlefield Publishing Group, 2004.

<sup>4</sup> Deflem, Mathiew et Pampel, Fred C., « The Myth of Postnational, Identity: Popular Support for European Unification », *Social Forces* 75.1, 1996, pp. 119-143

<sup>5</sup> Klaus, Eder et Spohn, Willfried, (2005), *Collective Memory and European Identity: The Effects of Integration and Enlargement*, Hants, UK: Ashgate Publishing Limited ; Risse, Thomas, « A European Identity? Europeanization and the Evolution of Nation-State Identities », in *Europeanization and Domestic Change: Transforming Europe*, ed. Cowels, Maria Green, Caporaso, James et Risse, Thomas, Ithaca NY, US: Cornell UP, 2001

solidarité<sup>1</sup>. Les auteurs modernistes montrent que le projet européen, conçu comme une idée universalisant, devrait respecter le deuxième type, alors que le type exclusiviste devrait être considéré comme un trait de l'identité nationale, inapplicable à l'identité supranationale.<sup>2</sup>

Le modèle de société différenciée que propose Durkheim, où l'intégration sociale, appelle à la cohésion sociale par le biais de valeurs généralisées, découlant d'un cadre culturel commun. Cette intégration est souvent mentionnée comme étant la base de la conceptualisation de l'identité, produit de l'organisation moderne de la société.<sup>3</sup>

L'approche moderniste de l'identité collective considère la composante culturelle comme étant l'élément principal de l'identité. L'identité européenne est ainsi vue comme un projet social dont la construction repose sur la culture utilisée comme instrument politique.<sup>4</sup>

Les modernistes concluent que l'Union européenne ne devrait pas essayer de reproduire le modèle national de la formation de l'identité. Elle devrait plutôt considérer que les demos et les ethnos n'ont pas d'influence au niveau supranational et se concentrer sur le pouvoir émergent de la connaissance, ainsi que sur le potentiel que la culture a de générer la convergence des identités.<sup>5</sup>

Les symboles et les discours culturels commun sont les points convergents et l'on devrait minimiser l'importance de l'histoire et de la langue.<sup>6</sup>

L'Union s'est approprié l'identité culturelle européenne et c'est cette réussite qui lui permettra de la modeler pour obtenir une communauté « imaginée »<sup>7</sup>

---

<sup>1</sup>Delanty, Gerard, (1995), *Inventing Europe: Idea, Identity, Reality*, New York, USA: St. Martin's Press.

<sup>2</sup> Calhoun, Craig, « The Virtues of Inconsistency: Identity and Plurality in the Conceptualization of Europe », in *Constructing Europe's Identity: The External Dimension*, ed. Lars-Erik Cederman, (2001), London, UK: LynneRienner Publishers.

<sup>3</sup>Gerard Delanty,, « Social Theory and European Transformation: Is there a European Society? », *Sociological Research Online* 3.1, 1998.

<sup>4</sup>Sofiya Tsvetkova, *La formation de l'identité européenne dans les pays de l'Europe centrale et orientale au lendemain de l'adhésion à l'Union européenne*, ASPJ Afrique & Francophonie - 4e trimestre 2010.

<sup>5</sup>Cris Shore, *Building Europe: The Cultural Politics of European Integration*, London, UK: Routledge, 2000.

<sup>7</sup>Sassatelli, Monica, « Imagined Europe: The Shaping of a European Cultural Identity Through EU Cultural Policy », *European Journal of Social Theory* 5, 2002, pp. 435-451.

Par ailleurs, les modernistes expliquent également la socialisation des élites. Ainsi, Shore montre que ce sont les élites de l'UE qui, une fois qu'elles ont acquis l'identité européenne, encourageront la diffusion pour créer un espace culturel et une collectivité.<sup>1</sup>

Les communautaristes offrent un autre point de vue moderniste. D'après eux, la formation d'une identité dense, reposant sur l'histoire et la culture commune, constitue le principal pré-requis pour la perpétuation de l'identité européenne collective. Les liens collectifs et les interactions sociales constituent une base pour la formation de la loyauté et de la solidarité avec une communauté politique à travers lesquelles la culture s'ouvre aux différences.<sup>2</sup>

Les post-matérialistes regardent l'identité européenne comme une identification politique avec l'Union.<sup>3</sup> Encore une fois, l'accent est mis sur la connaissance comme moyen d'acquérir les capacités d'une réflexion abstraite. Tandis que les publications modernistes postulent que la connaissance est un instrument visant à sensibiliser les traits culturels communs. L'identité européenne dans le sens d'une communauté politique supranationale est utilisée par Inglehart pour expliquer le soutien public au processus d'intégration.

Dans ce cadre, la théorie dite de la « Révolution silencieuse » analyse la relation entre l'identité européenne et les orientations des valeurs politiques et économiques<sup>4</sup> Elle souligne le rôle du milieu socio-économique qui conditionne l'individu à l'âge pré-adulte et lui inculque certaines valeurs sociales.

Malgré les différences identifiées, tous les courants théoriques cherchent à apporter une réponse au même problème lié à l'identité européenne. Il s'agit de concevoir un modèle qui génère une légitimité de l'Union européenne, principalement parce que, comme le montre De Beus, le déficit démocratique

---

<sup>1</sup>Cris Shore, *Building Europe: The Cultural Politics of European Integration*, London, UK: Routledge, 2000.

<sup>2</sup> Caputo, John D., (1997), *Deconstruction in a Nutshell: A Conversation with Jacques Derrida*, Fordham, US: Fordham UP.

<sup>3</sup>Sofiya Tsvetkova, *La formation de l'identité européenne dans les pays de l'Europe centrale et orientale au lendemain de l'adhésion à l'Union européenne*, ASPJ Afrique & Francophonie - 4E trimestre 2010.

<sup>4</sup> Inglehart, Ronald, « The Silent Revolution in Europe: Intergenerational Change in Post-Industrial Societies », *The American Political Science Review* 65.4, 1971, pp. 991-1017.

comme cause du détachement populaire peut être diminué au moyen d'une identité européenne commune.<sup>1</sup>

Il apparaît que le processus de construction européenne, outillé d'un projet de plus en plus concret d'intégration politique, comprend un nombre important d'enjeux. Que ce soit en termes de définition d'une sécurité et d'une politique extérieure proprement européenne, que ce soit en termes de contrôle de l'immigration ou encore en ce qui concerne l'élargissement même de l'Union, on s'interroge sur la façon de concevoir et d'opérationnaliser une Europe à la fois ouverte, démocratique et vraiment représentative des intérêts de ses diverses composantes. Bref, il semble qu'à l'heure actuelle, le défi consiste à créer un espace politique commun et démocratique permettant aux Européens de se prononcer sur les enjeux qui les concernent.

*“Identities are being redefined as individuals, cities, regions and states come to terms with the dynamics of the «new Europe». Uncertain identities at the national and local level feed into debates about the desirability and feasibility of a European identity which may be essential if the European Union is to enhance its legitimacy and become a genuine political realm.”<sup>2</sup>*

La discussion autour de l'émergence ou de la construction d'une identité européenne et de sa signification a pris de l'ampleur depuis la chute du mur de Berlin, événement qui a forcé, en quelque sorte, les Européens de l'ouest à redéfinir cet «autre» contre lequel l'Europe d'après-guerre s'était modelée. Par ailleurs, le débat actuel semble surtout s'articuler autour de problématiques particulières. À ce titre figurent d'abord des phénomènes qui sont perçus comme très inquiétants : la montée de l'extrême droite dans la plupart des pays membres de l'Union (France, Autriche, Allemagne, etc.) ainsi que la multiplication des crises dites «ethniques» dans les États voisins d'Europe de l'Est. S'ajoutent ensuite les difficultés de la mise en place du Traité de Maastricht. Partant de ce qui précède, la réflexion sur la construction identitaire s'effectue à partir d'un contexte qui serait jonché d'obstacles. C'est pourquoi nous estimons que certaines des approches présentées comportent des prises de positions idéologiques (explicites ou implicites) face à ces

---

<sup>1</sup> Jos De Beus, « Quasi-National European Identity and European Democracy », *Law and Philosophy* 20.3, 2001, pp. 283-311

<sup>2</sup> Brigid Laffan, *The Politics of Identity and Political Order in Europe*, Wiley Online Library, 1996, p.83.

phénomènes et face au type de nationalisme qui leur est généralement associé, prises de position que nous tenterons de mettre en lumière tout au long de la démarche.

Dans un premier temps, nous avons relevé que les protagonistes du débat le situent dans la perspective où le projet européen en serait à une «étape critique» de son développement. Cette notion semble en fait vouloir indiquer l'existence de deux phénomènes distincts : l'inéluctabilité de l'intégration politique et le manque de légitimité de l'Europe comme entité politique pour parvenir à cette unification.

On peut associer à cette schématisation de l'évolution de l'Europe qui en serait à l'étape de crise, l'idée assez répandue que le projet fonctionnaliste-néo fonctionnaliste (souvent présenté sous le nom de projet Monnet) situé à l'origine de l'Europe, aurait atteint ses limites intrinsèques et qu'il est désormais nécessaire de les dépasser et ce faisant, de redéfinir le projet européen<sup>1</sup>. D'une part, cela nous paraît être plus une affirmation rapide qu'une constatation formelle ou même empirique du lien existant entre les divers obstacles actuels au bon fonctionnement de l'Europe et la façon dont cet ensemble d'institutions aurait été initialement pensé et implanté. D'autre part, cette affirmation tend à donner l'impression que les objectifs, les structures et le fonctionnement de l'Europe, malgré la fin de la guerre froide, malgré les multiples étapes telles Maastricht ou Schengen, malgré les «élargissements et les approfondissements», seraient demeurés immuables, ne se seraient pas adaptées à de nouvelles aspirations des sociétés ou à un nouvel environnement géopolitique, économique et social.

De plus, cette manière de présenter les choses tend à gommer le fait que la construction de l'Europe ne s'est pas faite de façon linéaire et stable, comme le rappelle Abelès (1996)<sup>2</sup>, mais qu'en fait, elle a été marquée par d'importantes périodes de stagnation et de crises que l'auteur qualifie de «temps morts» et où, à l'instar du débat actuel, on annonçait soit l'échec du projet soit la nécessité de réformes majeures pour assurer sa pérennité.

---

<sup>1</sup> KEVIN FEATHERSTONE, Jean Monnet and the 'Democratic Deficit' in the European Union, *Journal of Common Market Studies*, 1994, Vol. 32, N.2, p. 165.

<sup>2</sup> Marc Abélès est directeur d'études à l'École des Hautes études en sciences sociales depuis 2005. Il dirige le Laboratoire d'anthropologie des institutions et des organisations sociales qu'il a contribué à créer en 1995.

En second lieu, la notion d'étape critique est soutenue par l'idée qu'il y aurait en Europe une crise étroitement associée au manque de légitimité des institutions européennes. La principale cause de cette crise serait un déficit démocratique important et l'un de ses principaux symptômes serait le manque d'intérêt des populations face aux affaires européennes, notamment face aux élections parlementaires européennes.

Les notions de déficit démocratique et de crise politique de l'Europe sont souvent présentées en appui à l'idée de la nécessité d'une forme d'identification à l'Europe, identification qui constituerait une solution partielle mais essentielle au problème de légitimité.<sup>1</sup>

Pour continuer dans cette veine, Hensen et Williams (1999) proposent une lecture différente du phénomène en relevant tout d'abord que le débat autour de la légitimité de l'Europe apparaît, depuis quelques années, nettement plus axé sur les dimensions de la démocratie et de la citoyenneté plutôt que sur les liens intergouvernementaux qui ont longtemps été les fondements de la légitimité de la Communauté. Toutefois, pour ces auteurs, ce glissement dans le débat peut s'expliquer par le fait que le caractère de plus en plus supranational et « ingèrent » des institutions européennes aurait créé chez les populations une opposition plus globale à l'Europe, contribuant à l'identification de lacunes au plan de la démocratie comme étant la cause de la crise et par le fait même, la façon de remédier à la situation.

Dans cette perspective, la notion de crise orienterait le débat entourant **l'intégration politique** en mettant en valeur sa nécessaire concrétisation comme moyen privilégié de résoudre la crise. L'idée d'une crise démocratique de l'Union ne serait donc pas innocente et pourrait être révélatrice d'une position implicite de certains auteurs dans le débat opposant ceux qui sont « pour » et ceux qui sont « contre » l'Europe et non pas, pour « plus ou moins » d'Europe, comme c'était généralement le cas auparavant.

---

<sup>1</sup>Aude-Emmanuelle Fleurant, L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXIe siècle? Volume 11, numéro 2, printemps 2001 (Document généré le 30 mai 2022 17:33).

## ii. Les quatre grandes approches de la construction de l'identité européenne :

**1. L'identité post nationale:** raison et citoyenneté Pour plusieurs auteurs, l'originalité et la nouveauté de l'espace politique qui est en train de se créer autour des institutions européennes fournit l'occasion de proposer une nouvelle forme identitaire qui se fonderait sur des éléments qu'ils estiment totalement différents de ceux constituant l'identité nationale, comme la culture, la langue ou le sentiment d'appartenance à une communauté. On soutient que ce « type » d'identité n'est ni *opérationnalisable*, ni souhaitable dans un contexte européen avant tout marqué par son caractère pluraliste et diversifié, tant au plan des valeurs qu'au plan des coutumes ou des pratiques sociopolitiques et économiques. On part de la prémisse largement acceptée dans la communauté scientifique que l'identité, comme la nation, est un construit et qu'il est donc possible de la concevoir autrement qu'elle n'a été définie jusqu'à présent et en particulier dans le cadre national.

La sauvegarde du caractère pluriel de l'Europe apparaît donc être la préoccupation centrale et le point de départ de toute la réflexion des tenants de l'approche post nationale qui, par ailleurs, présentent les problèmes liés à l'immigration comme la preuve de l'achoppement d'une définition identitaire conforme à des critères nationaux. Puisque les identités nationales sont actuellement incapables d'accommoder convenablement le multiculturalisme croissant (à cause de l'immigration) des États occidentaux, quelle serait la performance d'une seule identité supranationale restrictive conçue en fonction de paramètres semblables?<sup>1</sup>

Par ailleurs, la nouvelle européenité ne devrait pas supplanter, ni diluer, les autres allégeances, au contraire, elle devrait être en mesure de mieux les préserver que ne le font les identités nationales, selon Graham.

Pour poursuivre cet objectif, les auteurs s'interrogent sur la façon de constituer un espace politique différent, fondé sur des valeurs qui dépasseraient les limites de l'identité nationale et qui permettraient à la

---

<sup>1</sup> Fernando Danner, JÜRGEN HABERMAS : DÉLIBÉRATION ET DÉMOCRATIE, l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, 2017.

fois l'inclusion de tous dans la communauté ainsi que la préservation des diverses cultures. La réponse post nationale, prenant largement ses appuis et son inspiration dans les travaux de Habermas portant sur la citoyenneté et l'intersubjectivité, propose donc une identité qui se formule en termes d'allégeance rationnelle et individuelle à des principes universels formalisés au sein d'une constitution. Idéalement, cette constitution devrait être le principal référent identitaire des individus, ce qui vaut également à l'approche post nationale le nom de «patriotisme constitutionnel». On rejette ainsi toute forme d'identité qui serait fondée sur des critères considérés comme douteux ou dangereux tels l'appartenance ethnique ou culturelle.

*L'identité nationale ne désigne pas d'abord et avant tout une échelle supranationale de citoyenneté. Elle désigne avant tout un motif non nationaliste de participation à une communauté politique (...) Il s'agit d'un attachement politique qui se détermine non pas sur des critères de coappartenance ethnique, linguistique ou culturelle, mais sur des critères éthiques de reconnaissance réciproque des sujets de droits, individus ou États, ainsi que sur les critères politiques d'une reconnaissance commune de principes fondamentaux tels que ceux de la démocratie et de l'État de droit (Ferry 1995).*

La communauté politique européenne est ainsi imaginée comme une agrégation ouverte et volontaire d'humains égaux et rationnels se reconnaissant eux et les autres comme sujets universels (Booth 1999). Il n'y a pas de nation européenne, il n'y a que des Européens. D'ailleurs, le statut de citoyen européen constitue une pierre d'assise de l'élaboration de l'identité européenne. Cette citoyenneté, définie dans ce cadre comme étant la relation entre l'individu et la communauté politique<sup>1</sup>, serait ouverte et accessible à tous ceux et celles qui désireraient s'en prévaloir, puisque la communauté politique, épurée de tout sentiment, serait par essence complètement ouverte.

Il est intéressant de remarquer que les post nationalistes s'inscrivent clairement en porte à faux avec deux grandes théories explicatives de

---

<sup>1</sup> Aude-Emmanuelle Fleurant, L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI<sup>e</sup> siècle? Volume 11, numéro 2, printemps 2001.

l'identité et de la nation, soit celle de Gellner d'une part, qui avançait l'idée d'une certaine adéquation entre communauté (nation) et État et celle de Smith d'autre part, pour qui l'appartenance ne peut se définir en termes exclusivement rationnels, ce sur quoi nous reviendrons plus loin.

Conception hautement idéaliste de l'admission même des auteurs qui la défendent, l'approche post nationale représente une charge virulente contre les nationalismes destructeurs, notamment ceux apparus en Europe de l'Est depuis la chute des régimes communistes. On reproche globalement au nationalisme ses excès et son potentiel de violence à l'égard de la différence, mais, de façon plus significative, on situe les germes du nationalisme comme mouvement politique répressif dans le phénomène émotif d'identification nationale. Dans cette optique, un des objectifs visé par l'école post nationale se révèle comme étant l'élimination de la dimension affective de l'identification politique, dimension qui est présentée comme une des causes principales des divers conflits violents qui ont marqué l'histoire contemporaine du continent européen et qu'on cherche à tout prix à éradiquer pour de bon.

Cette approche suggère donc une sorte de retour à la société civile ou au contractualisme envisagé pendant la période des Lumières, mais dans un espace public totalement différent de celui de l'État-nation. Dans un deuxième temps, cette définition de l'identité suppose l'instauration d'un système de valeurs qui rejetterait dans son ensemble les dimensions émotives et nationalistes de la politique.

Le concept d'identité européenne a bien été évoqué par certaines versions antérieures des Traités, mais il n'a jamais été défini clairement par ceux-ci. La notion d'identité apparaît actuellement dans le préambule et à l'article 4 du Traité sur l'Union européenne (TUE). Toutefois, ces articles ne procurent pas une définition de l'identité européenne en tant que telle.

Il s'agit plutôt d'« une double affirmation du concept d'identité : d'une part, celle de l'Union dans le contexte international ; d'autre part, celle des Etats membres ». <sup>1</sup>

Les Traités donnent donc, selon *Pfetschune*<sup>2</sup> définition de l'identité de l'Union par opposition aux autres plutôt qu'une identité intrinsèque, propre aux citoyens de l'UE. Le seul document adopté par les institutions européennes ayant défini clairement l'identité européenne est la Déclaration sur l'identité européenne de 1973. Cette identité européenne devait, selon ce document, évoluer concomitamment à l'évolution du processus d'intégration européenne.

## 2. Un projet utopique qui se pose contre le nationalisme :

L'approche post nationale offre d'abord et avant tout une conception de la communauté politique basée sur l'addition de ses membres, eux mêmes définis par leur statut de citoyen, c'est-à-dire par leurs droits et leurs devoirs légalement établis.

Comment stimuler une volonté de participation politique de la part des individus membres en faisant exclusivement appel à la raison et au droit? La solution préconisée par les tenants de cette approche est, invariablement, celle d'une nouvelle citoyenneté qui ramène à l'avant plan de la pratique démocratique l'essence des grands principes de la relation de droits et de devoirs État-citoyen élaborés lors de la période des Lumières.<sup>3</sup>

Or, la définition donnée à la citoyenneté européenne par les post nationalistes est remarquablement similaire à celle qu'ils attribuent également à l'identité, c'est-à-dire que la citoyenneté, tout comme l'identité, est fondée sur l'adhésion volontaire et rationnelle à des principes de droits démocratiques et universels qui seraient inscrits dans une constitution.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>Barbara Pfetsch, (titre de l'article introuvable), *European Journal of Communication* Vol 7, Issue 2, 1992.

<sup>2</sup>Ibid, Barbara Pfetsch, (titre de l'article introuvable), *European Journal of Communication* Vol 7, Issue 2, 1992.

<sup>3</sup> Jean Leca, *La démocratie à l'épreuve des pluralismes*, *Revue française de science politique* Vol. 46, No. 2, Sciences Po University Press, 1996.

<sup>4</sup>Aude-Emmanuelle Fleurant, *L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité*, Volume 11, numéro 2, 2001.

Pour illustrer simplement cette difficulté, prenons l'exemple d'un militant écologiste.

Son identification et sa participation au mouvement peuvent s'être établies sur la base de critères rationnels et universels (réduction objective de la quantité de ressources énergétiques, sauvegarde des grands systèmes écologiques pour le maintien de l'équilibre planétaire, etc.) Il s'agit peut-être même de son premier référent identitaire.

Il n'a pourtant pas de statut de « citoyen écologiste ». Le même exemple peut être appliqué aux féministes, aux ouvriers ou à tout autre membre d'un mouvement social qui milite sur la scène politique. Cette personne peut même, au nom de ses principes rationnels, se prévaloir d'un de ses droits de citoyen (le droit de vote) dans l'optique très nette d'infléchir le politique en fonction de ses propres convictions.

Par ailleurs, sa citoyenneté nationale ne l'empêche pas de se concevoir d'abord comme écologiste, féministe, pacifiste etc., et cette identité dominante peut même l'amener à défier l'État dont il est le citoyen (désobéissance civile), le tout, encore une fois, sur la base d'un calcul rationnel.

En opposant systématiquement une identité européenne fondée sur la rationalité du sujet ainsi que sur un espace de participation démocratique avec l'identité nationale fondée sur des critères ethniques considérés comme discutables, on en vient à donner l'impression que les identités nationales sont essentiellement irrationnelles, fermées, antidémocratiques et discriminatoires et que ce sont ces dimensions moralement répréhensibles qui ont donné naissance aux nationalismes haineux et violents que l'Europe a connu. Il s'agit, selon nous, d'une façon extrêmement sélective d'examiner le rôle du nationalisme dans l'histoire moderne et contemporaine à la fois de l'Europe et d'autres parties du monde. Il ne faudrait pas oublier que pour nombre de nations, dont la France et les États-Unis, le passage de sujet du royaume à citoyen porteur de droits a d'abord été le fait de démocraties nationales.

*Laisser la nation à l'extrême droite, c'est lui faire un superbe cadeau. Et c'est aussi faire une croix sur presque un siècle d'histoire politique. En effet, de la Révolution française aux années 1880, le concept de nation a été de tous les combats des libertés contre l'Ancien Régime. (...) Le phénomène le plus dangereux consiste à établir des signes d'égalité entre nation, sentiment national, idéologies nationalistes et nationalisme.<sup>1</sup>*

### **3. Un État fédéral européen comme contenant de la civilisation européenne :**

Les auteurs s'inscrivant dans cette approche se situent eux aussi dans la perspective de l'imminence de la création d'un nouvel espace politique qui pourrait remettre en cause, du moins partiellement, les définitions nationales de l'identité et de l'appartenance. Mais leurs préoccupations centrales diffèrent substantiellement de celles de leurs collègues post nationaux.

Aborder la problématique de l'identité européenne sous cet angle place inévitablement au centre du questionnement la légitimité de ce nouveau système, ainsi que la représentativité des institutions qui en découlent et qui ont contribué à modifier substantiellement le paysage politique européen. C'est donc la question de l'approfondissement de l'Union qui prédomine pour les adeptes de l'approche supranationale, plus que celle de son élargissement.<sup>2</sup>

L'apparition d'une identité européenne constitue donc une partie de la solution à cette crise. Mais contrairement à ce qu'avancait l'approche post nationale, les supranationaux semblent estimer qu'on doit s'efforcer de mettre en valeur ce qui est commun au sein de la diversité européenne pour qu'une européanité puisse réellement se dessiner et se concrétiser.

Ainsi, l'approche supranationale tente de surmonter la barrière que représenterait la diversité culturelle à l'élaboration d'une identité européenne et surtout, à l'émergence d'un sentiment d'appartenance à une nouvelle collectivité. Toutefois, ceux qui soutiennent ce point de vue

---

<sup>1</sup> Thierry Wolton (journaliste), 1993, p.100-101.

<sup>2</sup> Aude-Emmanuelle Fleurant, L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI<sup>e</sup> siècle? Volume 11, numéro 2, 2001.

n'attribuent rien de naturel à une éventuelle identité européenne. Les auteurs tenants de l'approche supranationale estiment qu'une conscience européenne - pour reprendre une terminologie qu'ils privilégient - peut être construite, mais cela à partir de plusieurs éléments d'un passé commun largement partagé par les sociétés européennes.

Se démarquant de l'approche post nationale, les supranationaux n'opposent pas une éventuelle identité européenne à l'identité nationale, mais, de façon plus explicite, aux nationalismes d'extrême droite. Une véritable conscience communautaire permettrait de consolider les grands principes démocratiques et étatiques de droit qui gouvernent l'Europe et les acteurs pourraient ainsi formuler une réponse «typiquement européenne» aux problèmes associés aux mouvements nationalistes radicaux et aux mouvements ethno-nationaux. Il semble important de noter que cette réflexion prend ses racines dans l'impuissance de l'Europe à intervenir avec efficacité et discernement dans la crise yougoslave, un État au statut ambigu, qu'on situe, au demeurant, à l'extérieur de l'Europe, définissant du même coup et plus ou moins confortablement les frontières de cette dernière.

L'approche supranationale reconnaît donc que les identités nationales dominent le paysage identitaire européen et que cette situation ne risque pas de se modifier de façon spectaculaire dans un avenir rapproché. Mais on croit fermement qu'une identité européenne peut venir s'ajouter au spectre identitaire déjà remarquablement diversifié des individus et des collectivités européennes.

#### **4. Le concept de culture européenne et la fragilité qu'il comporte :**

Les lacunes démocratiques de l'Europe font l'objet d'une critique qui est plutôt récente alors que la plupart de ces institutions existent depuis plusieurs dizaines d'années. Par ailleurs, si l'on se risque à faire un peu de prospective, on peut se demander, dans le cas de l'irruption d'une crise ou d'un litige majeur entre les pays membres, qu'elles seraient les institutions ou encore les identités qui seraient les plus susceptibles de rallier les diverses populations, surtout celles en opposition.

Il est intéressant de noter que cette représentation de la réalité est souvent décrite par les concepts d'identités «à multiples facettes» (multifaceted) ou encore, «multi-étagées» (multilayered), qui sont amenés comme tenant de l'évidence et s'en trouvent ainsi très peu définis ce qui, à notre avis, présente une valeur explicative limitée. Affirmer la complexité d'un phénomène n'aide pas à sa compréhension, elle ne lui attribue qu'une caractéristique. Lorsque, par exemple, Meehan affirme qu'une nouvelle sorte de citoyenneté est en train d'émerger en Europe et que cette dernière s'exprime à travers une configuration de plus en plus complexe de réseaux, d'alliances volontaires et d'institutions communes, selon nous, elle n'explique pas ce qu'est l'identité européenne ou la citoyenneté, mais procède à une description plutôt vague des conditions d'émergence et d'expression identitaire, qui pourraient même s'appliquer à d'autres lieux que l'Europe.<sup>1</sup>

## **b- Le débat sur l'identité Européenne :**

Jacques Delors insiste sur trois dimensions qu'il importe de garder à l'esprit en abordant les discussions contemporaines sur l'identité européenne. <sup>2</sup>La première est la résurgence de la nation dans les débats intellectuels sur la vie en société. Présentant ensuite certaines des réalisations mises en œuvre sous sa présidence de la Commission européenne, il remet en cause les critiques selon lesquelles la construction européenne serait essentiellement fonctionnelle et technocratique. Il termine en montrant comment le projet européen construit son identité, non pas seulement en interne, mais à travers les réponses apportées aux défis de l'histoire.

Pour Jan Sokol<sup>3</sup>, l'inflation de l'usage du mot « identité » est le signe d'un malaise profond, qui ne touche pas seulement les sociétés européennes. La

---

<sup>1</sup>Elizabeth Meehan, CITIZENSHIP AND THE EUROPEAN COMMUNITY, Wiley Online Library, Volume64, Issue2, 1993.

<sup>2</sup>Compte rendu du séminaire du 24 novembre 2005, La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union, Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne, p. 9.

<sup>3</sup>Ibid, Compte rendu du séminaire du 24 novembre 2005, La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union, Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne, pages 9 et 10.

quête identitaire européenne ne peut plus s'adosser à son vieil ennemi d'autrefois, le communisme. Plutôt que de céder à la tentation de la désignation d'un nouvel ennemi, Jan Sokol propose d'envisager l'identité européenne comme un nouveau programme pour la paix, et de faire de la variation culturelle, du respect des différences le thème principal de l'Europe de demain.

### **i. L'impossible identité européenne : la critique fondamentale d'Anthony D. Smith :**

Dans un article au contenu remarqué publié dans la revue *International Affairs* en 1992, Anthony D. Smith fait le tour du débat d'une façon très critique pour en arriver à la conclusion que l'émergence d'une identité européenne telle qu'elle a été définie jusqu'à présent n'est ni possible, ni souhaitable.<sup>1</sup>Ses principaux arguments ont, depuis la parution de ce texte, été repris et approfondis par d'autres auteurs, par ailleurs moins nombreux que dans les autres approches, qui rejettent eux aussi de façon critique les diverses conceptions de l'identité européenne qui ont été avancées jusqu'à présent. Toutefois, aucun n'est aussi explicite que Smith lui-même, et c'est pourquoi la majeure partie des références utilisées dans cette partie sont de lui.

L'objectif des interventions des «critiques» dans la discussion n'apparaît pas être de refuser totalement l'idée d'une identité européenne, mais plutôt de nuancer l'optimisme de ceux qui voient dans l'Europe les ingrédients permettant de reformuler sur de nouvelles bases à la fois l'identité politique, la participation, la légitimité et la démocratie. Smith et ses condisciples articulent donc leurs critiques en fonction de ce qui a été proposé dans la littérature et ils relèvent deux problèmes fondamentaux, soit celui de la conceptualisation de la diversité culturelle et celui de l'absence de mythes fondateurs et pré modernes à l'Europe.

---

<sup>1</sup> Aude-Emmanuelle Fleurant, L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI<sup>e</sup> siècle? Volume 11, numéro 2, printemps 2001.

Smith<sup>1</sup>questionne sérieusement ce présupposé de la définition de l'identité européenne, qu'il qualifie de «formule officielle», le considérant inapproprié à la définition de l'identité. Sans remettre en cause les diverses traditions partagées en Europe, tel l'humanisme et l'État de droit par exemple, il estime que de là à postuler une culture commune, il y a un pas trop important à franchir

Cette «famille de culture» ne serait donc pas suffisante pour faire émerger un sentiment d'appartenance à l'Europe, au même titre que la nation réussit à le faire, par exemple. Dans cette perspective, les critiques réfutent l'idée qu'il puisse y avoir un sentiment d'appartenance européen et soulignent, pour appuyer leur point de vue, que le processus de construction européen est avant tout affaire de rationalité puisqu'il a surtout été pensé en fonction de critères concernant la sécurité et la prospérité du continent.

De plus, la plupart des auteurs notent que malgré les efforts de socialisation et de mise en valeur de ce qui est commun et que malgré les diverses politiques adoptées, la fragmentation sociale et l'hétérogénéité culturelle sont encore ce qui caractérise le plus adéquatement le continent (Obradovic 1996, p. 213-214).<sup>2</sup>Gireault (1994) constate lui aussi l'absence d'une identité européenne et souligne le fait que l'identification la plus importante, à l'échelle du continent, y est encore nationale

Obradovic renchérit en signalant le fait que jamais la distinction entre identité nationale et identité européenne n'est effectuée, alors que distinguer l'une de l'autre, c'est-à-dire identifier ce qui relève de l'appartenance nationale et ce qui se rattache à un certain sentiment d'européanité permettrait sans doute de donner un contenu et une signification à la notion d'identité européenne. Pour l'ensemble des auteurs, l'inadaptation de ces conceptions de l'identité et du multiculturalisme est clairement illustrée par le fait que les divers États européens n'ont pas été capables de s'entendre sur une politique extérieure commune, exposant ainsi les divergences d'opinion publique des diverses nations et la primauté de l'intérêt national dans la conduite des affaires politiques.

---

<sup>1</sup> Gérard Bouchard, L'Europe à la recherche des européens : La voie de l'identité et du mythe, Notre Europe, Institut Jacques Delors, Décembre 2016.

<sup>2</sup> Daniela Obradovic, Policy Legitimacy and the European Union, Wiley Online Library, Volume34, Issue2 1996 ,Pages 191-221

Rappelons aussi que pour Smith, les mythes se retrouvent dans le passé pré-moderne des nations, passé qui fait particulièrement défaut à l'Europe actuelle. De plus, il est fort probable, selon lui, que plusieurs mythologies pré-modernes existent simultanément en Europe, alors que les modèles proposés d'une identité européenne privilégient systématiquement un ensemble de mythes qui correspond à des valeurs très spécifiques et surtout très actuelles (ouverture, tolérance, libre-arbitre, individualisme, etc.).

Dans cette perspective, comment sélectionner les mythologies qui seront au fondement de l'euroanéité et celles qui n'y participeront pas? Smith suggère en fait qu'inévitablement, les mythes fondateurs de la majorité, c'est-à-dire ceux qui situent la primauté du mode de penser occidental, auront tendance à s'imposer et que cette seule éventualité constitue un frein considérable à l'établissement d'une identité collectivement et véritablement européenne et multiculturelle.

Telles sont, de façon succincte, les principales critiques formulées par les tenants de «l'impossible» (ou très peu probable?) identité européenne. Nous aimerions également souligner le fait que Raymond Aron avait également émis des doutes quant au sens attribué à l'espace politique que représente l'Europe pour ses membres, et ce, en 1974. Indirectement, sa principale préoccupation concernait l'identité et se penchait sur la question de la possibilité de la coexistence de plusieurs citoyennetés en sol européen. En effet, pour lui, le fait qu'il existe simultanément plusieurs citoyennetés en Europe «affaiblit plutôt qu'il ne renforce l'expérience vécue de la citoyenneté politique. Le citoyen sait de moins en moins qui prend les décisions, si elle sont prises à Bruxelles ou dans la capitale de la nation»<sup>1</sup>Cette remarque paraît encore pertinente à l'heure actuelle, où l'un des principaux reproches fait à l'Europe est son manque de transparence et sa complexité bureaucratique.

## **ii. Le piège de l'approche civilisationnelle de l'identité européenne :**

Smith a essuyé beaucoup de critiques pour son travail. Le fait est que la critique repose essentiellement sur une définition qu'il avait élaborée pour expliquer l'identité nationale. Cette définition avance que :

---

<sup>1</sup> Aude-Emmanuelle Fleurant, L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXIe siècle? Volume 11, numéro 2, printemps 2001.

*“Identities are forged out of shared experiences, memories and myths, in relation to those of other collective identities. They are in fact forged through opposition to the identities of significant others, as the history of paired conflicts so often demonstrate.”<sup>1</sup>*

L'identité, pour Smith, repose donc à la fois sur le sentiment d'un passé et d'une mythologie partagée ainsi que sur certains éléments qui permettent une différenciation par rapport à d'autres collectivités. Ces éléments sont, quant à eux, étroitement associés à des dimensions culturelles telles la langue et les coutumes et trouvent également leur origine dans le passé pré-moderne de la collectivité...

Donc, beaucoup d'analystes hésitent à attribuer à l'identité des caractéristiques culturelles puisqu'ils estiment que cette façon de la concevoir comporte beaucoup trop d'éléments problématiques et ne résiste pas, dans la plupart des cas, à une application empirique qui permet de découvrir qu'au sein d'une nation, il y a plusieurs identités, voire sous-nationalités.

Dans cette perspective, l'identité européenne est non seulement difficilement concevable, elle semble carrément impossible.<sup>2</sup>

En conclusion on se rend vraiment compte que c'est un débat qui révèle beaucoup de difficultés, énormément d'avis et de points de vue, étant donné que c'est un continent qui regroupe plusieurs nations, on peut donc pas envisager UNE SEULE identité Européenne, sauf si ...on souhaite se concentrer sur l'identité européenne comme une identité politico-institutionnelle plutôt que sociale et culturelle, et encore...

Peut-être que les populations européennes ne seront jamais en mesure de dépasser la solidarité - calculée et rationnelle selon plusieurs - qui unit actuellement leurs nations. Ou, au contraire, peut-être ne serons-nous capables d'identifier une identité européenne qu'une fois celle-ci déjà apparue et façonnée par les populations elles-mêmes, ce qui a tendance à être un peu oublié par les auteurs en termes de possibilités. On néglige souvent de considérer le rôle actif des populations dans la conduite de leur destin.

---

<sup>1</sup> Anthony D. Smith, National Identity and the Idea of European Unity, national Affairs (Royal Institute of International Affairs, Oxford University Press, Vol. 68, No. 1 (Jan., 1992), pp. 55-76.

<sup>2</sup> Aude-Emmanuelle Fleurant, L'identité européenne : un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité, L'Europe, le laboratoire d'idées du XXI<sup>e</sup> siècle? Volume 11, numéro 2, printemps 2001.

Toujours est-il que le débat qui s'est installé autour de la notion d'identité européenne pose des questions fondamentales quant à la démocratie et quant à la représentativité d'un ensemble d'institutions qui agit directement dans les sociétés et qui influe sur la vie des gens. Dans cette optique, les réponses apportées et les solutions proposées doivent être suivies et leurs prémisses questionnées.

Donc après plusieurs lectures, on constate que paradoxalement il existe une culture européenne mais il n'existe pas une solidarité culturelle européenne.

Il a été dit que la seule « identité » européenne est une « non-identité ». L'Europe est une réalité juridico-économique dépourvue d'imaginaire créateur. Le modèle d'identité nationale, quant à lui, reste le support d'un rêve d'unité organique, d'union sacrée entre l'âme et l'histoire d'un peuple. Mais si l'on se souvient que l'identité nationale a été aussi une unité mécanique, obtenue par la contrainte et la soumission, qu'elle a pu se transformer en une unité exaltée, délirante et meurtrière, la nation apparaît comme un imaginaire de solidarité dont la réalité est à reconstruire.

L'idée qu'il existe un destin culturel européen a été exemplairement élaborée, à l'époque moderne, par la philosophie de Kant. Celui-ci regarde l'universalisme européen comme un devoir envers l'avenir, et son but ultime est la réalisation d'une situation cosmopolitique de paix mondiale : l'Europe n'est encore qu'une idée, mais c'est à partir de cette idée, prise comme but suprême, que se construira, précisément, sa réalité, l'Europe étant le seul foyer d'où peut rayonner une conception cosmopolitique des relations entre les peuples. Mais l'Europe n'existera pas tant qu'elle ne sera qu'un projet « politicien » (on dirait aujourd'hui : une affaire d'experts et de bureaucrates), c'est à la transformation des mentalités qu'elle devra sa naissance. Kant verra dans la Révolution française un événement européen, dans la mesure où elle présage que les Européens parviendront à réaliser la liberté politique des peuples, par la voie des réformes et non plus des révolutions. Kant mettait son espoir en l'émergence, dans la France post-révolutionnaire, d'un mode de gouvernement républicain qui pourrait servir d'inspiration à une Europe future, laquelle ne saurait trouver d'exemple dans l'histoire (pas même celui des États-Unis d'Amérique).

Mais sur le plan moral et culturel, l'Europe continue de vivre dans la honte d'avoir été impérialiste, totalitaire et colonialiste. C'est pourquoi elle tend à faire du mépris de soi un signe de tolérance et d'ouverture au monde...

Les défis d'aujourd'hui ne placent-ils pas l'Europe aussi bien que la France dans la position de renouer avec leur destination, de replacer leur histoire dans la ligne de leur destin culturel ?

Partout en Europe surgissent des interrogations sur les identités nationales, l'obsession du risque migratoire vécu comme un défi, l'idée répandue selon laquelle « les clandestins gênent l'intégration de ceux qui sont là ».

Francis Fukuyama déclare, dans *La fin de l'histoire et le dernier homme*, que la civilisation européenne ne croit plus en elle-même. En 2003, au moment de la deuxième guerre d'Irak, un journaliste américain qualifiait les Européens de « kantien », entendant par-là que leur pacifisme ne traduit plus que leur faiblesse, voire leur lâcheté devant les nouvelles violences qui secouent le monde. « L'Europe est en train de renoncer à la puissance ou, pour dire la chose autrement, elle s'en détourne au bénéfice d'un monde clos fait de lois et de règles, de négociation et de coopération transnationales. Elle pénètre dans un paradis post-historique de paix et de relative prospérité, concrétisation de ce qu'Emmanuel Kant nomme la "paix éternelle". De leur côté, les États-Unis restent prisonniers de l'Histoire, exerçant leur puissance dans le monde anarchique décrit par Hobbes, où lois et règles internationales sont peu fiables et où la vraie sécurité ainsi que la défense et la promotion d'un ordre libéral dépendent toujours de la détention et de l'usage de la force militaire.<sup>1</sup>

« L'identité politique européenne » désigne aussi la place et le rôle que joue (ou devrait jouer) l'Union sur la scène internationale, l'image qu'elle projette sur le reste du monde. A cet égard, les valeurs qu'aimeraient incarner les responsables politiques européens – respect de la démocratie et des droits de l'homme – ne sont pas l'apanage de l'Europe. Petite sœur de la puissance américaine, l'Union européenne tente de s'en démarquer (et certains de ses États membres plus que d'autres) en adoptant la posture du sage conseiller qui, ayant vécu et commis des erreurs de jeunesse, est en mesure de mieux

---

<sup>1</sup>Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe devant le nouvel ordre mondial*, trad. F. Israël, Plon, collection Pluriel, 2003, p. 71.

appréhender la complexité du monde. Il y a, dans la conception quelque peu post-moderne de « puissance civile », quelque chose qui rappelle l'esprit viennois – un modèle de civilisation fondé sur le pluralisme, le relativisme, la méfiance envers les absolus.

La plupart des intellectuels qui se penchent sur la question (Jürgen Habermas, Jean-Marc Ferry, Etienne Balibar, etc.) s'accordent pour dire que l'appartenance à l'Union européenne ne peut être pensée à partir des mêmes catégories que celles de l'appartenance nationale. Habermas notamment développe une théorie du patriotisme constitutionnel, d'un patriotisme au-delà des nationalismes qui a un grand écho dans la sphère des spécialistes de l'Union européenne.<sup>1</sup>

### **iii. L'identité européenne face à la mondialisation :**

L'accélération et l'intensification des flux de personnes, de biens, de capitaux et d'idées, ainsi que la généralisation de l'accès aux technologies d'information et de communication, donnent aux formations identitaires un caractère particulièrement complexe et labile. La globalisation induit l'émergence de nouveaux territoires culturels, suscite la formation d'identités mixtes.

Ces évolutions, qui ne valent pas seulement pour le cas européen, ont des effets contradictoires sur la formation des identités individuelles et collectives : soit dans le sens d'une « libération », permettant un enchevêtrement des appartenances, une pluralité d'affiliations ; soit dans celui d'un « raidissement », renforçant le désir que peuvent avoir les individus et les groupes de définir le contenu et les contours de leur identité.

« Le passé n'est plus une terre où l'on retourne par le biais d'une simple politique de la mémoire. Il est devenu un entrepôt synchronique des scénarios culturels, une sorte de casting temporel central auquel on peut avoir recours à sa guise ».<sup>2</sup>

Cette question n'a jamais été facile à résoudre, étant donné la vocation universelle de la culture européenne revendiquée par de nombreux penseurs. Les mouvements de population, juxtaposés aux flux rapides des images rendent d'autant plus difficile l'identification de ce qui est proprement

---

<sup>1</sup> La question de l'identité européenne dans la construction de l'Union, Reconnaître ce qui nous lie : l'identité européenne, Compte rendu du séminaire du 24 novembre 2005, (Projet de recherche coordonné par Aziliz Gouez Avec la collaboration de Nadège Chambon et Marjorie Jouen).

<sup>2</sup> Arjun Appadurai, Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation, Payot, Paris, 2001

européen. Certains s'en émeuvent, craignant de voir l'Europe absorbée par des régimes culturels plus importants.

Déjà qu'il est difficile de définir l'identité européenne, ça l'est encore plus si aujourd'hui elle fait face à la globalisation... ou à la mondialisation, aujourd'hui on peut même aller à dire qu'elle peut créer une sorte d'inégalités entre les citoyens européens « l'espace est bien réel, et les enferme peu à peu »<sup>1</sup>

La mondialisation des migrations est aussi une globalisation : l'interdépendance des crises politiques et économiques, l'apparition d'enjeux mondiaux (la démographie, l'environnement, le développement, l'alimentation, l'énergie, l'urbanisation, l'aspiration à la démocratie) ont un lien avec les migrations.

La question de « l'identité européenne », posée au singulier, prend donc un tour éminemment **précieux** dès lors que l'on prend en compte ces réalités. Tous les sondages, études sociologiques ou anthropologiques le montrent : l'identité européenne – comprise à la fois comme identité culturelle et comme sentiment d'appartenance à une communauté politique – concerne avant tout les segments les plus riches, les plus mobiles et les plus éduqués des sociétés européennes.

Question des frontières, incertitude sur les valeurs, hybridité politico-institutionnelle, absence de projet clair, fragilité de l'assise populaire, sont autant d'éléments qui doivent être appréhendés concurremment. Ils se télescopent en vrac dans les perceptions et l'inflation contemporaine des discours sur la « crise identitaire » européenne. La plupart des chercheurs s'accordent aujourd'hui pour dire que l'identité européenne se construit plus qu'elle ne se dévoile à partir d'un retour sur le passé.

Cela tient au moins autant à l'influence des théories constructivistes dans le monde de la recherche, qu'à la forme même de l'intégration européenne – processus ouvert, incertain, en devenir. La question posée dans ce milieu est plutôt « Que veulent-ils faire ensemble ? » et non pas « Qu'est ce que l'Europe ? » Le problème est que, dans la tourmente, peu de voix convaincantes se font entendre pour répondre à cette question (sans compter que les termes du débat ne sont pas les mêmes hors de la sphère des spécialistes de l'Union européenne).

Le principal défi qui se pose aujourd'hui à l'Europe est celui de la globalisation, et tous les citoyens européens l'ont bien compris « Weareheadingtoward a verystormyperiod in spite of the extraordinarypotential in an age of creativity,

---

<sup>1</sup>Zygmunt Bauman, Le coût humain de la mondialisation, Hachette littératures, 1999

prosperity and institutional reform. It can go both ways depending on what Europeans do. »<sup>1</sup>

Donc aujourd'hui on se pose vraiment la question de savoir est ce que l'immigration menace l'identité européenne ? Est-ce que le problème de l'Europe aujourd'hui c'est un problème d'immigration seulement comme on le voit tous les jours sur les plateaux animés, ou à travers les débats, les discours...etc.

L'exemple de la France est assez éloquent ici, car, avec tous les problèmes auxquels la France est confrontée, entre le pouvoir d'achat, les effets de la crise sanitaire (covid), le problème des retraités, et pleins d'autres problèmes on trouve quand même le temps de parler d'immigration de menaces identitaires, prenons juste l'exemple des élections présidentielles en France entre Zemmour, Lepen... Mais on va plus parler de tout cela lors du prochain chapitre pour l'instant concentrons-nous plus sur l'identité européenne, le réel débat qu'il y'a dessus, sur l'immigration(les motivations, les enjeux politiques)...

On peut dire que oui, l'un des principaux changements liés à ce processus réside dans les flux migratoires massifs qui ont transformé les sociétés européennes en des sociétés multiculturelles. La question du projet commun ou de l'identité européenne ne peut être posée comme si l'Europe ne comptait pas des millions d'Européens « non racinés ». <sup>2</sup>

L'Europe est un carrefour de liens (l'une des premières destinations pour l'immigration au monde): familiaux, économiques, géographiques, historiques, culturels divers avec les régions de départ et de transit mais continue souvent à considérer l'immigration comme une donnée temporaire alors qu'elle est devenue constitutive de son identité.

Les flux mondialisés qui touchent l'Europe sont le fruit de la conjonction d'une pluralité de facteurs survenus depuis ces vingt dernières années, le passage, pour les pays d'Europe du Sud et de l'Est, du statut de pays d'émigration à celui de pays d'immigration ou de transit, certains pays étant devenus l'un et l'autre à la fois(Italie par exemple).

L'Europe continue à arborer une attitude frileuse face aux migrations, sous la pression de la politique de sécurisation des frontières, tandis qu'elle est confrontée au double défi du vieillissement des Européens et des pénuries sectorielles de main-d'œuvre, deux réalités mises en évidence par un rapport

---

<sup>1</sup> Manuel Castells, "The Construction of European identity. A statement prepared for the European Presidency of the European Union" (unpub. Mimeo)

<sup>2</sup> Marcel Détienne, Comment être autochtone : du pur Athénien au Français raciné, Le Seuil, 2003.

des Nations unies sur les migrations de remplacement de mars 2000, suivi par un Livre vert européen de 2005.

Les effets pervers sont nombreux : entrées clandestines, sédentarisation des sans-papiers, esclavage moderne, détournement de la demande d'asile et du mariage à des fins de travail. Les secteurs qui manquent de main-d'œuvre comme le bâtiment et les travaux publics, les métiers du tourisme, les services domestiques et aux personnes âgées, l'agriculture, l'habillement font appel à un volant d'immigration clandestine. La fermeture est liée au fait que les politiques européennes ont été progressivement définies autour d'une série d'idées fausses et de scénarios n'ont pas eu lieu.

Le projet européen s'est principalement construit autour de la protection des réfugiés, c'est effectivement en Europe qu'est né le régime mondial d'asile, avec la Convention de Genève en 1951, historiquement parant cela a réellement commencé avec l'accueil des réfugiés suite à la guerre froide.

On remarque que l'idée de l'accueil des réfugiés a été fortement refusée de la part par les anciens pays du bloc soviétique notamment la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie et la République Tchèque.

**Le tableau ci-dessous illustre Politique d'accueil des réfugiés en Europe :**

Pays	Type de politique/contenu
<b>Hongrie</b>	En 2015, après les attentats de Paris, Victor Orban a réinvesti dans le thème des migrations, quelques semaines après le gouvernement hongrois s'est mis à afficher des slogans du genre « Restez chez vous » ou encore « si vous venez en Hongrie, vous devez respecter notre culture » ou « si vous venez en Hongrie, ne volez pas nos emplois » ces slogans étaient destinés aux immigrés.
<b>Pologne</b>	En 2015, la Pologne a connu un discours haineux à l'égard des réfugiés, allant même à les traiter de choléra, ou encore mieux...de parasites, qui peuvent être dangereux

	sur les populations locales d'après le leader du parti victorieux, Jaroslaw Kaczynski.
<b>Pays de l'Ouest</b>	la question migratoire pèse encore plus, tout en étant liée avec l'histoire coloniale en France ou en Grande Bretagne. La question migratoire est vue comme un problème d'intégration des musulmans, face aux discours politiques assimilant multiculturalisme et crise de l'intégration.

Depuis plusieurs années voire décennies, de nouveaux discours politiques ont vu le jour en Europe, des discours plutôt identitaires, appuyés sur des succès électoraux des partis de l'extrême droite, ces nouveaux discours sont fondés sur l'impossibilité que les citoyens les plus récents deviennent de « vrais » membres des sociétés nationales, alors il s'agit là au-delà d'un simple racisme, c'est beaucoup plus profond que cela, pour eux c'est une menace pour la « culture souche », elle est mise en danger face à la diversité culturelle...

Les immigrés, dans les débats politiques et médiatiques, ne sont plus considérés comme immigrés ou comme travailleurs, mais comme musulmans, on voit par là déjà que c'est un problème culturel, en les appelant musulmans cela veut dire que c'est un groupe homogène, ce qui explique aussi pourquoi le thème de l'identité nationale est aussi abordé dans les nouveaux récits sur l'islam et les musulmans, notamment en France avec les débats sur l'Islam et la laïcité...

Ce genre de problème ne se pose pas qu'en France, prenons un autre exemple ou un autre pays, les Pays Bas par exemple, la construction des mosquées, l'Appel à la prière, le voile ... Tout cela a pris une place importante dans les débats politiques, le parti islamophobe baptisé du nom de son leader Pim Fortuyn était arrivé deuxième aux élections de 2002.

Un responsable du parti socialiste hollandais déclarait par exemple en 2004 : « si l'on n'est pas préparé à se conformer à nos valeurs et à obéir à nos lois, le conseil le plus pressant est : cherchez un pays où vous vous sentirez chez vous ».

Ces nouveaux discours identitaires sont une nouvelle manière de dessiner une frontière entre « eux » et « nous »...

### **c- Les enjeux de l'Europe face à l'immigration :**

Alors que l'Europe se sent envahie par les migrants et les réfugiés, elle semble ne pas considérer l'ampleur du phénomène dans le monde. En effet, 86% des réfugiés dans le monde sont accueillis dans les pays en voie de développement<sup>1</sup>

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (ci-après : HCR) craint que ces pays ne soient bientôt plus capables d'accueillir autant de monde, car ils risquent d'être soumis à leur tour à une crise humanitaire... la migration est souvent perçue comme une menace à la souveraineté de l'Etat.

Tout d'abord, les étrangers provenant de milieux ethnoculturels et religieux différents perpétuent la plupart du temps leurs traditions culturelles. Ceci peut être considéré comme un manque d'intégration dans le pays hôte ou comme une invasion culturelle au détriment de l'identité nationale du pays d'accueil. Ce manque d'homogénéité culturelle est vu comme un danger. Selon une enquête sociale européenne de 2003, 58% des Européens perçoivent les immigrants comme une menace à la collectivité ethnique.<sup>2</sup>

Les personnes pensent également que la criminalité augmente à cause d'une trop forte affluence étrangères dans le pays, que ce soit en termes de délinquance ou de franchissement illégal de la frontière par de migrants sous l'emprise de réseaux criminels organisés, ce qui rend évidemment l'Etat moins sûr et plus vulnérable. De plus, les travailleurs nationaux estiment que les migrants leur prennent des places de travail réduisent leur salaire et profitent des aides sociales. Par conséquent, pour des raisons socioéconomiques ethnoculturelles et sécuritaires les migrants apparaissent comme des intrus, des moutons noirs, qui menacent la cohésion des valeurs des sociétés occidentales et le bien-être sécuritaire de l'Etat.

La politique migratoire qui est abordée au fur et à mesure des années plus fortement sous l'angle sécuritaire découle de l'effacement progressif de la limite entre la sécurité intérieure et extérieure. En effet, cette délimitation

---

<sup>1</sup>9 Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, UNHCR 2013 Global Trends Report, 20 juin 2014, p. 2.

<sup>2</sup> Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, Majorities' Attitudes Towards Minorities : Key findings from the Eurobarometer and the European Social Survey, Vienne, mars 2005, p. 14.

devenue toujours plus floue oblige les Etats à considérer la migration d'un point de vue de sécurité interne et externe. Le migrant est donc considéré comme une menace externe qui produit des effets internes. Ainsi, aborder la sécurité sur deux plans différents amplifie le problème et lui confère une importance primordiale.

Les trente dernières années ont été marquées en Europe par un objectif politique d'immigration zéro et par un contrôle strict des frontières, la nouvelle décennie correspond, dans l'Union européenne à l'émergence d'un débat lié à une « réouverture conditionnée » des frontières et à la définition d'une hospitalité calculée, les Etats européens adoptent alors une politique stricte de contrôle de frontières qui n'empêche pas une immigration légale (regroupement familial) ni une immigration clandestine.

L'Union Européenne se cherche à être ouverte à l'immigration en quelque sorte.

Aucun pays européen ne remet en cause le principe de la Convention de Genève de 1951 sur le droit d'asile, c'est-à-dire l'accueil des personnes victimes de persécutions dans leur pays d'origine. Cependant, le nombre de demandeurs d'asile a considérablement augmenté à la fin des années 90 en Europe, passant de 300 à 400 000 entre 1998 et 2000. Dans 80 à 90 % de cas, les demandes d'asile émanent de personnes qui ne justifient pas avoir été victimes de persécutions.<sup>1</sup> Le seul fait de présenter une demande les autorise à séjourner dans un pays d'accueil le temps de l'examen de leur dossier et leur assure certaines prestations (hébergement, allocations). Depuis le début des années 2000, tous les états européens ont adopté des mesures restrictives : simplification et raccourcissement des procédures, obligation d'hébergement, diminution des allocations en espèce.

L'immigration est une nécessité pour des raisons démographiques. Avec des taux de fécondité de 1,5 enfant par femme, l'Allemagne perdrait 28 % de sa population d'ici à 2050.

Bien avant la crise de 2015, on dénonçait déjà la carence européenne. Dans un éditorial, Le Monde le faisait, en 2009. L'Europe, écrivait-il, est une « terre d'immigration privilégiée ». Pourtant « la question ne fait pas partie des priorités de l'Union européenne qui ne dispose que de compétences disparates en matière d'asile et de lutte contre l'immigration clandestine ». Elle consacre moins de 1% de son budget à l'immigration, n'aide pas les pays les plus affectés

---

<sup>1</sup>La politique française et européenne de l'immigration, <https://cutt.ly/9HU8g62> (dernière consultation 15 mai 2022)

(Grèce, Italie, Espagne) et « règnent la plupart du temps le chacun pour soi et les règles parfois inadaptées des accords de Schengen ». Le quotidien appelait à une politique communautaire prioritaire, résolument intégrée, fédérale.<sup>1</sup>

L'année 2013 fut marquée, au début du mois d'octobre, par le drame de Lampedusa<sup>2</sup> et le lancement le 13 par l'Italie de Mare Nostrum. En 2014, le Figaro mettant en avant un rapport de Frontex, soulignait « l'explosion des flux » et dénonçait encore l'impuissance des 28<sup>3</sup>. La crise de 2015 était donc largement annoncée.

Depuis, les médias rendent régulièrement compte des efforts européens et de leurs échecs ou de leurs avancées très modestes, en ce qui concerne la politique de l'asile et la réforme dérèglement de Dublin. En octobre 2019, le Monde soulignait encore les divisions européennes<sup>4</sup>. Cela donne le sentiment que l'UE ne veut ou/et ne peut rien faire.

## **i. L'immigration comme enjeu politique :**

Historiquement, l'Europe a toujours été un continent de flux migratoires. L'Union européenne (UE) s'est aussi construite en partie autour de la libre circulation des personnes.

Beaucoup considèrent l'immigration comme un atout pour l'Europe, à condition qu'elle soit « maîtrisée ».

Certains y voient une « ressource » de main d'œuvre pour le Nord et de développement pour le Sud, d'autres un « danger ».

Comme indiqué auparavant, les flux migratoires ont toujours existé d'une façon ou d'une autre pour des raisons économiques ou autres (fuir le désastre économique beaucoup : chômage, salaires faibles...) mais encore pour des raisons politiques comme la dictature, l'autoritarisme, la corruption, les inégalités... mais comme mentionné dans mon titre, je vais beaucoup plus me concentrer sur la période 2015-2021 étant donné que toutes les raisons qui ont poussé à l'immigration (en grande partie) ces mêmes raisons constituent les

---

<sup>1</sup> Editorial, L'Europe sans politique face aux flux migratoire, Le Monde, 10 septembre 2009. En 2017, 258 millions de personnes (une sur 30) vivaient dans le monde en dehors de leur pays d'origine. Dans l'union européenne, le chiffre est de 57 millions, soit 11% de la population européenne, dont 20 millions venant d'un autre Etat membre et 37 millions de l'extérieur de l'UE (Parlement européen, La crise migratoire en Europe, août 2019).

<sup>2</sup> Le 3 octobre 2013, un bateau transportant plus de 500 passagers avait coulé au large de l'île, provoquant la mort de 366 personnes. Un an après, le Pape François sur l'île, vint sur l'île, pour réveiller les consciences.

<sup>3</sup> Jean-Marc Leclerc, Clandestins : le rapport choc de l'Europe et Jean-Jacques Mevel, Les 28 impuissants face à une bombe politique, Le Figaro 15 mai 2014.

<sup>4</sup> Jean-Pierre Stroobants, L'UE étale ses divisions sur le sort des migrants en Méditerranée, Le Monde 10 octobre 2019

principaux motifs(ou éléments déclencheurs) de la révolution de 2011 ou ce qui est beaucoup plus connu sous le nom de printemps arabe...

Les mouvements politiques communément appelés « printemps arabes » ont eu un impact différencié, selon les pays, sur les mouvements de population dans la région Maghreb arabe–Moyen-Orient. Au sein du monde arabe, les «révolutions» ont été à l’origine de nouveaux flux de réfugiés et de migrants, en particulier au Yémen, en Syrie et en Libye, les mouvements de populations vers l’extérieur de la région n’ayant été que très marginalement affectés par les changements politiques et les conflits. Il convient aussi de différencier les moments révolutionnaires, parfois violents et suivis de guerres civiles, et les périodes de transition politique dans lesquels sont entrés certains pays du Moyen-Orient.

Les printemps arabes ont non seulement créé un grand nombre de réfugiés internes et internationaux...

Vue d’Europe, la «menace» de vagues d’immigrants et de réfugiés fuyant l’instabilité politique du sud de la Méditerranée a tenu en haleine les médias et inquiété l’Union européenne (UE).

« La caractéristique de l’Europe, c’est qu’elle éprouve beaucoup de difficultés à se penser en tant que continent d’immigration, ce qu’elle est pourtant »<sup>1</sup>

D’après les Européens, l’Europe ne fait même plus face à une crise migratoire mais surtout à une crise profonde de ses valeurs dans un contexte de montée des populismes en son sein. La difficulté des pays européens à envisager une réponse solidaire et à harmoniser leurs politiques d’accueils se double ainsi d’une défiance à l’égard de l’Union.

Les débats politiques en Europe ont nettement évolué ces dernières décennies, la question migratoire aujourd’hui n’est plus une question de droits ou de devoirs mais une question qui touche directement l’identité des Européens, surtout depuis l’été 2015.

Depuis 2015, l’Union européenne connaît un afflux de réfugiés. Elle est entourée de pays en guerre ou en conflit intérieur, qui ont produit des flux de réfugiés au sens large (plus souvent demandeurs d’asile que migrants venus à la recherche de travail, mais presque tous migrants forcés) d’une ampleur exceptionnelle. Ces flux viennent actuellement de Syrie (5 millions ont migré à l’étranger, dont 3 millions sont en Turquie, plus d’1 million au Liban et 600 000

---

<sup>1</sup> Philippe De Brugcker, commission Européenne, Mars 2003

en Jordanie), d'Irak, de Libye (ancien filtre des migrations subsahariennes vers l'Union européenne, par le biais d'accords bilatéraux conclus notamment avec l'Italie), de la corne de l'Afrique (Érythrée, Somalie), d'Afghanistan, du Soudan et du Kosovo.

Les données fournies par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés permettent de préciser le phénomène.

**Voici un tableau qui fournit les données concernant Les entrées par la mer <sup>1</sup> :**

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Route Grecque</b>	856	173	29718	32494	59 591
<b>Route Italienne</b>	723	450			
<b>Route Espagnole</b>	153	181	119	23370	138
<b>Total arrivées</b>	842	436	369		
<b>Morts et disparus</b>	5312	8162	22103	58569	26168
<b>Total</b>	1015	363	171	114	85 897
<b>arrivées</b>	877	048	190	433	
<b>Morts et disparus</b>	3771	5096	3134	2296	Non donnée

Source : Données du HCR (Portail opérationnel, situation en méditerranéenne, entrées par la mer)

On voit que le chiffre total des entrées est multiplié presque par 5 en 2015 - d'où l'appellation de crise - avant de redescendre nettement en 2016. En 2018, le nombre des arrivants est entre 8 et 9 fois moins élevé qu'en 2015 et il chute encore très nettement en 2019. Sur la base de ces chiffres, on peut effectivement avancer qu'au fond il n'y a pas de vraie crise puisque le phénomène ne dure pas. Par ailleurs, si on rapporte le nombre des migrants, et à plus forte raison celui des demandeurs d'asile qui est inférieur, à la population de l'Union - environ 450 millions d'habitants, sans le Royaume-Uni - on voit évidemment qu'il est quasi négligeable. La conclusion s'impose : il n'y a donc pas de crise des migrations ni même de crise de l'asile. Mais cette vision est très simplificatrice.

<sup>1</sup> Jean François Gulhaudis, l'Union Européenne et ses états membres face à la « crise migratoire » la triple crise, 2021, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03158087/file/8.pdf> (dernière consultation 16 mai 2022)

D'autres éléments contribuent à constituer et entretenir la crise. En premier lieu, la manière dont se produit cette immigration. Elle a, à la fois, un tour agressif – elle est en forme de débarquement - et très dramatique. Les migrants, dont beaucoup de femmes et enfants, arrivent souvent sur des embarcations de fortune. Le nombre des victimes est et reste élevé, malgré les opérations de secours. Cela contribue fortement à la perception d'une crise. Les passeurs et trafiquants d'êtres humains, les ONG, le jeu qu'ils jouent avec les Etats les plus concernés, les décisions de ces derniers, notamment la fermeture des ports, entretiennent et amplifient la crise.

Un autre élément essentiel de la crise est que les migrants/réfugiés n'arrivent dans les 28 Etats membres de l'Union mais seulement dans quelques pays, principalement en Grèce, Espagne et Italie, chacun de ces Etats étant la destination d'une des trois « routes » de la Méditerranée. D'une année à l'autre, la part respective de chacune des trois routes servant au passage, celle de l'Espagne, celle de l'Italie et celle de la Grèce, varie nettement. La Grèce a supporté, en 2015, de très loin la charge la plus forte ; en 2015, 2016, 2017 la pression s'exerce surtout sur l'Italie ; elle est, à peu près, de la même dimension chaque année, et forte.<sup>1</sup>

On note ensuite un changement net. En 2018, c'est la route d'Espagne qui devient la plus importante, mais cela ne dure pas. Pour l'Italie, la pression a fortement baissé en 2018 et est presque tarie en 2019. La Grèce est à nouveau en première position en 2019.

La crise migratoire ne se ramène donc pas à quelques chiffres. Le milieu, les points de destination des migrants, les acteurs - les migrants eux-mêmes, loin de correspondre tous au profil du réfugié, les passeurs et les trafiquants, les ONG, les sauveteurs -, les menaces d'ouvrir la porte de la part des pays voisins, et plus généralement les réactions des Etats affectés, en font partie.

Dominique Reynié dit : "pour accueillir, il faut pouvoir ne pas accueillir."<sup>2</sup>

« Qu'ils soient victimes de conflits, de persécutions ou d'autres violations des droits de l'homme, les déplacés sont parmi les populations les plus vulnérables au monde »<sup>3</sup>. Une partie seulement des personnes entrées, obtient l'asile.

---

<sup>1</sup> Jean-François Guilhaudis, L'Union européenne et ses États membres face à la " crise migratoire ". La triple crise, Paix et sécurité européenne et internationale, université Côte d'Azur 2021.

<sup>2</sup> In Le rapport désinvolte à la frontière est la faute historique des responsables européens, Le Figaro 6 mars 2018.

<sup>3</sup> Koffi Annan, in Les réfugiés Dans Le Monde, Paris, 2001

En 2018, l'UE a reçu 634 700 demandes de protection et en a accueilli favorablement 333 400.<sup>1</sup>

Pour ceux dont les demandes sont refusées, le problème du retour se pose donc. On voit qu'il s'agit de chiffres importants. Or les données dont on dispose à cet égard, sont très médiocres, de l'ordre de 5% pour la France, 20% pour l'Espagne et 40% pour l'Allemagne<sup>2</sup>. Les migrants entrent, mais ne sortent que très peu ; ils vont donc s'accumuler. Et à cet égard, les zones, les camps et les « jungles », comme celle de Calais, constituent, du point de vue de la perception par les populations des Etats membres, des éléments très négatifs.<sup>3</sup>

Il ne faut pas oublier aussi que les Attentats de Paris en 2015 se produisent la même année que le « pic » des entrées... ce qui pousse à remettre en question la politique de l'immigration en Europe.

L'espace politique arabe est entré, en 2015, dans une ère de transformation dont nul ne pouvait prévoir à l'époque l'évolution ou le dénouement. L'année 2015 a été marquée par des mouvements de contestation populaire contre des régimes autoritaires inamovibles, pour réclamer plus de dignité, de libertés et de justice sociale. Cette évolution s'est traduite, en Europe, par une forte hausse du nombre de demandeurs d'asile nord-africains

Les pays de l'Union européenne partagent un certain nombre de préoccupations communes dans le domaine des migrations internationales, comme par exemple la volonté de mieux maîtriser les flux migratoires, d'accorder l'asile politique aux migrants qui remplissent vraiment les conditions énumérées par la Convention de Genève, et enfin de coopérer activement entre eux et avec les pays d'origine pour tenter d'atteindre ces objectifs. Cette convergence dans les préoccupations et dans les objectifs ne doit pas cependant cacher la réalité : le « paysage migratoire » de l'UE est fortement contrasté et les adhésions prochaines de dix pays candidats accentueront encore ce contraste.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres incluent les demandes concernant la Norvège et la Suisse (données de l' European Asylum Support Office EASO).

<sup>2</sup> Chiffres donnés par Jean-Baptiste Chastand, La crise migratoire en Europe, L'Europe dans l'ombre de la crise migratoire de 2015, Le Monde, 28 juin 2018.

<sup>3</sup> Yasmine Bouagga, « Jungles » et campements, condition des migrants en Europe : l'exemple de Calais, Questions internationales, n° 97, 2019, pp 51-53.

Les anciens pays d'immigration comme la France, la Belgique, les Pays-Bas ont enregistré des vagues migratoires importantes de travailleurs étrangers, parfois accompagnés des membres de leur famille.

Ces pays, mais aussi le Royaume-Uni et l'Allemagne sont fortement préoccupés par l'intégration des migrants et de leurs enfants sur le marché du travail et dans la société en général.

France, Allemagne, Grande-Bretagne : les traditions d'immigration et d'intégration des trois plus grands et plus anciens pays d'accueil de l'Union Européenne, mais tous les Etats de l'UE, y compris ceux du Sud, sont aujourd'hui des pays d'accueil.

Du coup, chaque pays a un peu « ses » étrangers, fruits de l'héritage colonial, de liens historiques privilégiés, ou tout simplement la proximité géographique avec des pays touchés par la mobilité, formant ainsi des « couples migratoires » (Allemagne-Turquie, Royaume-Uni-pays du Commonwealth, France-Maghreb)

Certaines nationalités sont ainsi concentrées dans un seul pays d'accueil : 97% des Algériens en Europe vivent en France, il en va de même des deux tiers des Tunisiens et des Portugais et de 50% des Marocains, l'Allemagne compte 80% des Grecs, 72% des Turcs et 68% des ex Yougoslaves, le Royaume Uni accueille l'essentiel des immigrés d'Irlande et du Commonwealth<sup>1</sup> et d'autres vivent en diaspora.<sup>2</sup>

Mais harmoniser les politiques migratoires au sein de l'Union Européenne constitue un enjeu vraiment difficile car les pays membres de l'UE se situent à des stades différents des vagues migratoires.

Un rapide coup d'œil sur l'histoire des migrations dans les pays de l'Union européenne montre bien que les stades de développement des vagues migratoires sont différents suivant les pays ou les groupes de pays considérés. Par ailleurs, les changements politiques intervenus en Europe centrale et orientale à la fin des années 80 ont eu des effets bien plus importants pour des

---

<sup>1</sup> Catherine Withol de Wenden, l'Europe des migrations, de post sur l'intégration et la citoyenneté, La documentation Française, Paris, 2001.

<sup>2</sup> Le terme de Diaspora, du grec spiro, « je sème », jadis réservé aux communautés juives, décrit un état de dispersion qui se transforme en mode d'exister et qui vise à créer de l'extérieur des réseaux transnationaux tendant à effacer les frontières des Etats et à définir les appartenances

raison géopolitiques et historiques sur les flux d'immigration dans les années 90, par exemple en Allemagne, en Autriche, mais aussi aux États-Unis et au Canada, comparés à la France ou au Royaume-Uni. Il en a été de même au cours du démantèlement de l'ex-Yougoslavie et de la guerre civile dans cette région, qui ont entraîné des flux importants de réfugiés bosniaques, puis kosovars et plus récemment albanais, essentiellement vers l'Allemagne, la Suède, l'Autriche, l'Italie et la Grèce.

Avec l'élargissement de l'UE, ces contraintes géopolitiques vont continuer à peser sur les mouvements et les politiques migratoires.

Dans les pays d'Europe du Sud, l'immigration, plus récente, concerne surtout l'agriculture, le bâtiment et les services alors qu'elle est plus diversifiée dans les pays d'Europe du Nord, où le regroupement familial favorise par ailleurs la constitution de communautés.

Les droits des immigrés dépendent du pays d'accueil et de celui d'origine ; les pays de l'Union accordent (sous conditions minimales, la plus courante étant la réciprocité) un droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers pour les élections locales aux citoyens des autres pays de l'Union ; certains pays l'accordent aussi à des citoyens d'autres pays.

## **ii. Les causes de l'immigration :**

Comme mentionné plus haut, ces causes peuvent être économiques, politiques, diplomatiques, psychologiques...

Historiquement, guerres et violences sont donc les principales causes de fluctuation des demandes de protection.<sup>1</sup>

### **1. Causes économiques :**

Ou plutôt désastre économique ...Malgré des progrès économiques réalisés dans toutes les régions du monde en 2016, les pays de l'Afrique Sud-saharienne et de l'Asie du Sud demeurent sous le seuil de la pauvreté.

Sans parler du chômage, manque d'emplois et de motivation, le pouvoir d'achat et les salaires.

---

<sup>1</sup> Gérard-François Dumont. « L'UE face à l'immigration. » Bulletin de liaison de la Société de géographie, no. 29 (2016), pp.55-62.

## 2. Causes politiques :

Régimes autoritaires, dictature dans la plupart des pays de l'Afrique Sub-saharienne et des pays arabes, les persécutions et l'absence d'institutions spécialisées pour lutter contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes d'intolérance, les crises politiques sont à l'origine de millions de déplacements forcés dans le monde, en 2016 on dénombrait 65,6 millions de réfugiés, soit une hausse de 10 millions par rapport à 2010<sup>1</sup>. Il s'y ajoute notamment 6 millions de réfugiés palestiniens (qui n'ont pas le statut de la convention de Genève), 10 millions de déplacés pour des projets de développement...

Des personnes se sont déplacées dans les pays voisins des zones de conflits (Corne de l'Afrique, Syrie, Iran, Pakistan) ou dans des zones de protection au sein des pays en crise (déplacements internes) ces mouvements de population, définitifs ou provisoires, se sont souvent dirigés vers des pays aussi pauvres que ceux dont ils étaient issus.

En 2015, les pays de l'UE ont reçu 1,2 million de nouveaux venus, dont la moitié de demandeurs d'asile, et 330 000 d'entre eux ont reçu un statut de protecteur<sup>2</sup>, en 2016.

## 3. Les phénomènes environnementaux :

L'eau est un sujet majeur de migrations et de conflits : la désertification du Sahel a pour effet d'attirer les populations subsahariennes vers l'Afrique du Nord, devenue région de transit pour des migrations vers l'Europe.

Le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, cyclones, inondations) la désertification, le dégel, l'élévation du niveau des mers pourraient faire doubler le nombre de migrants.

Selon l'UE, le réchauffement climatique menace la sécurité internationale, « exacerbant les tendances, les tensions et l'instabilité existantes »<sup>1</sup>. Certaines

---

<sup>1</sup> Catherine Wihtol de Wenden, La question migratoire au XXIe siècle, migrants, réfugiés et relations internationales, Sciences Po, Les presses, Paris, 2017.

<sup>2</sup> Catherine Wihtol de Wenden, La question migratoire au XXIe siècle, migrants, réfugiés et relations internationales, Sciences Po, Les presses, Paris, 2017, P.35.

des régions les plus vulnérables aux changements climatiques, comme l'Afrique du Nord et le Proche Orient, sont susceptibles de produire des migrations accrues vers l'Europe.

### **iii. Les conséquences :**

« Les réfugiés vivent dans un monde divisé, entre des pays où ils ne peuvent pas vivre et d'autres où ils ne sont pas certains de pouvoir entrer »<sup>2</sup>**Elie Wiesel.**

Héritiers du capitalisme, beaucoup de gouvernements des pays en développement s'enrichissent au détriment des pauvres populations. La dictature, l'absence de la démocratie, la pauvreté, le chômage et la malnutrition deviennent le vécu quotidien des populations.

Les conflits, les guerres, les soulèvements populaires, les coups d'Etat, le terrorisme, les conséquences du changement climatique, le manque du civisme, l'intolérance, le racisme, la xénophobie, l'esclavage moderne : le trafic humain et commercial, le mariage forcé, le travail des enfants, l'esclavage sous contrat...etc. en sont ses manifestations.

On peut dire que le début de la crise migratoire en Europe a réellement débuté en 2011 avec la révolution arabe, mais que cela s'est accentué en 2015, en 2015 c'était vraiment un **moment critique** pour l'Europe, ce qu'on appelle depuis **la crise migratoire**, ce terme s'est en quelque sorte imposé depuis l'été 2015 surtout à travers les médias et les débats politiques.

### ***Mais pourquoi parle-t-on de la crise migratoire de 2015 spécialement ?***

Avril 2015 : 800 morts<sup>3</sup>

Eté 2015. Confrontés à un afflux record, les Européens tergiversent et se divisent. Craignant une crise humanitaire, la chancelière allemande Angela Merkel prend de son côté une position qui fera date.

Fin août, elle annonce que l'Allemagne ne renverra plus les demandeurs d'asile vers leur pays de première entrée dans l'UE, comme le voudraient les règles.

---

<sup>1</sup>Javia Solana, Climate Change and International Security, rapport sur la stratégie de sécurité et de défense, Bruxelles, 2008.

<sup>2</sup> Caroline Moorehead, Cargaison Humaine, La tragédie des réfugiés, Albin Michel, Paris, 2005.

<sup>3</sup>La crise migratoire de 2015 en cinq moments-clés , « [https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623_24.php) » .(dernière consultation 18 mai 2022)

Et le 5 septembre, que le pays est prêt à accueillir les milliers de migrants qui affluent à la frontière austro-hongroise.<sup>1</sup>

" Merkel " est célébrée par les demandeurs d'asile syriens et applaudie par ceux qui estiment qu'elle a sauvé l'honneur de l'Europe. Mais dans son pays comme parmi ses partenaires européens, d'autres lui reprochent d'avoir créé un "appel d'air".

L'Allemagne, au bord de la saturation, va toutefois réintroduire mi-septembre des contrôles aux frontières pour mieux maîtriser ces arrivées. L'Autriche, la Slovaquie et la République tchèque vont rapidement l'imiter. De fait, la libre-circulation dans l'espace Schengen est suspendue.<sup>2</sup>

#### **iv. Les impacts de la crise migratoire en Europe :**

« L'histoire nous enseigne que les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent mais font aussi avancer l'humanité tout entière. »<sup>3</sup>

Une étude a montré (voir l'article La « crise migratoire », une opportunité économique pour les pays européens, 2019) qu'un accroissement de flux migratoires peut produire des effets positifs (comme déjà vu lors de ce travail, dans le premier chapitre), le taux de chômage diminue, le PIB par habitant augmente

Les migrations sont des facteurs dynamiques de transformation sur le plan économique, démographique, social et culturel. Selon les études actuelles, notamment de l'OCDE, l'impact des migrations sur les finances publiques est proche du zéro.

Par ailleurs, une étude récente de la Commission européenne conclut que les citoyens de l'UE qui vivent dans un autre État membre ne constituent pas une

---

<sup>1</sup>Ibid, La crise migratoire de 2015 en cinq moments-clés, « [https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623_24.php) », (dernière consultation 18 mai 2022).

<sup>2</sup>Ibid, [https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623_24.php) (dernière consultation 18 mai 2022)

<sup>3</sup>Kofi ANNAN, Les migrants font avancer l'humanité, 2006.

charge pour les systèmes de sécurité sociale nationaux, très peu d'entre eux restant sans travail ou bénéficiant des aides du pays d'accueil<sup>1</sup>

Ainsi, en Europe de l'Ouest, avec un migrant pour 1.000 habitants, le PIB augmente immédiatement de 0,17 % par citoyen. Un pourcentage qui monte jusqu'à 0,32 % en année 2. Le taux de chômage, lui, baisse de 0,14 points avec un effet significatif jusqu'à trois ans après.<sup>2</sup>

Le 20 juin 2016, journée mondiale des réfugiés, l'UNHCR a publié son rapport annuel sur les tendances mondiales de 2015. Les déplacements de populations ont atteint un niveau record : fin 2015, les personnes déplacées de force sont au nombre de 65,3 millions, dont 41% dans une situation de déplacement prolongée (durée moyenne : 26 ans). Depuis 2014, la « crise migratoire européenne » est au centre de l'attention, devenant une priorité dans l'agenda politique.<sup>3</sup>

L'eurocentrisme du débat sur cette question a masqué le véritable impact des migrations au niveau européen, surestimant le nombre d'arrivées, au regard des flux déjà existants en direction des pays du Sud. 2014 est l'année charnière qui a vu la Turquie devenir le premier pays d'accueil de réfugiés, titre détenu précédemment par le Pakistan depuis une décennie.

En 2015, plus de 1 million de personnes sont arrivées en Europe et plus de 224 000 personnes sont arrivées sur les côtes de la méditerranée depuis le début 2016

Les causes peuvent varier, mais peuvent être classées selon 4 catégories<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Migrants en danger, l'Europe dérive. Réagissons ! <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/02/LaCimade-Sensib.pdf> (dernière consultation 18 mai 2022)

<sup>2</sup> La « crise migratoire », une opportunité économique pour les pays européens, 2019 « [shorturl.at/cipLM](http://shorturl.at/cipLM) », (dernière consultation 18 mai 2022)

<sup>3</sup> La crise migratoire : l'Europe à un tournant décisif, institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), juin 2016, P.1

<sup>4</sup> Ibid, La crise migratoire : l'Europe à un tournant décisif, institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), juin 2016.

- L'insécurité induite par l'intervention armée d'acteurs non étatiques
- L'incapacité des gouvernements à assurer un développement économique minimum
- Les catastrophes naturelles exacerbées par un manque de résilience
- La répression politique et l'autoritarisme



Figure 1 (voies transit migratoires)

**Source : Business Insider EU Borders, 1 Marz 2016.**

Les trois principales voies de transit pour les migrants entrants en Europe sont :<sup>1</sup>

1. La Méditerranée orientale : de la côte turque, à l'Allemagne via la Grèce, la Macédoine, la Serbie, la Croatie, la Hongrie, la Slovénie et l'Autriche.
2. Les routes occidentales des Balkans : de la zone frontalière turco-bulgare ou gréco-turque à la Hongrie *via* les pays des Balkans occidentaux.

<sup>1</sup>Ibid, La crise migratoire : l'Europe à un tournant décisif, institut de relations internationales et stratégiques(IRIS), juin 2016.

### 3. La Méditerranée centrale : de la Libye à l'Italie ou Malte par voie maritime.

Depuis cette montée soudaine de l'immigration en Europe, la montée des partis de l'extrême droite a vu le jour, s'appuyant notamment sur un discours nationaliste, les phénomènes migratoires sont aujourd'hui considérés (et même avant) comme étant une menace sécuritaire, et cette idée de menace repose notamment sur deux arguments : préserver l'intérêt national (Economie) et préserver l'intégrité nationale (préoccupations identitaires).

Au sein de l'UE, les lois de protection s'appuient sur le droit international régissant les personnes déplacées. L'UE peine à mettre en place des installations à même d'accueillir et traiter les demandes d'asile. En 2015, l'UE a pris des mesures pour accélérer le processus en créant une liste ouverte de pays « sûrs ». Ceci indiquerait que les candidats de ces pays auront davantage de difficultés pour obtenir le droit d'asile. Si la pression migratoire devait augmenter encore, l'UE pourrait considérer l'opportunité d'envoyer les migrants vers de nouveaux pays hôtes, au Sud.<sup>1</sup>

Le Haut-commissariat des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés parle aujourd'hui de la plus grave crise humanitaire jamais connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Et pour cause, fin 2014, l'agence onusienne estimait le nombre de déplacés dans le monde à 59,5 millions de personnes, soit 8,3 millions de plus qu'à la fin de l'année 2013 (+16%). Les persécutions, les conflits, la violence et les violations des droits ont contribué à former une « nation de personnes déplacées » qui, si elle constituait un pays, occuperait la 24ème position en termes de population (UNHCR 2014).<sup>2</sup>

Parmi ces 59,5 millions de personnes déplacées par la guerre, le HCR estime qu'un peu moins de deux tiers d'entre elles sont des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (38 millions), un tiers sont des réfugiés (19,5 millions dont 5,1 millions sont des réfugiés palestiniens sous la protection de l'UNRWA)

---

<sup>1</sup>Ibid, La crise migratoire : l'Europe à un tournant décisif, institut de relations internationales et stratégiques(IRIS), juin 2016.

<sup>2</sup>Myriatics, octobre 2015, [https://www.myria.be/files/Myriatics1\\_FR.pdf](https://www.myria.be/files/Myriatics1_FR.pdf) (consulté le 24 mai 2022).

et 3% des demandeurs d'asile dont la procédure était en cours à la fin de l'année 2014 (1,8 millions).<sup>1</sup> Ci-dessous un tableau représentatif :

<b>Tiers</b>	<b>Population active</b>	<b>Chômeurs</b>	<b>Population occupée</b>
<b>Immigrés</b>	1,8	0,4	1,4
<b>Descendants</b>	1,1	0,2	0,9
<b>Sous-total</b>	<b>2,9</b>	<b>0,6</b>	<b>2,3</b>
<b>UE</b>	25,5	2	23,5
<b>Population totale</b>	28,4	2,6	25,8

<sup>2</sup>

Ce qui veut dire que le problème du sous-emploi qui angoisse tant les Français concerne surtout les tiers.

Et selon Gérard Pince, les tiers sont en surnombre et leur présence accroît aussi le chômage des résidents de l'UE.

#### **d- La gestion des flux migratoires en Europe :**

La migration est devenue un enjeu de sécurité. Les Etats concentrent désormais leurs efforts à lutter contre la menace de l'immigration en tentant de réguler son flux et le maîtriser.

La migration est présentée comme un problème relevant des ministères de l'intérieur et de la Justice, en tant que fléau qu'il faut combattre, augmentant la criminalité, le chômage et la perte des valeurs européennes. Les politiques privilégient cet angle d'attaque pour résoudre les problèmes liés à la migration. L'Etat se perçoit victime de ce phénomène. Il essaye ainsi de se protéger en repoussant la menace.

La migration relève à la fois des enjeux de sécurité intérieure et de sécurité internationale, obligeant ainsi les Etats à coopérer dans leurs actions. Cela astreint l'Union européenne à apporter une réponse régionale sur la scène internationale.

<sup>1</sup>Ibid, [https://www.myria.be/files/Myriatics1\\_FR.pdf](https://www.myria.be/files/Myriatics1_FR.pdf)

<sup>2</sup> Gérard Pince, Les Français ruinés par l'Immigration, Godefroy de Bouillon, Paris, 2013

L'union a posé les bases d'une politique commune en matière de lutte contre l'immigration clandestine, tout en prenant en considération le trafic des êtres humains, l'exploitation économique des migrants, et les activités criminelles liées à l'immigration illégale. C'est le G5 européen<sup>1</sup>, qui s'est occupé de la question de la lutte contre l'immigration clandestine et qui a mis en place une coopération sur les visas, sur la surveillance des frontières et le rapatriement des migrants illégaux.

« Les lois contre l'immigration changent en permanence, tels des pièges sans cesse repositionnés afin de ne laisser aucune chance au gibier. Ainsi, dans cette chasse qui ne dit pas son nom, le chemin de la veille devient le guet-apens du lendemain, quand la mauvaise foi des politiques légitime tous les appâts. Mais que faire quand, inconsciente ou suicidaire, la proie se montre aussi entêtée que le chasseur ? »<sup>2</sup>

La pression migratoire vers l'Europe ne se dément pas, à cause des déséquilibres économiques, démographiques, culturels, politiques... qui subsistent au-delà des frontières externes de l'Europe.

L'ouverture de l'Europe aux flux migratoires ne correspond cependant en aucun cas à une logique de laissez faire laissez aller, ou de renoncement au contrôle des frontières. Au contraire, elle repose sur la prise en compte de l'immigration comme d'une politique publique, soumise à la volonté du pays d'accueil quant à son volume et quant à sa composition ou à ses modalités. Tous les pays européens admettent la nécessité d'ajuster le volume des migrations à leur capacité d'accueil en matière d'emploi, de logement, de santé ou d'éducation.

Les politiques migratoires sont au cœur des débats publics depuis très longtemps, que ça soit en Europe ou ailleurs, les débats sur les droits des minorités dans de nombreux pays européens ou en Amérique du Nord, ou à la crise de l'accueil des réfugiés au niveau européen depuis 2015.

La lutte contre l'immigration clandestine est aujourd'hui l'une des priorités de l'Union Européenne, volet essentiel d'un projet communautaire de sécurité intérieure... L'espace de liberté, de sécurité et de justice a amené les Etats à inclure la migration dans les enjeux de sécurité. Ils ont alors adopté de

---

<sup>1</sup> La France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume Uni.

<sup>2</sup> Fatou DIOME, *Celles qui attendent*, Flammarion, 2010.

nombreuses mesures afin de protéger leur territoire ainsi que leurs citoyens de la menace migratoire.

Mais en rendant le passage vers l'Europe de plus en plus compliqué, cette politique provoque indirectement la mort de centaines de migrants chaque année...

La politique en matière d'immigration irrégulière risque d'avoir des effets contraires en jetant le doute à la fois sur l'efficacité des politiques européennes et sur les valeurs qui les sous-tendent.

Selon les contextes, les pouvoirs publics sont amenés à prendre en considération trois types d'enjeux pour effectuer leurs choix en matière de politiques migratoires : démographiques, économiques et politiques, voir le tableau ci-dessous :

Les enjeux démographiques	Les enjeux économiques	Les enjeux politiques
<b>L'immigration peut se voir assigner deux types d'objectifs : la lutte contre le déclin démographique, et la lutte contre le vieillissement de la population.</b>	Dans le débat public, l'immigration pèse sur le salaire des autochtones et tire leurs salaires vers le bas.	L'immigration met en jeu la souveraineté des Etats, elle interroge leur capacité à contrôler les frontières...

Pour ce qui est des enjeux démographiques, l'immigration peut **retarder** le phénomène sans le supprimer pour autant, il faut pour cela maintenir des flux constants (pour ce qui est du premier cas).

Quant au second cas, l'objectif est de lutter contre la dégradation du ratio de dépendance, et pour maintenir un ratio constant cela nécessiterait un niveau de flux considérable, qui porterait par exemple la population immigrée à 50%

de la population vivant en France, cela paraît inenvisageable d'un point de vue politique.<sup>1</sup>

Economiquement parlant, on évoque souvent de l'impact des migrations sur le marché du travail et sur les systèmes de protection sociale et de fiscalité, d'autres réflexions portent sur la contribution des migrants au niveau de la qualification de la population active<sup>2</sup>.

Dans la théorie économique néoclassique, le salaire sert de variable d'ajustement sur le marché du travail : en cas d'afflux d'immigrés, l'augmentation de l'offre de travail fait baisser les salaires.

Dans la perspective néomalthusienne, dans laquelle le marché du travail est conçue comme un « gâteau » de taille fixe à partager, l'immigration en effet entraîne une hausse du chômage ou baisse des salaires.

Les débats théoriques et les études empiriques qui se sont développés à partir des années 1990 remettent en cause cette analyse, les immigrés consomment, contribuent à la croissance et créent de nouveaux emplois.<sup>3</sup>

D'autres analyses abordent la question sous un autre angle : elles interrogent l'impact de la présence des immigrés et des minorités ethniques sur les modèles de redistribution social.

Certains chercheurs considèrent que les Etats qui accueillent les plus forts taux de minorité ethniques sont ceux où les systèmes de protection sociale sont les plus faibles<sup>4</sup>.

Ils estiment également que l'adoption de politiques multi culturalistes mine les possibilités de redistribution sociale en affaiblissant le sentiment de solidarité qu'éprouvent les citoyens les uns envers les autres.

---

<sup>1</sup> David Coleman, « Mass migration to Europe : demographic salvation, essential labor, or unwanted foreigners ? » , Policy in the new century, Praeger, Westport, 2002

<sup>2</sup> Reitz, Curtis et Elerick, « Immigrant skill utilization : trends and policy issues » journal of International Migration and Integration, 2014, vol.15, n1, P.1-26

<sup>3</sup> Smith et Edmonston, The New Americans, Economic, Demographic and Fiscal Effects of Immigration, National Academy Press, Washington, 1997

<sup>4</sup> Rodney Hero et Robert Preuhs, « Immigration and the evolving American welfare state : examining policies in the US » American Journal of Political Science, 2007, vol.51, n3, p.498-517.

Pour ce qui est de l'enjeu politique, les inquiétudes par exemple au risque supposé d'importation du conflit chez les jeunes d'origine maghrébine en France<sup>1</sup>.

L'immigration met aussi en question les critères de l'appartenance à l'Etat et à la communauté politique nationale<sup>2</sup>.

La mondialisation des flux est d'autant plus difficile à maîtriser pour l'Etat d'accueil qu'elle est moins liée aux facteurs qui poussent les populations hors de chez elles que par les facteurs d'attraction qui échappent aux règles nationales des pays d'accueil.

La principale différence entre la première grande vague de migration (1880-1920) et la seconde (1980-2020 et au-delà) réside dans le contrôle des frontières, selon qu'il a été régi par les pays d'émigration ou d'immigration.

### **i. L'approche de la sécurité intérieure et extérieure :**

Un autre enjeu de la diplomatie des migrations tient à la sécurité accrue du contrôle des frontières, qui met en conflit les droits fondamentaux et les politiques sécuritaires. Le thème de la sécurité est devenu très présent dans les politiques européennes de l'immigration dès le début des années 1990, et avec les évènements du 11 septembre 2001 qui ont profondément marqué le monde entier et les violences qu'a connu le monde depuis ont donné une légitimité au lien entre l'immigration et la sécurité, ce qui conduit au renforcement au contrôle des frontières notamment et la vigilance à l'égard des étrangers, bien que peu d'actes terroristes ont été liés directement à l'immigration... Les amalgames entre **immigration, islam, délinquance, illégalité** et **terrorisme** se sont répandus dans l'opinion publique.

De plus, l'idée que les étrangers sont plus susceptibles de commettre des actes terroristes que les nationaux s'est répandue dans les opinions après les attentats du World Trade Center (11 septembre). Cette conception est effectivement fautive. Nous avons pu le constater avec les attentats de Londres en 2005 où les terroristes étaient des nationaux. Bien qu'ils soient d'origine

---

<sup>1</sup> Catherine Wihtol De Wenden et Laevreau, « Les beurs et la guerre », Les Cahiers de l'Orient, 1991, n21-22, p.102-107.

<sup>2</sup> Abdelmalek Sayad, La Double Absence, Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré, Seuil, Paris, 1999.

étrangère, ils étaient nés au Royaume-Uni et étaient des personnes bien intégrées. Le terrorisme est surtout d'origine intérieure, il doit donc être appréhendé comme une menace intérieure. L'Etat doit se focaliser à l'intérieure de son territoire et se méfier de sa propre population.

L'immigration est naturellement traitée, en termes stratégiques de menace ou de **défi**, si la politique d'immigration ne peut pas prévenir le terrorisme, elle a diversifié ses contrôles, entre sécurité interne et externe, coopération policière...

Selon Catherine Wihtol de Weden, la "sécurisation" de l'immigration n'est pas à l'abri du danger, car elle renforce encore plus les stéréotypes de l'échec de **l'intégration**, ou encore de réseaux transnationaux mafieux, ce qu'on appelle aussi « l'islamisme radical »... On insiste ainsi à l'internalisation des relations internationales (thèmes de la sécurité).

- **De nouvelles frontières :**

A côté des frontières physiques qui entravent la circulation des personnes, d'autres frontières persistent. Les lenteurs du dialogue euro-méditerranéen en sont une illustration

L'UE, s'obstine à gérer les supposées menaces pesant sur la sécurité de ses territoires par l'externalisation du contrôle de ses frontières.

Tandis que l'Europe cherche à se barricader derrière ses frontières, une frontière s'installe et sépare des univers qui s'interpénètrent.

« Seule grande région d'immigration à faire de la fermeture des frontières sa doctrine migratoire ».<sup>1</sup>

Une vingtaine d'Etats bordent la Méditerranée, quatre d'entre eux appartiennent à l'Union Européenne (France, Italie, Espagne, Grèce).

Durant la crise de 2015, la rivière Evros, les îles grecques, entre la Grèce et la Turquie, ont été regardées par les Syriens comme des points de passage stratégiques vers l'Europe.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Catherine Wihtol de Wenden, L'immigration en Europe, Paris, La Documentation Française, 1999.

<sup>2</sup> Dossier « La Turquie, au Carrefour des turbulences migratoires », Anatoli, 3, 2012.

Les frontières se déplacent là où se dessinent de nouveaux mouvements migratoires...Les frontières imaginaires se renforcent, définissant une identité par rapport à un ennemi commun.

Les Européens construisent leur propre **identité** autour d'appartenances ethniques supposées : le racisme « différentialiste », selon les termes de Michel Wieviorka, met l'accent, en France, sur la valorisation des origines dites « de souche ».<sup>1</sup>

Ouvrons juste une petite parenthèse, qu'est ce qu'un Français de souche ?

Utilisé depuis le début du XIXe siècle pour désigner les Français nés en France de parents nés en France, l'expression « Français de souche » a vu sa signification évoluer au fil du temps pour désigner aujourd'hui des français dont l'ascendance serait française, selon l'institut national d'études démographiques (INED) ; en remontant aux parents et grands parents , le quart de la population vivant aujourd'hui en France est issu de l'immigration.

Maria del Mar Bermudez<sup>2</sup> a montré, à propos de l'Espagne et du Maroc, que les frontières franchies par les migrants entre ces deux pays ne se délimitent pas seulement un Etat, mais également une nation, une nationalité, une citoyenneté, la protection, la sécurité et le contrôle de la population.

Depuis les années 1990, la clandestinité fait partie du « plan migratoire » des migrants qui la considèrent comme une étape obligatoire.

L'axe méditerranéen représente une division économique, démographique, et politique majeure...

Jammes Hollifield montre à ce propos que, politiquement, le commerce international et les migrations obéissent à des logiques inverses.

---

<sup>1</sup> Michel Wieviorka, Racisme et xénophobie en Europe. Une comparaison internationale, Paris , La découverte, 1994.

<sup>2</sup> Maria del Mars Bermudez, Le Mirage des frontières. Les migrations clandestines et leur contrôle en Espagne, thèse, Paris, IEP , 2004.

Les Etats les plus pauvres poussent à l'ouverture des frontières, les Etats les plus riches veulent contrôler les migrations et fermer les frontières tout en souhaitant un élargissement commercial international.

La question qui se pose, pourquoi les Etats ont-ils du mal à gérer les flux migratoires ? Et pourquoi certains Etats risquent ils l'ouverture ?

La première hypothèse, réaliste, incite, pour des raisons sécuritaires. La deuxième, conclut à l'affaiblissement de la souveraineté des Etats<sup>1</sup>

Le livre de Samuel Huntington, *Le Choc des civilisations*<sup>2</sup>, qui a théorisé la naissance d'un nouvel affrontement entre l'Islam et l'Occident, a eu beaucoup d'impact.

L'immigration fait désormais parti des études stratégiques, à travers l'observation des migrants qui en sont les acteurs au quotidien, une criminalisation de l'immigration s'instaure sur le thème de la transgression des frontières et de la Trans-nationalisation des réseaux qui défieraient les Etats-nations.

En Europe, le système Schengen a conduit à une sécurisation des frontières, qui s'est transformée par la suite en externalisation des frontières à distance avec la mise en place de gardes frontières et de zones tampons hors d'Europe. La création d'Europol en 2010, a instauré une coopération européenne contre la criminalité, via la mise en commun des moyens policiers à travers les pays européens, la lutte contre l'immigration clandestine a conduit, depuis 1990, à sanctionner les transporteurs et sans-papiers, sans parvenir à enrayer le franchissement illégal des frontières.<sup>3</sup>

Mais l'immigration irrégulière ne peut pas être confondue avec la criminalité organisée ni avec la délinquance, et même l'islam n'est pas une alternative au vide causé par la chute du mur de Berlin, en termes stratégiques.

---

<sup>1</sup> Catherine Wihtol de Wende, La question migratoire aux XXIe siècle, migrants, réfugiés et relations internationales, 3<sup>e</sup> édition entièrement actualisée, Sciences Po, Les Presses, Paris, 2017.

<sup>2</sup> Samuel Huntington, le Choc des civilisations, Paris, Odile Jacobn 1997 ; Qui sommes nous ? Identité nationale et choc des cultures, Paris, Odile Jacob, 2004.

<sup>3</sup> Wenceslas de Lobkowicz, l'Europe de la sécurité intérieure, Paris, La Documentation Française,2002.

Le domaine des migrations étant un sujet très délicat qui touche dans ses fondements des questions de droits humains et individuels, il est important de mettre en évidence les insuffisances des données utilisées pour analyser les flux et déterminer les besoins en action politique.

Mais en parlant de la gestion des flux, nous avons besoin d'une position claire de l'UE sur la migration. Il soutient qu'il faut que l'UE fasse la différence entre, d'un côté, la migration humanitaire (les réfugiés) qu'elle doit accepter et d'un autre côté, la migration économique qu'il faut accepter mais contrôler, sinon les gens sont mécontents, ont peur et se tournent vers les nationalismes, les populismes.

## **ii. Les plans d'action contre l'immigration irrégulière :**

L'Union européenne a adopté plusieurs plans d'action et a fait un grand nombre de déclarations concernant sa politique migratoire.

Ils ont alors adopté de nombreuses mesures afin de protéger leur territoire ainsi que leurs citoyens de la menace migratoire...

Plusieurs de ces proclamations ont été sélectionnées dans cette partie, afin d'en dégager les lignes directrices de la lutte contre l'immigration irrégulière que l'UE tente de mettre en œuvre. Bon nombre d'éléments ressortent des différentes déclarations de l'UE. Tout d'abord, l'UE prône le développement du contrôle migratoire sous l'auspice d'une politique commune. Le Conseil européen de Laeken de 2001 prévoit à son titre IV sur le renforcement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice une véritable politique commune d'asile et d'immigration<sup>1</sup>. Le Conseil de l'Union européenne rappelle, dans son projet de Coopération avec les pays tiers d'origine et de transit en vue de lutter conjointement contre l'immigration clandestine, sa détermination à établir une politique commune en matière d'asile et de migration<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>Conseil de l'Union européenne, Conseil européen de Laeken, Laeken, 14 et 15 décembre 2001, titre IV.

<sup>2</sup> Conseil de l'Union européenne, Coopération avec les pays tiers d'origine et de transit en vue de lutter conjointement contre l'immigration clandestine, Bruxelles, 12 juin 2002, préambule.

Le Conseil de l'Union européenne dispose de cette façon que : « [...] la lutte contre l'immigration illégale et contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains doit constituer un objectif prioritaire de l'Union européenne [...]»<sup>1</sup>.

En 2010, dans le cadre du programme de Stockholm, le Conseil européen est convaincu que pour élaborer une politique d'immigration commune, la lutte contre l'immigration illégale est primordiale<sup>2</sup>. Afin d'améliorer la lutte contre le terrorisme, l'immigration illégale et la traite des êtres humains, il est nécessaire d'avoir un contrôle efficace aux frontières extérieures de l'Union européenne.<sup>3</sup>

D'où politique commune en matière de visas peut contribuer de manière significative à contrer ces phénomènes.<sup>4</sup>

L'UE réalise qu'il est important de prendre des mesures à la source du problème, c'est-à-dire dans les pays d'origine des migrants irréguliers. Il faut promouvoir les droits de l'Homme, le développement économique, social et environnemental, la stabilité politique et la paix dans les pays d'origine<sup>5</sup>.

Les pays tiers doivent, quant à eux, renforcer les contrôles à leurs frontières afin d'éviter l'immigration irrégulière et également démanteler les réseaux de trafiquants d'êtres humains.<sup>6</sup>

En outre, il est essentiel d'intensifier la coopération avec les pays de transit afin de les aider à gérer de manière plus efficace le contrôle de leurs frontières.<sup>7</sup>

En conclusion, on constate que malgré toutes les politiques menées par les pays d'accueil cela n'empêche pas la montée des flux migratoires, les États

---

<sup>1</sup> Conseil de l'Union européenne, Conclusions du Conseil sur les mesures à appliquer pour prévenir et combattre l'immigration illégale ainsi que le trafic de migrants et la traite des êtres humains par voie maritime, notamment sur les mesures à l'encontre des pays tiers qui refuseraient de coopérer avec l'UE pour prévenir et combattre ces phénomènes, Bruxelles, 14 juin 2002.

<sup>2</sup> Conseil de l'Union européenne, Le programme de Stockholm : Une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens, Bruxelles, 3 mars 2010.

<sup>3</sup> Conseil européen de Laeken, 14 et 15 décembre 2001.

<sup>4</sup> Proposition de plan global de lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains dans l'Union européenne

<sup>5</sup> Ibid, Proposition de plan global de lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains dans l'Union européenne.

<sup>6</sup> Coopération avec les pays tiers d'origine et de transit en vue de lutter conjointement contre l'immigration clandestine

<sup>7</sup> Le programme de La Haye : renforcer la liberté, la sécurité et la justice dans l'Union européenne, point 1.6.3.

membres disposent aujourd'hui d'une boîte à outils qu'ils peuvent déjà utiliser pour garantir la sécurité de l'accès (réinstallation, visa humanitaire, regroupement familial plus souple, levée des restrictions en matière de visas). Ces outils peuvent répondre à des situations et des besoins différents et contribuer à la réduction du nombre de réfugiés devant recourir aux canaux irréguliers.

Il faut que l'UE et les États membres renforcent la solidarité internationale envers les pays qui accueillent la grande majorité des réfugiés, notamment en augmentant significativement le nombre de lieux de réinstallation dans l'UE.

## **Troisième chapitre**

### **La perspective d'une coopération euro-méditerranéenne pour mettre fin à la crise migratoire**

La coopération euro-méditerranéenne veut à tout prix « faire de toute la Méditerranée un espace commun de paix, de stabilité et de prospérité au moyen d'un renforcement du dialogue politique et de sécurité, d'un partenariat économique et financier et d'un partenariat social, culturel et humain ».<sup>1</sup>

Le partenariat euro-méditerranéen a pour objectif de créer un ensemble régional intégré auquel participeraient les pays membres de l'UE et les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM). La proximité géographique de ces Etats oblige l'UE à élaborer des stratégies politiques, économiques et sociales à leur égard.

Comme déjà évoqué lors du second chapitre, la politique de l'Union se présente comme celle d'une gestion partagée des flux de migration mais aussi comme un processus de partenariat et de coopération avec les pays tiers.

---

<sup>1</sup>Déclaration de Barcelone et partenariat euro-méditerranéen, la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne de Barcelone du 27 et 28 novembre 1995 et son programme de travail.

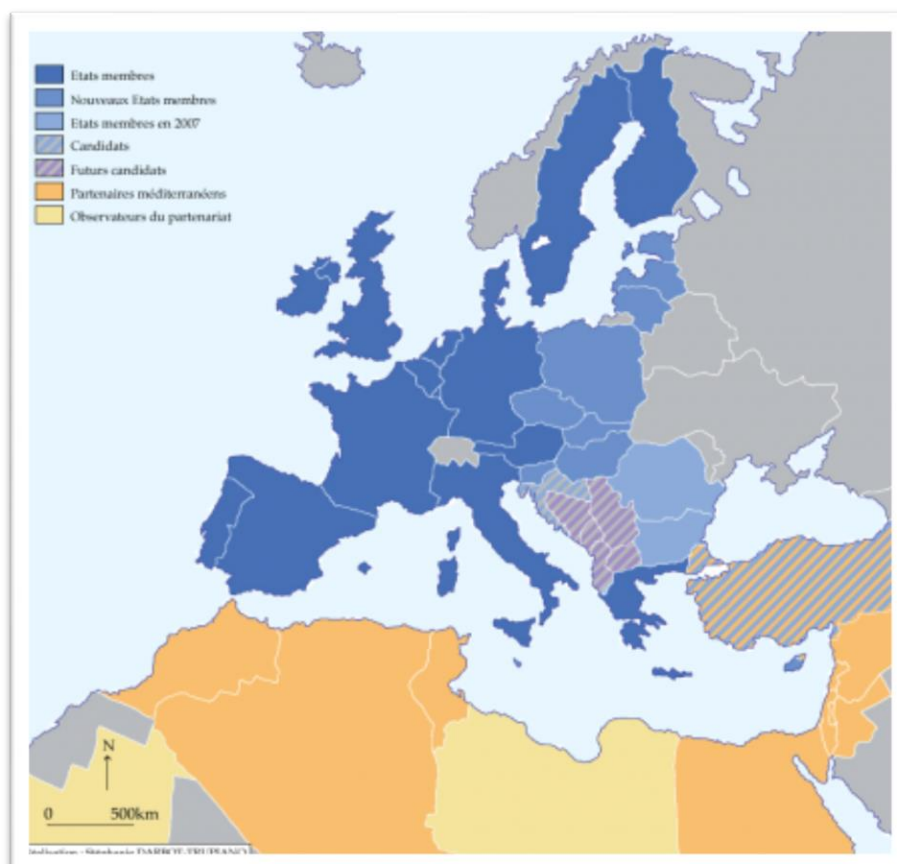


Figure 2 (Le partenariat euro-méditerranéen

Source : Commission européenne)

Selon le raisonnement suivant :<sup>1</sup>

Le Conseil européen de Séville rappelle l'importance d'obtenir la coopération des pays d'origine et de transit afin de gérer de manière conjointe les contrôles aux frontières.

L'UE prévoit d'apporter son soutien dans la lutte contre l'immigration irrégulière et contre son trafic aux pays tiers qui coopèrent dans le contrôle des embarcations servant aux passeurs et qui acceptent la réadmission de ses ressortissants entrés sur le territoire européen de manière irrégulière<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Sandy Lamalle, l'Union européenne et les migrations, ambiguïtés et défis d'une approche globale, Revue internationale et stratégique 2007/3 (N°67), pages 31 à 40.

<sup>2</sup> Conseil de l'Union européenne, Mesures à appliquer pour prévenir et combattre l'immigration illégale ainsi que le trafic de migrants et la traite des êtres humains par voie maritime, notamment sur les mesures à l'encontre des pays tiers qui refuseraient de coopérer avec l'UE pour prévenir et combattre ces phénomènes, Bruxelles, 14 juin 2002, point 1.4.

## **a. Historique de la coopération euro-méditerranéenne :**

- Le partenariat euro-méditerranéen remonte au milieu des années 1970, cela a commencé en 1976 entre trois pays du Maghreb pour évoluer par la suite. Il s'est renforcé depuis 1995, cet accord a fortement bénéficié de l'effondrement du bloc soviétique, intégrant ainsi les démocraties de l'Est en Europe, la conclusion des accords d'Oslo et le déblocage du processus de paix israélo-palestinien.
- Le Conseil européen de Lisbonne, en Juin 1992, a souligné l'importance qu'il attachait à ses relations générales avec les pays méditerranéens, saluant à cet égard la conclusion d'un accord sur une nouvelle politique méditerranéenne considérée comme l'élément essentiel d'une plus grande stabilité économique et politique dans la région méditerranéenne.<sup>1</sup>
- Le Conseil européen de Corfou (Juin 1994) a donné explicitement mandat à la Commission et au Conseil de l'Union pour mettre en place un partenariat plus approfondi entre l'Union européenne et les 15 États membres d'une part, et un nombre élevé de pays du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient d'autre part.<sup>2</sup>
- La Conférence de Barcelone, (27-28 novembre 1995) a fixé un cadre de référence "révolutionnaire" pour la coopération euro-méditerranéenne : la présence de 27 États (les 15 de l'Union européenne et 12 pays riverains de la Méditerranée : Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Égypte, "Israël", Jordanie, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie, la Libye disposant d'un statut d'observateur dans certaines réunions) donne une dimension symbolique considérable à cet événement, et offre l'espoir d'un cadre de relations stratégiques globales dépassant les domaines traditionnels des échanges et de la coopération financière initiés depuis les années antérieures.

---

<sup>1</sup> CONSEIL EUROPEEN DE LISBONNE 26 et 27 JUIN 1992, CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE, « [shorturl.at/jnFPX](http://shorturl.at/jnFPX) » (dernière consultation 20 mai 2022)

<sup>2</sup> CONSEIL EUROPEEN DE CORFOU 24 et 25 JUIN 1994 CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE, « [shorturl.at/mzGQ7](http://shorturl.at/mzGQ7) »(dernière consultation 20 mai 2022)

## **b. le Cadre général du « Processus de Barcelone » et sa continuité**

Le contenu de ce partenariat, d'essence strictement intergouvernementale, se fonde sur la réalisation de trois objectifs :

1. La définition d'un espace commun de paix et stabilité (volet politique et de sécurité).
2. La construction d'une zone de prospérité partagée avec l'instauration progressive d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010 (volet économique et financier<sup>1</sup>).
3. Le rapprochement entre les peuples (volet social, humain et Culturel).

### **L'enjeu migratoire au sein du partenariat Euromed :**

La dernière décennie a profondément été marquée par les flux migratoires, cela conduit-t-il à renforcer les relations euromed ou au contraire à les détourner ?

- L'immigration est une question transversale qui concerne aussi bien des questions économiques (libre circulation des personnes notamment), qu'humaines et politiques (comme déjà évoqué lors du Chapitre 02). L'immigration a trait également au respect des droits fondamentaux étant donné que les populations migrantes sont généralement les plus démunies et les plus vulnérables. L'apparition dans les pays développés d'un phénomène nouveau dit "d'esclavage moderne" a en outre révélé l'existence de véritables réseaux d'immigration clandestine qui concernent de plus en plus des personnes vulnérables, femmes et enfants, étant littéralement exploitées et soumises à des traitements intolérables. Ces immigrés clandestins viennent le plus souvent d'Afrique noire ou d'Europe de l'Est, mais les pays du Maghreb et du Moyen-Orient sont également concernés.

---

<sup>1</sup> Ce processus est accompagné d'une assistance financière substantielle de l'UE pour favoriser la transition économique et aider les partenaires à relever les défis sociaux et économiques inhérents à ces transformations

- L'immigration est un sujet prioritaire pour les chefs d'États et de gouvernements européens. Tout d'abord, il y a une importante poussée électorale de l'extrême droite ou de la droite populiste en Europe. Ensuite, le bassin méditerranéen concentre d'importantes routes de l'immigration vers l'Europe occidentale. Confrontés à la porosité des frontières maritimes sur leur flanc sud, les pays Européens cherchent ainsi à refréner au maximum ces flux migratoires.
- Les effets conjugués de la mondialisation/régionalisation, du vieillissement des populations européennes et d'une ouverture nouvelle de divers pays européens à une immigration " régulée " qui viendrait du Sud ont créé une frustration grandissante chez les populations du Sud et de l'Est de la Méditerranée qui frappent aux portes de l'Union Européenne.

Cette multitude de facteurs propulse la question migratoire au centre des enjeux de relance et/ou de refondation du partenariat Euromed. En effet, l'UE ne peut continuer à appliquer des politiques drastiques de contrôle et de fermeture des frontières car ces dernières, ne parvenant pas à bout de l'immigration illégale, sont perçues par les populations du Sud et de l'Est de la Méditerranée comme autant d'entraves à un véritable projet partenarial Euro-méditerranéen. D'autres rapports que ceux animés par une logique « frileuse » et « sécuritaire »<sup>1</sup> semblent ainsi, par la force des choses, se mettre en place.

### **Les objectifs du partenariat Euromed à travers les discours européens :**

Il s'agit très souvent d'une approche « globale et équilibrée » incluant un renforcement de la coopération visant à réduire les pressions et les flux migratoires, faciliter l'intégration des migrants légaux dans la société européenne, et combattre l'immigration illégale.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Voir sur ce point: « Migrations : un enjeu central du partenariat Euromed », Novembre 2001, Forum Civil Euromed; en ligne : site web du Forum Civil Euromed

« <<http://www.forumcivileuromed.org/francais/migrations.htm#t4> » (dernière consultation 21 mai 2022)

<sup>2</sup> « Euro-med partnership : regional strategy paper, 2002-2006, and regional indicative program, 2002-2004”

- La majorité des immigrants au sein de l'Europe viennent de cette région. On compte par conséquent sur eux pour réduire les tensions et pour participer activement aux stratégies de co-développement dans leurs pays d'origine.
- La proximité géographique et le fossé entre la richesse européenne et les pays de la Méditerranée donnent lieu à l'immigration illégale et à la traite d'êtres humains. L'Europe souhaite donc se doter d'outils techniques afin d'être en mesure d'évaluer l'ampleur de ce type d'immigration, d'échanger les officiers, d'aider les partenaires à développer des infrastructures administratives adéquates, à développer des techniques plus modernes en matière de contrôle et de surveillance des frontières (comme déjà mentionné lors du deuxième chapitre).
- Il est souligné à maintes reprises que tout cela s'inscrit dans le contexte très précis d'une coopération, et ne vise aucunement une stratégie d'accession. La frontière entre les deux types de partenariat est donc bien étanche.

### La forme du partenariat Euromed :

La question de l'immigration est présente aussi bien dans le cadre bilatéral des accords d'association (1) que dans les travaux des Conférences Ministérielles (2).

#### 1. Les accords bilatéraux

Les accords d'association contiennent tous, dans leur structure commune, des références aux problèmes liés à l'immigration (Algérie, Tunisie, "Israël", Jordanie, Liban, Maroc, Palestine), avec plus ou moins d'intensité. On retrouve ces dernières au titre VI des accords sur la " Coopération sociale et culturelle ", avec deux axes particuliers :

Le traitement non discriminatoire des travailleurs migrants en situation régulière et de leurs familles. Ceci concerne notamment les conditions de travail et de rémunération (article 64), le régime de sécurité sociale (maladie, vieillesse, grossesse, chômage, prestation familiale etc., article 65); avec un but général qui est de favoriser l'intégration (article 69).

La lutte contre l'immigration clandestine, en réduisant la " pression migratoire " par la formation et la promotion de l'emploi dans les zones d'émigration (article 71). L'accord comprend également une clause de " réadmission " et de réinsertion des personnes en situations irrégulières rapatriées (article 69 c. et 71b)

## **2. Le cadre régional :**

Les dispositions pertinentes de la Déclaration de Barcelone se situent exactement dans la même logique que celle existant dans le contexte du cadre bilatéral. En outre, fait nouveau depuis l'année 2000, les questions migratoires font aussi partie, désormais, du premier volet (partenariat politique), ce qui leur donne une toute autre force. Il sera possible désormais de définir des règles nouvelles permettant de maîtriser les flux migratoires<sup>1</sup>

Cette importance de donner une dimension politique aux flux migratoires a été soulignée par le parlement, à l'issue des différents forums parlementaires

### **Stratégie commune de L'UE à l'égard de la région méditerranéenne<sup>2</sup> :**

La « Stratégie commune de l'UE à l'égard de la région méditerranée » fut adoptée au Conseil européen de Feira des 19 et 20 juin 2000. Cette décision, prise dans le cadre de la Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), apporte quelques innovations. Outre la volonté, toujours présente, d'améliorer les conditions de vie des populations migrantes et de lutter contre l'immigration clandestine, l'UE a l'intention :

- de promouvoir le plein respect de la Convention de Genève dans toute la zone euro-méditerranéenne.
- de lutter contre la traite des êtres humains.
- de simplifier les procédures d'immigration.

---

<sup>1</sup> Prenons l'exemple de la politique des Visas : il semble que des efforts soient faits en vue de faciliter la délivrance des visas d'une durée de 1 à 5 ans en faveur des ressortissants des pays partenaires désireux de suivre une formation dans l'UE. Ce type de visa, qui devrait être dans un premier temps réservé aux seuls ressortissants des pays ayant conclu un accord d'association, prendrait la dénomination de " visa de circulation dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen ".

<sup>2</sup> « Stratégie commune de l'Union européenne à l'égard de la région méditerranéenne présentée par les Chefs d'État et de Gouvernements au Conseil européen de Santa Maria da Feira (Portugal) des 19 et 20 juin », Euromed Report, édition n°10 du 20 juin 2000.

- de coordonner les législations des États partenaires notamment en droit de la famille et droit fiscal.
- de former les fonctionnaires des douanes afin d'avoir des systèmes modernes et efficaces de contrôle.

Le deuxième Forum du 8 et 9 février 2001 a demandé que l'importance qualitative des aspects sociaux, culturels et relatifs à l'immigration soit équivalente à celle attribuée aux volets économique et politique. Il a recommandé notamment la mise en place d'une législation harmonisée en matière d'organisation de flux migratoires, qui prennent non seulement en compte la lutte contre la migration clandestine mais aussi la création de visas spécifiques pour les acteurs euro-méditerranéens, l'aide aux projets des émigrants dans leur pays d'origine ainsi qu'une politique d'intégration dans les pays d'accueil pour les immigrés légalement installés. Il a en outre été décidé d'instituer, en son sein, un groupe de travail en charge de la migration. L'importance du respect strict des droits de l'homme, des libertés individuelles et des principes démocratiques a été réaffirmée ainsi qu'une participation beaucoup plus étroite de la société civile au processus en cours.

Le quatrième Forum de Bari (Italie), les 17 et 18 Juin 2002, a débouché sur l'adoption d'une Résolution sur les Migrations, offrant ainsi les grandes lignes de la coopération future souhaitée en matière d'immigration : l'UE doit redoubler d'effort pour mettre en place des politiques d'intégration de ses immigrants plus poussées, en améliorant notamment les conditions de vie des travailleurs; les pays méditerranéens doivent de leur côté mettre en œuvre les moyens les plus efficaces de lutte contre les flux migratoires illégaux et signer des accords de réadmission de leurs nationaux qui se trouvent dans une situation irrégulière sur le sol européen. Pour ce qui a trait à la « responsabilité partagée » des deux pays...

## Questionnements autour de la tryptique : Migration/Identité/Espace Euro-Med :

A travers ce qui précède, nous pouvons mettre l'accent sur la perception des deux rives quant aux trois concepts/politique afin de ressortir les points de convergence et les points de divergence.

### Points de convergence :

-Les flux de migrations sont considérés, en quelque sorte, comme une richesse de part et d'autre de la méditerranée. Ainsi, l'histoire et la géographie ont donné naissance à des mouvements de migration appréciés, au début, au vu de la perception centrée sur le volet économique soit la reconstruction de l'Europe après la guerre.

-Cette richesse est également perçue à travers les échanges culturels qui n'ont cessé d'augmenter avec les masses de personnes faisant les allers retours entre les deux rives.

### Points de divergence :

-L'apparition de la crise économique avec le premier choc pétrolier.

-La révision des accords bilatéraux encadrant les flux de migration.

-L'apparition des perceptions liées à l'identité et à la sécurité.

-Dérive sécuritaire de l'Union et d'une approche des migrations qui est ressentie comme négative.<sup>1</sup>

- L'apparition de nouveaux discours identitaires, rejetant ainsi l'islam et les musulmans, mêlant repli national et xénophobie.

---

<sup>1</sup> Notamment, « peuples et migration », Outre-Terre, n°17, avril 2006, en particulier l'article de Attila Melegh, « Migration et discours de migration à l'ère de la mondialisation », p.393-402, Emmanuel Terray, « le discours dominant sur l'immigration », 2006.

A travers ces points de divergence on constate qu'aujourd'hui en Europe, il ne s'agit plus d'un simple « racisme » à l'encontre des immigrés, c'est la « culture de souche » qui serait mise en danger par la diversité culturelle issue de l'immigration et sous cet angle, la culture est présentée comme la racine de tous les problèmes sociaux concernant les populations issues de l'immigration.

On peut conclure en disant que pour faire face au manque de coopération dont sont susceptibles de faire preuve les migrants à leur arrivée dans l'Union européenne, et tout en respectant pleinement les droits fondamentaux et le principe de non-refoulement, les États membres tireront parti des possibilités offertes par l'acquis de l'UE, telles que

- Les procédures d'asile aux frontières et dans les zones de transit.
- Les procédures accélérées.
- L'irrecevabilité des demandes d'asile présentées à un stade ultérieur par les personnes concernées.

Ainsi, on peut dire que la coopération Euro-Med est une nécessité pragmatique, visant à contenir les menaces, donc jouant un rôle d'amortisseur pour limiter les effets des chocs régionaux qui devraient s'amplifier. Cette situation remet en cause la pertinence de l'Euro-Méditerranée comme projet géopolitique ambitieux, malgré toutes les menaces qui tournent autour.

Du coup, L'UE, en tant qu'acteur incontournable des négociations internationales, se doit de proposer un partenariat global à la hauteur des enjeux qui s'offrent à elle.

## Conclusion :

Depuis l'avènement de la Communauté économique européenne, et les idées constructivistes de Mitrani, et Jean Monnet, l'idée d'une grande Europe n'a cessé d'évoluer...mais il est habituellement difficile de comprendre la constitution européenne, entre empilement de traités et d'institutions, zone Euro, espace Schengen, critère de Maastricht...

La construction européenne a connu d'important succès mais aussi beaucoup d'instabilités, la crise a même été une méthode de développement qui a permis de dépasser certains compromis.

L'Union Européenne développe un discours identitaire propre, particulièrement explicite à l'externe, qui repose essentiellement sur le partage des valeurs européennes avec les Etats tiers qui deviennent ses partenaires géostratégiques.

L'UE envisage son identité dans le partage, elle s'exporte. Cette conception ouverte est inhérente à la construction européenne, qui se caractérise elle-même par une dynamique continue d'ouverture et d'approfondissement, la nature ouverte de l'identité européenne est ainsi un reflet de la nature juridique de l'Union.

En identifiant des valeurs qu'elle revendique comme constitutives de son identité, elle affirme une identité qui lui est spécifique, et elle développe un discours identitaire.

Cependant, la nature composite de la construction européenne implique que l'Union, malgré son autonomie, ne soit en mesure de revendiquer pleinement son identité qu'avec la participation des Etats membres.

L'équilibre entre les identités nationales et la construction d'une identité européenne est au fondement de la construction européenne. Il s'agit d'un équilibre existentiel, l'Union ne peut remettre en cause les identités nationales sur lesquelles son existence se fonde et les Etats membres ne peuvent nier leur création.

L'identité est la construction de soi dans le regard des autres, est de fait susceptible d'évoluer sous les effets des influences extérieures, et c'est là qu'on peut évoquer la menace migratoire, qui n'est qu'une menace parmi tant d'autres finalement.

Les différents types de migration participent à la construction de l'Europe selon de nouvelles modalités, mais c'est le nouveau système de migration engendré par les élargissements successifs de l'UE et les autres initiatives liées à la politique européenne de voisinage qui devrait être d'une importance capitale. Alors que la logique de l'élargissement l'emporte sur celle de l'approfondissement, un nouvel espace régional européen est en cours de construction, réglant les questions de démographie/ économie/ sécurisation (même si les frontières de cet espace ne se limitent assurément pas aux frontières de l'UE).

Le phénomène migratoire a pris beaucoup d'ampleur sur la scène internationale, c'est un domaine qui est profondément ancré dans au cœur de la souveraineté des Etats, des questions telles que l'admission des étrangers sur le territoire, l'acquisition de la nationalité ou encore le contrôle des frontières sont liées par essence à l'État-nation.

Et cette conception change à chaque fois, surtout avec l'apparition des crises, à la fois pour renforcer la coopération en matière de lutte contre l'immigration clandestine et pour accueillir dans les meilleures conditions les ressortissants de pays tiers et les personnes à la recherche d'une protection internationale.

Toutefois, une telle approche doit impérativement tenir compte des fortes différences existantes entre les États membres, en matière de démographie, d'emploi et de flux migratoires.

L'Union européenne pourrait apporter une réelle « valeur ajoutée » en améliorant les échanges d'informations sur les questions migratoires, en rendant plus efficace la lutte contre le travail clandestin et en promouvant un véritable partenariat avec les pays d'origine, fondé notamment sur la notion de « co-développement ».

Même si les événements géopolitiques en cours dans la région ne laissent vraisemblablement pas présager une renaissance du Partenariat Euromed, ni

même la volonté politique de procéder au lancement d'une nouvelle vision pour rapprocher les deux rives. Les enjeux sont pourtant aux portes de cet espace : économique, politique, écologique ainsi que démographique.

Promues comme le moteur positif d'un changement des sociétés, les migrations doivent être reconnues pour leur rôle historique dans la construction des identités nationales. Il est cependant nécessaire que l'UE donne l'occasion à ces partenaires de s'approprier les instruments de coopération mis en place par l'Europe.

Mais à travers la lecture des documents, on constate que l'immigration est principalement une question nationale via la problématique de l'intégration. Même les mouvements progressistes et ouverts pensent d'inclusion dans les identités nationales : il s'agit de trouver sa place dans la Grande-Bretagne « multiethnique », ou dans la France « républicaine » ou aux Pays-Bas « tolérants et pluralistes », etc. Comme le montrent les récents débats dans tous ces pays, les questions relatives à l'immigration et les populations vulnérables qui les incarnent sont constamment remises sur le tapis à la fois par les dirigeants politiques pro- et anti-immigration et par les médias dans de grands débats nationaux sur la citoyenneté, la culture nationale, l'acquisition de la langue et l'absorption dans le système d'aide sociale et le marché du travail nationaux.

Finalement, on peut dire que la première hypothèse qui dit que la non-intégration culturelle affecte les proportions de flux migratoires et que l'assimilation est difficile, n'est pas entièrement vraie, sauf pour l'assimilation à mon avis, si les notions, les peuples, les cultures et les croyances ne voyageaient pas, la culture européenne peut être disparaîtrait, puisqu'elle est issue de mélanges culturels.

Pour ce qui est de la deuxième hypothèse qui dit que, la montée des extrêmes dans certains pays fait naître des phénomènes discriminatoires, est vraie, on la voit aujourd'hui dans certains pays tels que l'Allemagne, la Hongrie, ou la Pologne, mais on peut aussi dire que ces stratégies électorales ne sont vraisemblablement pas crédible sur la durée, L'immigration est vue par les électeurs comme un danger, comme une menace sur leur emploi et sur leur identité, c'est la peur de « l'Autre ». Les partis populistes cultivent cette idée « d'invasion migratoire » qui menacerait les identités nationales et les emplois

des nationaux. Cela fonctionne en temps de crises économique et démographique, renforcées par une perte des repères.

On peut dire aussi que Le discours anti-immigration, l'islamophobie entraînent de nombreuses discriminations qui affaiblissent la cohésion sociale au sein de l'UE et trahissent les valeurs de tolérance, d'égalité, de solidarité, et d'ouverture.

Pour ce qui est de la dernière hypothèse, on peut dire qu'elle est vraie, ce qui a amené à examiner l'importance du contrôle et de la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne. C'est une priorité pour les Etats membres d'avoir un cocon de sécurité au sein du territoire européen. Pour ce faire, les Etats ont mis en œuvre un système de surveillance afin de détecter la menace étrangère, à savoir la menace à la sécurité qui provient en dehors du territoire européen. En percevant la menace à la sécurité comme un fléau qui vient de l'extérieur, le migrant devient victime des politiques sécuritaires. Aussi, les mesures drastiques pour protéger les Etats européens font prendre de très grands risques aux migrants, se trouvant alors démunis de protection. Par conséquent, l'hypothèse de départ est confirmée : l'ampleur de la gestion des frontières extérieures de l'Union européenne assigne une composante sécuritaire à la migration.

En effet, la migration apparaît au cœur de l'agenda sécuritaire de l'Union européenne. Un intérêt particulier est accordé à la lutte contre la migration irrégulière. Les Etats membres doivent coopérer entre eux, ainsi qu'avec les Etats tiers d'où proviennent ou transitent les migrants en situation irrégulière.

« Tant qu'il y aura des nations, il y aura des migrants. Qu'on le veuille ou non, les migrations continueront, car elles font partie de la vie. Il ne s'agit donc pas de les empêcher, mais de mieux les gérer et de faire en sorte que toutes les parties coopèrent davantage et comprennent mieux le phénomène. Les migrations ne sont pas un jeu à somme nulle. C'est un jeu où il pourrait n'y avoir que des gagnants ».<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> 8 Kofi ANNAN, « Les migrants font avancer l'humanité », UN Special N°653, juillet-août 2006 [En ligne]. <http://www.unspecial.org/UNS653/t47.html> (Page consultée le 8 juin 2022).

# Bibliographie

## 1. Les livres :

1. Defarges, T. d. (2015). *Le défi des émergents*. Paris: Dunod pour l'institut français des relations internationales.
2. Duez, D. (2008). *L'Union européenne et l'immigration clandestine: De la sécurité intérieure à la construction de la communauté politique*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
2. Eeckhout, L. v. (2007). *l'immigration*. Paris: la documentation française, odile jacob.
3. Gourévitch, J. P. (2009). *L'immigration ça coûte ou ça rapporte?* Larousse.
4. G, Le Moigne et A, Lebon. (2005). *L'immigration en France*. Paris: Presses Universitaires de France.
5. Hamidi, N. f. (2006). *les politiques migratoires*. paris: la découverte.
6. Musette, m. s. (2012). *les migrations africaines*. Alger: CREAD.
7. Parisot, Y. (2013). *Genre et migrations postcoloniales*. Rennes: Presses universitaires de Rennes.
8. Pince, G. (2013). *Les Français ruinés par l'immigration*. Paris: Godefroy de bouillon.
9. Rea, E. B. (2002). *Les nouvelles migrations: Un enjeu européen*. Paris: Editions complexe.
10. Reynié, D. (2012). *Populismes: la pente fatale*. Paris: Plon.
11. Wenden, C. W. (2009). *Atlas mondial des migrations*. Paris: Autrement.
12. Wenden, C. W. (2017). *La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales*. Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
13. Wenden, C. W. (2011). *L'Europe des migrations*. Paris: La Documentation Française.
14. Lacoste, Y. (2006). *Géopolitique de la Méditerranée*, France, Armand Collin.
15. Renan, E. (1997). *Qu'est ce qu'une nation?*, Paris, Editions Mille et une nuits.
16. Dumont, G.F. (2013). *L'identité européenne: Le débat, entretiens autour de l'identité européenne*, centre international de formation européenne.
17. Leibniz, G. (1957). *Discours de Métaphysique et correspondance avec Arnaud*, Paris, Vrin.
18. Guiot, F. (2012). *L'identité européenne: Au-delà d'une certaine phénoménologie*, revue de L'Union Européenne.
19. André, J. (1990). *Encyclopédie philosophique universelle, les notions philosophiques*. PUF.
20. Hume, D. (1946). *Traité de la nature humaine "L'entendement"*. Paris. Aubier Montaigne.
21. Gottlob, F. (1894). *Rezension von Husserl: Philosophie der arithmetik, Philos kritick*.

22. Mayerson, E. (1907). *Identité et réalité*. Paris. Alcan.
23. Blanchet, D. (2002). *Immigration, marché du travail, intégration*, commissariat général du Plan. Paris. La Documentation Française.
24. Gudz, N. (2007). *L'idéologie d'extrême droite en Europe Occidentale*. Verlag.
25. Milza, O. (1999). *Lutter contre les causes migratoires: Le discours allemand*. Ifri, comité d'études des relations franco-allemandes.
26. Fortin, S. (2000). *Pour en finir avec l'intégration : centre d'études ethniques*. Montréal. Université de Montréal.
27. Fleurant, A.E. (2001). *L'identité européenne: un débat qui met en lumière les difficultés conceptuelles de l'identité*. Le laboratoire d'idées du XXIe siècle.
28. Emerique, M.C. (2011). *Pour une approche interculturelle en travail social*. France. Presses de l'EHESS.
29. Wieviorka, M. (2008). *L'intégration: un concept en difficulté*, cahiers internationaux de sociologie.
30. Favell, A. (2013). *The changing face of "integration" in a mobile Europe*. Paris. council for european studies newsletter.
31. Rea, A et Tripiet, M. (2008). *Sociologie de l'immigration*. Paris. La découverte.
32. Doytcheva, M. (2011). *Le multiculturalisme*. Paris. La découverte.
33. Burgess, E et Robert, P. (1969). *Introduction to the science of sociology*. Chicago. Chicago university press.
34. Calhoun, C. (2001). « The Virtues of Inconsistency: Identity and Plurality in the Conceptualization of Europe », in *Constructing Europe's Identity: The External Dimension*, ed. Lars-Erik Cederman, , London, UK: Lynne Rienner Publishers.
35. Tsvetkova, S. (2010). *La formation de l'identité européenne dans les pays de l'Europe centrale et orientale au lendemain de l'adhésion à l'Union européenne*, ASPJ Afrique & Francophonie.
36. Sassatelli, M. (2002). « Imagined Europe: The Shaping of a European Cultural Identity Through EU Cultural Policy », *European Journal of Social Theory* 5.
37. Caputo, John D., (1997), *Deconstruction in a Nutshell: A Conversation with Jacques Derrida*, Fordham, US: Fordham UP.
38. Danner, F. JÜRGEN HABERMAS, J. (2017) .*DÉLIBÉRATION ET DÉMOCRATIE*. Paris. l'Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne?
39. Leca, J. (1996). *La démocratie à l'épreuve des pluralismes*, *Revue française de science politique* Vol. 46, No. 2, France. Sciences Po University Press.

40. Bouchard, G. (2016). *L'Europe à la recherche des européens : La voie de l'identité et du mythe*. France. Notre Europe, Institut Jacques Delors.
41. Smith, A. D. (1992). *National Identity and the Idea of European Unity*, national Affairs (Royal Institute of International Affairs). Oxford. Oxford University Press.
42. Kagan, R. (2003). *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe devant le nouvel ordre mondial*, trad. F. Israël, Plon, collection Pluriel.
43. Appadurai, A. (2001). *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*. Paris. Payot.
44. Bauman, Z. (1999). *Le coût humain de la mondialisation*. France. Hachette littératures.
45. Détiéne, M. (2003). *Comment être autochtone : du pur Athénien au Français raciné*. France. Le Seuil.
46. Guilhaudis, J.F. (2021). *L'Union européenne et ses États membres face à la " crise migratoire " . La triple crise, Paix et sécurité européenne et internationale*. France. Université Côte d'Azur.
47. Solana, J. (2008). *Climate Change and International Security, rapport sur la stratégie de sécurité et de défense*, Bruxelles.
48. Moorehead, C. (2005). *Cargaison Humaine, La tragédie des réfugiés*. Paris. Albin Michel, Paris.
49. Rodney Hero et Robert Preuhs, « Immigration and the evolving American welfare state : examining policies in the US » *American Journal of Political Science*, 2007, vol.51, n3, p.498-517.
50. De Wenden, C.W et Laeven. (1991). « Les beurs et la guerre ». France. Les Cahiers de l'Orient.
51. Sayad, A. (1999). *La Double Absence, Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Paris. Seuil.
52. Inglehart, R. (1970). *Cognitive Mobilization and European Identity*. Comparative politics.
53. Medrano, J.D (2003). *Framing Europe: Attitudes to European Integration in Germany, Spain, and the United Kingdom?* Princeton University Press.
54. Huntington, S. (2004). *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob 1997 ; *Qui sommes nous ? Identité nationale et choc des cultures*, Paris, Odile Jacob, 2004.
55. Van Ingelgon, V. (2012). *Mesurer l'indifférence: Intégration européenne et attitudes des citoyens*. France. Presses universitaires de France.
56. Stockel, F. (2011). *Contact and community: The role of social interactions for a political identity*. Exeter. University of Exeter.
57. Onuf, N. (1989). *World of our Making*. South Carolina. University of south Carolina press.
58. Kratochwill, F. (1989). *Rules, Norms and decisions, on the conditions of practical and Legal reasoning in International Relations*, Cambridge. Cambridge UP.

59. Bezonsky, M. (2003). Identity style and well-being. An international Journal of theory and Research.
60. De Lobkowicz, W. (2002). L'Europe de la sécurité intérieur. Paris. La Documentation Française.
61. Lamalle, S. (2007). L'Union européenne et les migrations, ambiguïtés et défis d'une approche globale. Revue internationale et stratégique.
62. Alcaraz, C. (2015). Repenser les dynamiques migratoires pour la coopération euro-méditerranéenne. Confluences Méditerranée.

## **2. Articles de revues:**

63. Catherine Quiminal, Construction des identités en situation migratoire : territoire des hommes, territoire des femmes (PDF).
64. Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies, Ramses 2017, ifri, publié par Dunod pour l'institut français des relations internationales.
65. Rosoux, V. (2003). Mémoires européennes? Forces et limites de l'intervention politique dans la mise en scène de l'histoire, politique et sociétés, volume 22, n°2.
66. Glossaire de la migration, droit international de la migration, n°9, organisation internationale pour les migrations.
67. La crise migratoire: L'Europe à un tournant décisif, inter-agency regional analysts network, une initiative ACF/IRIS, juin 2016.

## **3. Travaux de recherches et thèses:**

68. Kieffer, M. (2015). Recherches sur l'identité européenne, soutenue le 10 décembre 2015. Université de Strasbourg.
69. Boucher-kirouac, J. (2015). Migrations et sécurité en Espagne: les raisons sous-jacentes au processus de sécurisation, essai final de maîtrise en études internationales. INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES, Université Laval.
70. ACHARCHOUR, A. (2016). La quête de l'identité dans le récit: Etudes stylistique et poétique, thèse, Université de Bourgogne.
71. Le phénomène de l'immigration et les problématiques de l'intégration dans le contexte européen, service social des Etrangers d'Accueil et de formation asbl, Bruxelles.
72. Fromentin, V. (2010). Les conséquences économiques de l'immigration sur le marché du travail des pays d'accueil, soutenue le 4 décembre 2010, Université de Nancy 2.
73. Guiot, F. L'identité européenne: Au-delà d'une certaine phénoménologie? Résumé d'environ 10 à 15 lignes.

74. L'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

#### **4. Sites électroniques :**

75. Dictionnaire de l'académie française, version informatisée: <http://atilf.atilf.fr/academie9.htm>.

76. DANISH INSTITUTE FOR INTERNATIONAL STUDIES : <http://www.diis.dk/en> (consultée le 2 juin 2022).

77. Thierry Balzacq, Théories de la sécuritisation, 1989-2018, « [shorturl.at/pBM89](http://shorturl.at/pBM89) » (vu le 1er juin 2022).

78. <https://www.iom.int/fr/termes-cles-de-la-migration>, (consulté le 19 février 2022).

79. Aurore Flipo, Les migrations de travail intra-européennes entre ruptures et continuités, L'Europe en mouvement, <https://journals.openedition.org/hommesmigrations/3875>, (consulté le 8 mars 2022.).

80. La complexité du concept d'intégration, centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du centre-Ouest de l'île de Montréal, « [shorturl.at/pAFNR](http://shorturl.at/pAFNR) », (vu le 2 mars 2022)

81. Medrano, Juan Diez, "Unpacking European Identity," CEVIPOF Working Papers. 7, 2008, pp. 17-19, [www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/smnr/sociopo/20082009/20081204-DiezMedrano.pdf](http://www.cevipof.msh-paris.fr/rencontres/smnr/sociopo/20082009/20081204-DiezMedrano.pdf)

82. Brigid Laffan, The Politics of Identity and Political Order in Europe, wiley Online Library, 1996, p.83.

83. La politique française et européenne de l'immigration, <https://cutt.ly/9HU8g62> (dernière consultation 15 mai 2022)

84. Jean François Gulhaudis, l'Union Européenne et ses états membres face à la « crise migratoire » la triple crise,2021, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03158087/file/8.pdf> (dernière consultation 16 mai 2022).

85. La crise migratoire de 2015 en cinq moments-clés , « [https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623\\_24.php](https://www.lepoint.fr/monde/la-crise-migratoire-de-2015-en-cinq-moments-cles-31-08-2020-2389623_24.php) » .(dernière consultation 18 mai 2022).

86. Migrants en danger, l'Europe dérive. Réagissons ! <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2016/02/LaCimade-Sensib.pdf> (dernière consultation 18 mai 2022).

87. La « crise migratoire », une opportunité économique pour les pays européens,2019 « [shorturl.at/cipLM](http://shorturl.at/cipLM) », (dernière consultation 18 mai 2022).

88. Myriatics, octobre 2015, [https://www.myria.be/files/Myriatics1\\_\\_FR.pdf](https://www.myria.be/files/Myriatics1__FR.pdf)(consulté le 24 mai 2022).

89. CONSEIL EUROPEEN DE CORFOU 24 et 25 JUIN 1994 CONCLUSIONS DE LA PRESIDENCE, « [shorturl.at/mzGQ7](http://shorturl.at/mzGQ7) »(dernière consultation 20 mai 2022).

90. « Migrations : un enjeu central du partenariat Euromed », Novembre 2001, Forum Civil Euromed; en ligne : site web du Forum Civil Euromed.

91. « Crise migratoire » : ce que cachent les mots, "<https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2016-4-page-3.htm>" (consulté le 10 mai 2022).

92. La Pologne et la crise migratoire en Europe, "<https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir-2017-3-page-14.htm>" (vu le 13 mai 2022).

### Sommaires des tableaux et des cartes :

<b>Tableau (01)</b>	P.68
<b>Tableau (02)</b>	P.74
<b>Tableau (03)</b>	P.85
<b>Tableau (04)</b>	P.87
<b>Figure (01)</b>	P.83
<b>Figure (02)</b>	P.97

## Table des matières

Remerciements :	2
Introduction :	5
Premier chapitre : Conceptualisation :	11
a) Identité : concepts, terminologie et notions :	13
i) L'identité en philosophie :	13
ii) Notion de l'identité authentique et plurielle :	17
B-L 'immigration : terminologie, données et historique :	17
i) Qu'est-ce qu'un immigré ?	18
ii) Le phénomène de l'immigration, origines, motifs et finalité :	18
C- le processus d'intégration : entre origine, définition et complexité :	27
i. Ambiguïtés et complexité du concept d'intégration :	28
ii. Les politiques d'intégration des migrants et des minorités :	31
iii. La notion du « vivre ensemble » :	32
iv. Les différents modèles et leurs modalités d'intégration :	33
v. Le lien entre l'identité et l'intégration en Europe :	34
vi. Théories et écoles de pensée relatives à l'identité et à l'immigration :	38
Chapitre 2 : L'Europe face aux flux migratoires :	41
a- L'identité Européenne entre la perception et les approches théoriques:	42
ii. Les quatre grandes approches de la construction de l'identité européenne :	51
b- Le débat sur l'identité Européenne :	58
i. L'impossible identité européenne : la critique fondamentale d'Anthony D. Smith	59
ii. Le piège de l'approche civilisationnelle l'identité européenne :	61
iii. L'identité européenne face à la mondialisation :	65
c- Les enjeux de l'Europe face à l'immigration :	70
i. L'immigration comme enjeu politique :	72
ii. Les causes de l'immigration :	78
iii. Les conséquences :	80
iv. Les impacts de la crise migratoire en Europe :	81
d- La gestion des flux migratoires en Europe :	85

i. L'approche de la sécurité intérieure et extérieure :.....	89
ii. Les plans d'action contre l'immigration irrégulière :.....	93
<b>Chapitre 03 : La perspective d'une coopération euro-méditerranéenne pour mettre fin à la crise migratoire .....</b>	<b>95</b>
a. Historique de la coopération euro-méditerranéenne :.....	98
b. le Cadre général du « Processus de Barcelone » et sa continuité .....	99
<b>Conclusion.....</b>	<b>103</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>110</b>

